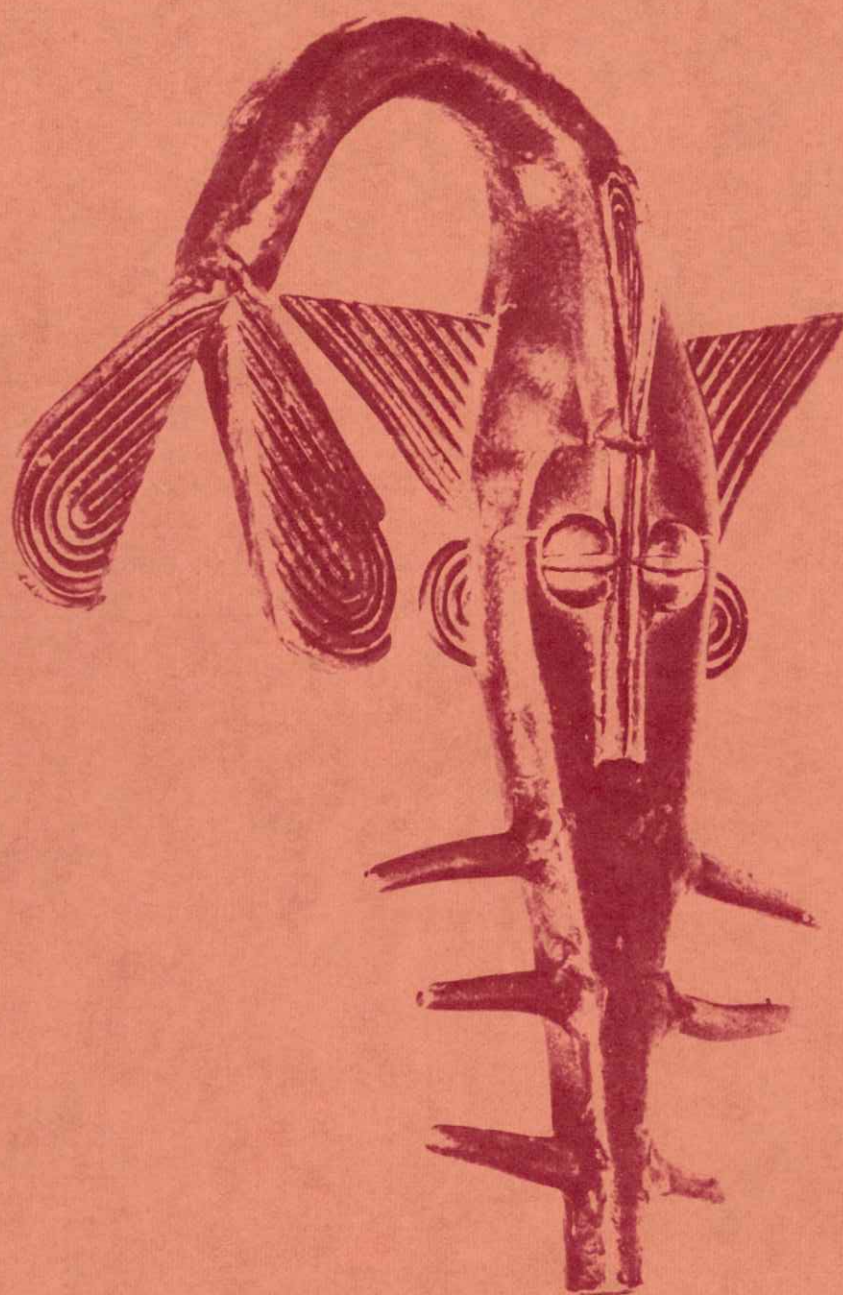




1972

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, dont le dixième exercice d'activité est ici retrace, est l'organisme public international constitué par sept États de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale 1769 - Téléphone : 22-62-42 et 43
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761.

Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale 773 - Téléphone : 63-33-13
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké.
Télex : Instema Bouaké 913.

DAHOMÉY

Cotonou, route de Lomé
Boîte Postale 325 - Téléphone : 24-66 et 24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : Instemafoc Ctnou 5211.

HAUTE-VOLTA

Ouagadougou, avenue d'Arboussier
Boîte Postale 356 - Téléphone : 32-00 et 32-01
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 5 205.

MAURITANIE

Nouakchott :
Boîte Postale 227 - Téléphone : 22-06
Adresse télégraphique : Instemafoc Nouakchott
Télex : 72 Instem NKC.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale 487 - Téléphone : 24-91 et 24-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO Niamey 5218.

Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale 133 - Téléphone : 20-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder.

SÉNÉGAL

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte Postale 3 159 - Téléphone : 265-53
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instema SG 536.

Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale 79 - Téléphone : 386 et 387
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack.

TOGO

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte Postale 120 - Téléphone : 23-84 et 23-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : Instemafoc Lomé 5216.

DIRECTION GÉNÉRALE

Paris, 29, rue du Colisée (8*)
Téléphone : 225-71-60
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO Paris 65087.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

PRÉSIDENT : M. Babacar BA

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. KONAN BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Mohammed T. DIAWARA, ministre du Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. Thomas LAHAMI, ministre des Finances et de l'Économie.
M. Gilles-Florent YEHOUESSI, conseiller technique au Ministère des Finances et de l'Économie.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.
M. Edouard YAMEOGO, ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. DIARAMOUNA SOUMARÉ, ministre des Finances et du Commerce.
M. SIDI OULD CHEIKH ABDALLAH, ministre de la Planification et du Développement industriel.

Représentants de la République du Niger :

M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.
M. Amadou ISSAKA, ministre des Affaires économiques, du Commerce et de l'Industrie.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Babacar BA, ministre des Finances et des Affaires économiques.
M. Ousmane SECK, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

Représentants de la République Togolaise :

M. Jean TÉVI, ministre des Finances et de l'Économie.
M. Henri DOGO, secrétaire d'État à la Présidence, chargé du Commerce, de l'Industrie et du Plan.

Représentants de la République française :

M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Pierre DEHAYE, directeur des Monnaies et Médailles.
M. Michel HAUSWIRTH, directeur au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.
M. Jacques de LAROSIERE DE CHAMPFEU, chef du service des Affaires internationales au Ministère des Finances.
M. André POSTEL-VINAY, directeur général de la Caisse Centrale de Coopération Économique.
M. Gabriel RATTIER, directeur général de l'Escompte à la Banque de France.
M. Marcel THÉRON, directeur général des Services étrangers à la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

* Composition au 20 mars 1973.

SOMMAIRE

1 — L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE EN 1972

1.1 - Les conditions extérieures de l'activité économique . . .	3
1.2 - La production	11
1.3 - Les échanges extérieurs	35
1.4 - La contribution extérieure au financement du développement de l'Union	41
1.5 - Les revenus et les prix	49

2 — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1 - Les traits généraux de l'évolution de la situation monétaire	55
2.2 - L'évolution générale des crédits à l'économie	58
2.3 - La contribution des institutions monétaires au financement à moyen et long terme	61
2.4 - L'évolution des crédits à court terme	67
2.5 - Le financement des crédits à l'économie et le concours de la Banque centrale	81
2.6 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire	87
2.7 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises.	89
2.8 - Les réserves monétaires extérieures	97

3 — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION

3.1 - L'administration de la Banque centrale	109
3.2 - Les services de la Banque centrale	110
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque centrale	112
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1971-1972	113
Bilan au 30 septembre 1972	117

ANNEXES

Taux des opérations de la Banque centrale	120
Publications de la Banque centrale	122



Photo Normand

L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE EN 1972

1.1. LES CONDITIONS EXTÉRIEURES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OUEST AFRICAINE

Sous l'effet tranquilisant des réajustements des changes convenus entre elles à Washington, le 18 décembre 1971, les grandes puissances industrielles ont connu, en 1972, une activité économique plus soutenue, particulièrement alimentée d'ailleurs par la reprise de la croissance de l'économie des États-Unis d'Amérique et du Japon.

CROISSANCE ANNUELLE DU VOLUME DU PRODUIT NATIONAL BRUT

	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	pour cent l'an		
États-Unis	— 0,5	+ 2,2	+ 6,5
Japon	+ 10,5	+ 6,3	+ 9,1
Royaume-Uni	+ 2,5	+ 1,7	+ 3,5
Allemagne	+ 5,8	+ 2,7	+ 2,9
Italie	+ 5,0	+ 1,6	+ 3,4
France	+ 5,9	+ 5,5	+ 5,5

Cette reprise s'est notamment manifestée dans la production industrielle qui s'est accrue de 6,5 % pour l'ensemble des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (O.C.D.E.).

INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

	O.C.D.E.	États-Unis	C.E.E.	France
	Base 100 : année 1963			
1970				
1 ^{er} trimestre	150	141	152	150
2 ^e trimestre	151	141	153	150
3 ^e trimestre	151	140	152	149
4 ^e trimestre	149	135	153	151
1971				
1 ^{er} trimestre	151	138	156	155
2 ^e trimestre	152	140	155	155
3 ^e trimestre	153	139	156	160
4 ^e trimestre	154	140	157	163
1972				
1 ^{er} trimestre	157	144	161	166
2 ^e trimestre	161	148	162	168
3 ^e trimestre	163	150	162	172
	Pourcentages			
Variations 3 ^e trimestre				
— 1970 à 1971	+ 1,3	— 0,7	+ 2,6	+ 7,4
— 1971 à 1972	+ 6,5	+ 7,2	+ 3,9	+ 5,0
Source : O.C.D.E.				

Le commerce international a profité de cette expansion, et sa croissance, un moment ralentie en 1971, s'est accélérée en 1972. Les échanges extérieurs des pays membres de l'O.C.D.E., dont l'augmentation avait été de 5 % seulement en 1971, ont retrouvé en 1972 le taux de progression de 9 % qui avait été le leur en 1970. L'augmentation des importations des pays industrialisés, qui a été de 10 % en 1972, contre 6 % en 1971, a été un des principaux facteurs de cette reprise.

Cette croissance économique a continué cependant à se conjuguer avec une hausse des prix et des coûts, malgré les mesures de contrôle qui ont pu être instaurées dans certains pays, et notamment aux États-Unis.

L'efficacité de ces mesures est d'ailleurs apparue assez limitée, la régulation de la demande considérée comme un des moyens de lutte contre l'inflation étant d'une application difficile, car pouvant se traduire par une diminution de l'emploi qu'aucun pays n'est aujourd'hui en mesure d'accepter.

L'amélioration, ou même simplement le maintien du niveau de vie des travailleurs salariés a entraîné des hausses de salaires particulièrement marquées au Royaume-Uni, au Japon, mais également fortes dans tous les autres pays industriels.

VARIATION DU TAUX HORAIRE DES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE

de septembre à septembre	1969/1970	1970/1971	1971/1972
Pourcentages			
Allemagne (R.F.)*	+ 15,7	+ 8,1	+ 8,4
France*	+ 10,9	+ 11,3	+ 11,5
Italie	+ 20,3	+ 13,7	+ 10,6
Royaume-Uni	+ 11,2	+ 11,1	+ 18,4
Suisse	+ 6,7	+ 9,7	+ 8,2
États-Unis	+ 5,3	+ 5,0	+ 7,5
Japon	+ 17,7	+ 14,3	+ 15,4
Source : O.C.D.E.			
* Octobre.			

La hausse des prix de la consommation, si elle a pu être contenue aux États-Unis et au Japon, s'est au contraire accentuée en Europe occidentale.

VARIATION DES PRIX A LA CONSOMMATION

de septembre à septembre	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
pour cent				
France	+ 5,9	+ 5,8	+ 5,7	+ 6,3
Allemagne	+ 2,7	+ 3,9	+ 5,9	+ 6,3
Belgique	+ 4,2	+ 3,8	+ 5,1	+ 5,4
Italie	+ 4,2	+ 5,0	+ 4,9	+ 6,4
Pays-Bas	+ 7,1	+ 5,5	+ 7,7	+ 7,2
Royaume-Uni	+ 5,8	+ 7,0	+ 10,0	+ 7,0
États-Unis	+ 5,2	+ 5,6	+ 4,2	+ 3,2
Japon	+ 5,4	+ 7,4	+ 4,4	+ 3,4
Source : O.C.D.E.				

Bien que la progression de l'économie américaine ait permis un assouplissement relatif des contrôles de prix et des salaires, le pouvoir d'achat du dollar a continué à se dégrader, notamment si l'on tient compte de l'indice des prix de gros, en raison de la hausse des denrées agricoles et des matières premières importées.

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU DOLLAR DES ÉTATS-UNIS

de septembre à septembre	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
pour cent				
Mesurée par l'indice :				
— des prix de gros	— 4,0	— 3,5	— 3,1	— 4,7
— des prix de détail	— 5,4	— 5,4	— 4,0	— 3,1

Les cours internationaux des produits primaires et denrées tropicales ont suivi diversement la hausse générale des prix durant la première partie de l'année 1972.

S'agissant des produits exportés par l'Union monétaire, leurs cours internationaux ont été voisins ou même inférieurs à ceux de l'exercice précédent, si l'on excepte celui du coton dans la première partie de l'exercice et celui du cacao dans la seconde moitié, ainsi qu'il apparaît sur les graphiques reproduits, page 9.

ÉVOLUTION DES COURS DES PRINCIPALES EXPORTATIONS

de	1968/1969	1969/1970	1970/1971
à	1969/1970	1970/1971	1971/1972
pour cent l'an			
Cacao	— 20	— 22	— 3
Café	+ 28	+ 5	+ 3
Coton	+ 4	+ 12	+ 13
Arachide décortiquée	+ 6	+ 18	— 7
Huile d'arachide	+ 13	+ 23	— 11
Huile de palme	+ 55	+ 5	— 21
Palmistes	+ 10	— 8	— 28
Huile de palmiste	+ 18	—	— 30

Les cours des produits primaires devaient cependant prendre leur envolée à la fin de l'année 1972, mais la raison n'en est que partiellement dans la constatation ou l'appréhension d'une insuffisance de production; elle tient aussi à la désagrégation des arrangements monétaires à Washington.

Tant par impossibilité de faire face à une spéculation désordonnée que pour préparer sa prochaine entrée dans la Communauté Économique Européenne, la Grande-Bretagne décidait, en juin 1972, de laisser flotter au gré du marché le cours de la livre sterling. Le système international rentrait à nouveau en crise.

Les effets de cette crise ont cependant été très notablement amortis pour l'Union monétaire.

PARITÉ OFFICIELLE DU FRANC C.F.A.

Pays	Unité monétaire	Parité officielle		Variation du franc c.f.a.	
		1 ^{er} mai 1971	28 déc. 1971	en plus	en moins
		francs c.f.a.		%	
France	franc français	50,0000	50,0000		
Allemagne	deutsche mark	75,8766	79,3747		- 4,61
Belgique	franc belge	5,5542	5,70746		- 2,76
Pays-Bas	florin	76,7153	78,83163		- 2,76
Italie	lire	0,4443	0,439871		- 0,1
Espagne	peseta	3,96728	3,96728		
Portugal	escudo	9,65946	9,38660	+ 2,82	
Royaume-Uni	livre	666,5028	666,49895		
Suisse	franc suisse	63,508	66,61067		- 4,89
É.-U. d'Amérique	dollar	277,7100	255,785	+ 7,89	
Japon (a)	yen	0,771	0,83047		- 7,71
Afars et Issas	franc Djibouti	1,295335	1,295335		
Ghana (a)	new cedi	272,156	140,682	+ 48,3	
Kenya (a)	shilling K.	38,8794	35,8029	+ 7,89	
Nigeria (a)	livre N.	777,588	777,588	-	
Zaïre	zaïre	555,418750	511,570000	+ 7,89	
Algérie	dinar	56,2490	56,2490		
Maroc	dirham	54,8750	54,8750		
Tunisie	dinar T.	528,971875	528,971875		

(a) Non coté à Paris - parité calculée selon parités par rapport au dollar U.S.

A la suite de l'accord conclu à Washington le 18 décembre 1971 entre les membres du «Groupe des Dix» concernant la définition de parité de leur monnaie et des limites de fluctuation permises aux taux de change de part et d'autre, le gouvernement français a pris diverses mesures destinées à limiter ses effets sur la monnaie et l'économie françaises. Il décidait notamment :

- de maintenir le franc français à sa parité ancienne de 1 franc français = 0,016 gramme d'or fin ;
- de maintenir le taux de change du dollar des États-Unis sur le marché des changes français entre les cours limite :

de 5,0005 francs français,
et de 5,2310 francs français,

soit dans des marges de fluctuations de + 2,25% de part et d'autre du taux de 5,1157 francs français pour un dollar des États-Unis, cette limitation de fluctuation des cours du dollar ne s'appliquant cependant qu'à sa cotation sur le «marché officiel» des changes.

Après examen des conditions propres de leurs économies, les États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, comme les autres États de la zone franc, décidèrent de n'apporter aucune modification aux liens existant entre le franc français et la monnaie de l'Union monétaire, et notamment à leur rapport de change.

Déclaration en fut faite au Fonds Monétaire International selon son souhait et en considération de la décision n° 3.463 (71/126) du 18 décembre 1971 de son Conseil d'administration.

Selon la procédure déjà maintes fois suivie, s'agissant de décision concernant la monnaie commune aux États de l'Union, cette déclaration a été faite avec l'accord de tous les ministres des Finances des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine par M. Babacar BA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, par un câble dont le texte est ci-après reproduit, adressé le 24 décembre 1971 à quinze heures G.M.T. au Directeur général du Fonds Monétaire International.

«En ma qualité de Président de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, «j'ai l'honneur de porter à votre connaissance décision de tous les États membres de l'Union «Monétaire Ouest Africaine, soit : Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Mauritanie, Niger, «Sénégal et Togo, de ne pas apporter de modification à la définition de leur monnaie par «rapport au franc français considéré comme monnaie d'intervention, les transactions de change «de l'U.M.O.A. se poursuivant ainsi conformément à dispositions prévues par paragraphe «sept de la décision du 18 décembre 1971, Conseil d'administration du Fonds Monétaire «International.» (a).

De l'ensemble de ces décisions, il résulte que la parité officielle du franc c.f.a. s'exprime depuis lors dans les principales monnaies étrangères, comme indiqué au tableau ci-contre.

(a) Le texte de ce paragraphe 7 en est ci-après reproduit :

Paragraphe 7 : Membres maintenant des marges étroites avec une devise d'intervention.

Un membre sera réputé agir en accord avec l'article IV, section 4 (a) et la résolution du Conseil des Gouverneurs n° 26-9, si :

a) le taux de sa monnaie est maintenu dans les limites prévues par les statuts du Fonds ou à la résolution d'admission du membre ;

b) le membre permet les transactions entre sa monnaie et sa devise d'intervention seulement à l'intérieur des marges de 1 %, de part et d'autre dudit taux, en termes de la devise d'intervention,

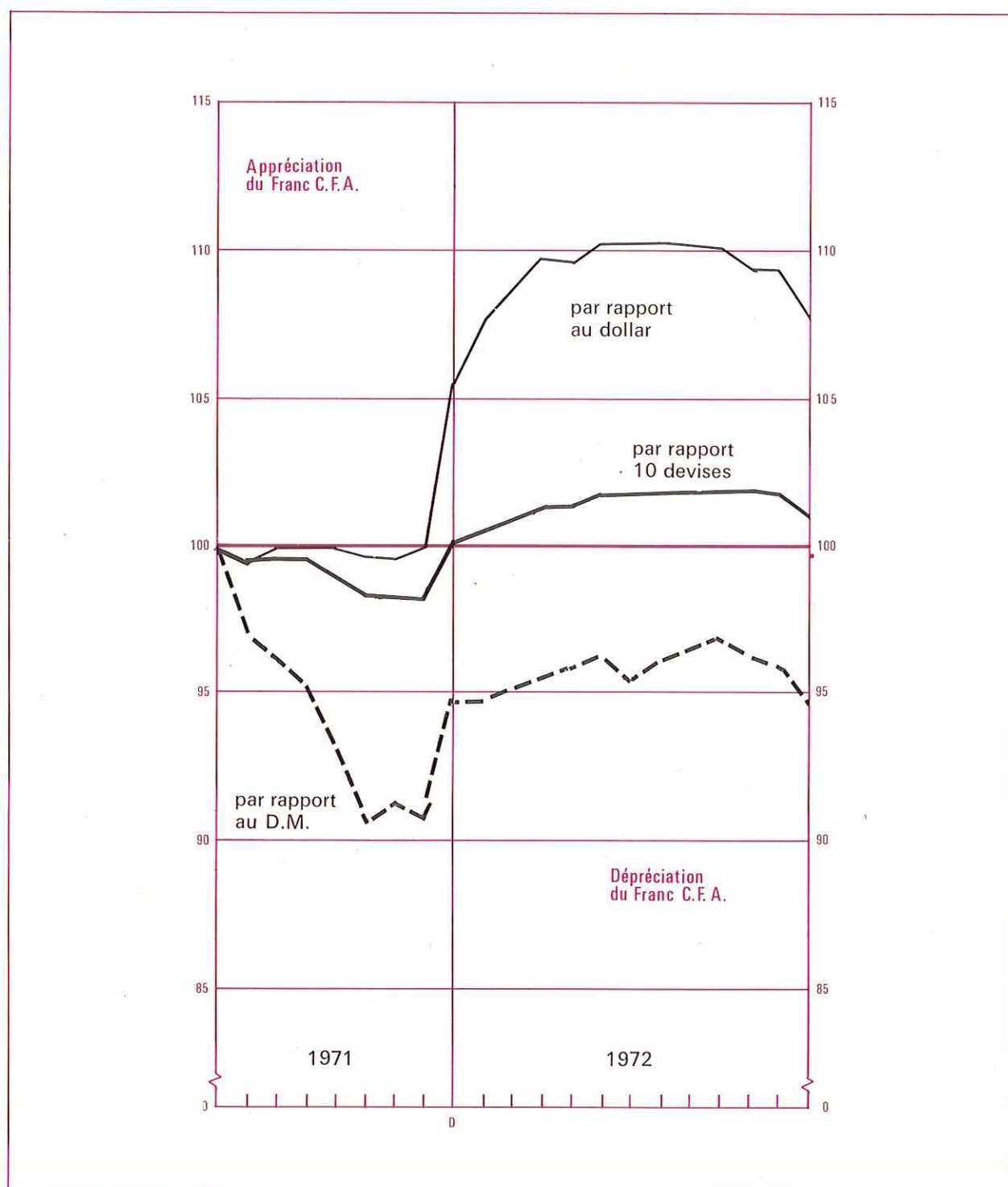
c) la devise d'intervention est la monnaie d'un membre maintenant le taux de change de sa monnaie à l'intérieur des marges conformes avec la présente décision.

Ainsi qu'il y apparaît, la parité officielle du franc c.f.a. s'est trouvée appréciée de près de 8 % par rapport au dollar des États-Unis, réduite dans une proportion à peu près égale par rapport au yen et dans des proportions variables, mais beaucoup plus faibles, par rapport aux monnaies de l'Europe occidentale autres que le franc français.

Compte tenu de l'importance des transactions de l'Union monétaire libellées en francs français (55 % environ du total), la variation pondérée du cours du franc français, par rapport aux dix principales devises utilisées par l'Union monétaire, fait apparaître une légère appréciation qui n'a pas dépassé 2 % durant l'année 1972, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

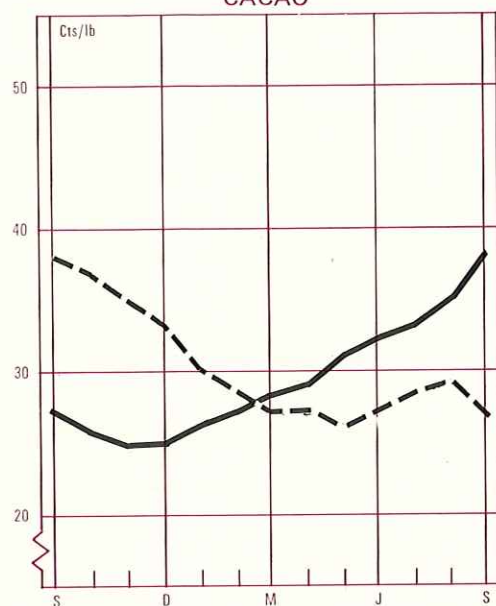
VARIATION RELATIVE DU TAUX DE CHANGE DU FRANC C.F.A.

1^{er} mai 1971 = 100

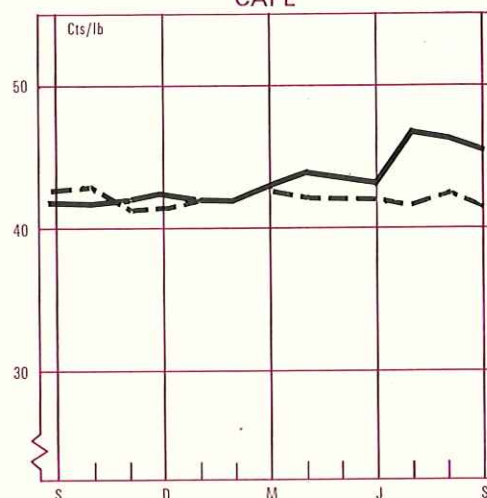


PRIX SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

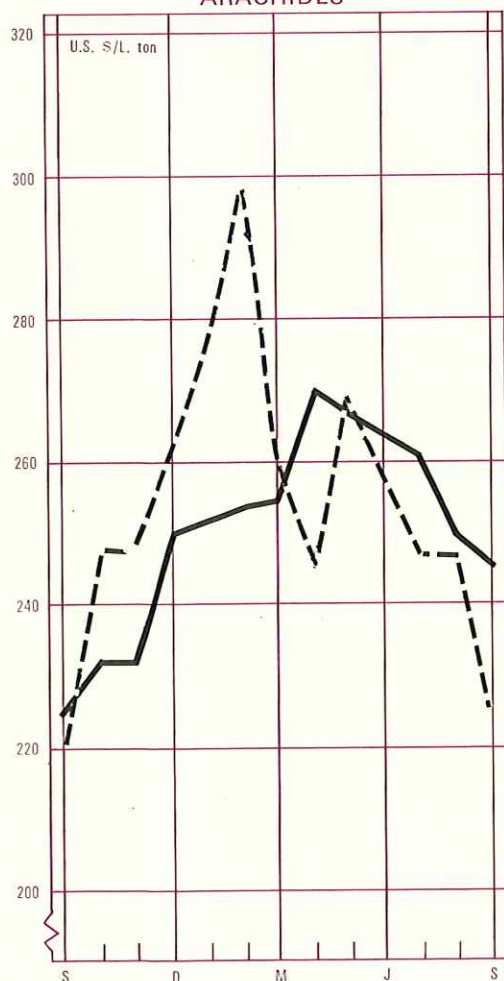
CACAO



CAFÉ



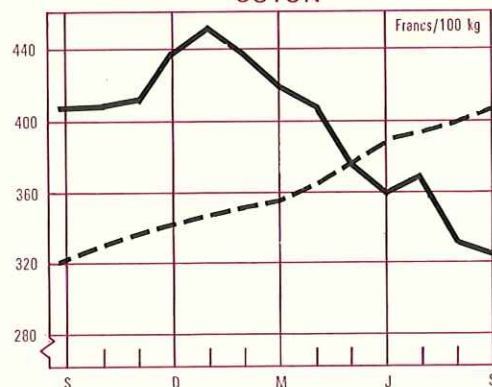
ARACHIDES



PALMISTES



COTON



Arachides Nigeria : CAF ports européens - Palmistes Nigeria : CAF ports européens
 Cacao : Good Accra ex-dock New York - Café Robusta : prix indicatif - Coton : Allen Cameroun, Standard 1, CAF France

--- Campagne 1970-71
 — Campagne 1971-72

INDICES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'UNION MONÉTAIRE

Secteurs	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
Taux de croissance % l'an				
Productions agricoles commercialisées				
Valeur d'achat				
aux prix courants	- 17,1	+ 27,2	- 2,6	+ 25,4
aux prix constants	- 16,1	+ 14,1	- 9,7	+ 23,5
Prix d'achat	- 1,1	+ 11,8	+ 7,7	+ 0,9
Productions minières				
Exportation (valeur)				
minerai de fer	+ 9,5	+ 23,9	+ 4,6	- 12,9
phosphates	+ 8,4	+ 9,7	+ 20,9	+ 11,2
Commerce de l'U.M.O.A.				
exportations	+ 3,2	+ 29,7	- 2,9	+ 6,7
importations	+ 16,7	+ 18,6	+ 10,1	+ 10,5
Exportations sur l'U.M.O.A.				
de France	+ 10,6	+ 13,3	+ 8,6	+ 16,1
des autres pays C.E.E.	+ 22,3	+ 5,4	+ 0,3	+ 18,8
Importations de l'U.M.O.A.				
en France	+ 6,5	+ 22,8	- 1,8	+ 12,3
dans les autres pays C.E.E.	+ 26,5	+ 13,7	- 9,8	+ 4,1
Droits de porte				
à l'exportation	- 5,1	+ 40,7	+ 4,2	+ 11,7
à l'importation	+ 7,8	+ 11,5	+ 7,4	+ 13,7
Total	+ 4,2	+ 17,7	+ 6,7	+ 13,3
Ventes de marchandises	+ 10,6	+ 10,6	+ 9,5	+ 10,9
Débets des comptes bancaires à vue	+ 11,6	+ 22,8	+ 6,5	+ 17,5
Monnaie (variation de la moyenne annuelle des encours)				
Circulation fiduciaire	+ 5,8	+ 14,3	+ 10,0	+ 12,2
Crédits				
à moyen et long terme	+ 14,4	+ 28,8	+ 20,2	+ 21,1
à court terme	+ 12,2	+ 15,1	+ 10,2	+ 17,0
Concours à court et moyen terme de la B.C.E.A.O.	+ 8,0	+ 18,0	+ 2,0	+ 21,6
Avoirs extérieurs				
des institutions monétaires	+ 21,0	+ 29,7	+ 30,2	- 16,8
propres à la B.C.E.A.O.	+ 7,6	+ 24,8	+ 31,4	- 1,7

1.2. LA PRODUCTION

1.2.1. La production agricole

La campagne agricole 1971/1972 a bénéficié de conditions climatiques assez bonnes, sauf dans l'est de la Haute-Volta, au Niger et en Mauritanie. Des récoltes plus importantes que celles de l'année précédente ont ainsi contribué à renforcer l'équilibre économique des États; mais ces résultats encourageants n'auront sans doute pas été de nature à compenser les inquiétudes qui se sont fait jour à partir du mois de juillet 1972 sur les conséquences prévisibles d'une nouvelle et sévère sécheresse qui a notamment provoqué de lourdes pertes de bétail dans la zone sahélienne.

La production d'arachide, essentiellement au Sénégal, a pu opérer un redressement sensible, évitant le découragement des producteurs.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE D'ARACHIDE

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
milliers de tonnes				
Sénégal (en coque)	623,0	601,0	454,0	764,0
Niger (décortiquée)	163,7	164,8	130,1	144,7
Haute-Volta (décortiquée)	10,3	7,8	10,0	9,6
Dahomey (décortiquée)	6,2	6,0	3,4	2,8
Togo (décortiquée)	5,1	6,2	4,6	2,5
Total (décortiquée)	627,0	612,0	470,0	702,0

Au **Sénégal**, l'annonce, au mois de mai, de la hausse du prix d'achat : 23,10 francs c.f.a. le kilogramme coque pour toutes les régions, soit une augmentation de l'ordre de 3 à 5 francs par kilogramme selon les régions, l'octroi d'une prime d'ensemencement financée par le F.E.D., puis l'individualisation des comptes des producteurs dans chaque coopérative constituèrent un bon stimulant pour la culture; des pluies bien réparties renforcèrent cette action judicieuse des autorités sénégalaises et les producteurs furent, dans l'ensemble, récompensés de leurs efforts, sauf dans la région du fleuve. La reprise de la production dans les régions de Thiès et de Diourbel fut particulièrement nette.

Parallèlement, la décision fut prise de réserver la totalité de la production à l'huilerie nationale; l'Office de Commercialisation de l'Arachide au Sénégal (O.C.A.S.) fut donc supprimé; l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (O.N.C.A.D.) devenait désormais seul organisme de commercialisation et sa réorganisation fut entreprise.

La commercialisation, commencée dans la plupart des régions le 27 décembre, a été dès le départ très importante, ce qui a entraîné quelques difficultés pour l'évacuation et la livraison aux usines.

Le revenu du producteur a pu être majoré de 85 % par rapport à la campagne 1970/1971 et la situation généralement favorable du marché a permis à l'O.N.C.A.D. de vendre avec bénéfice la production à l'huilerie sénégalaise. Celle-ci disposant donc d'une bonne récolte a été à même, tout en profitant d'un marché très ferme pour l'huile, de satisfaire à nouveau sa clientèle extérieure, essentiellement en France et aussi en Allemagne. La situation a été encore plus favorable pour les exportations de tourteaux, étant donné la hausse très importante survenue depuis le mois de mai.

EMPLOI DE LA RÉCOLTE D'ARACHIDE AU SÉNÉGAL

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
tonnes				
Exportations				
Arachides décortiquées (a)	96 153	57 900	36 426	(a)
Huile d'arachide	120 254	140 741	78 564	202 477
Tourteaux	185 608	196 508	152 315	295 441
Vente locale				
Huile d'arachide (b)	34 460	35 919	41 312	47 839
Source : Syndicat des fabricants d'huile du Sénégal.				
(a) Dont arachides de bouche : 1 500 tonnes en 1968/1969, 5 500 tonnes en 1969/1970 et 1 347 tonnes en 1970/1971. La commercialisation d'arachides décortiquées triées à la main (HPS) s'est élevée à 8 616 tonnes en 1971/1972.				
(b) Dont ventes sur les pays de l'U.D.E.A.O. :				
1 103 tonnes en 1968/1969, 855 tonnes en 1969/1970, 1 027 tonnes en 1970/1971 et 943 tonnes en 1971/1972.				

La production d'arachide de bouche a évolué favorablement dans le Sine Saloum, où, après des résultats encourageants, de 1963 à 1968, le Fonds Européen d'Investissement (F.E.D.) a participé à un programme de développement de 1,134 millions d'unités de compte tendant à porter les superficies cultivées à 10 000 hectares; un nouveau programme de 2,038 millions d'unités de compte doit doubler cette surface en quatre ans. Pour 1971/1972, la production (8 600 tonnes coque) n'a pas été aussi importante que prévu en raison de la médiocrité des semences et de la pluviométrie mal répartie. En tenant compte des productions des autres zones, c'est donc environ 5 000 tonnes d'arachide de bouche décortiquées qui ont pu être livrées à la consommation.

Au **Niger**, les conditions climatiques et la qualité des semences n'ont pas permis la réalisation des premières prévisions optimistes, malgré une majoration de prix (23 francs c.f.a. le kg décortiqué contre 21 francs en 1970/1971). Cependant, la commercialisation a porté sur 144 000 tonnes dont 58 300 ont été livrées aux huileries contre 30 700 en 1970/1971. L'huilerie, nouvellement installée à Magaria, de la Société d'Exploitation des Produits d'Arachides du Niger (SEPANI), a reçu pour sa part 17 100 tonnes. Par ailleurs, il a été obtenu par triage, et ainsi valorisées, 2 039 tonnes d'arachides de bouche entièrement exportées.

En **Haute-Volta**, grâce au renforcement de l'encadrement, la commercialisation contrôlée a pu s'étendre à de nouvelles zones, ce qui a permis une légère augmentation du tonnage collecté, malgré des conditions météorologiques médiocres. Par contre, au **Dahomey** et surtout au **Togo**, la production a paru se maintenir difficilement, en raison du développement des cultures vivrières et aussi du coton.

La production de sésame, en Haute-Volta, n'a pas encore retrouvé le niveau atteint en 1969/1970 ; elle est simplement en légère hausse par rapport à l'année précédente.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE SÉSAME

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	tonnes			
Haute-Volta	2 730	5 288	3 449	3 501

Des tonnages accrus de **graines de coton** ont pu être exportés, mais des débouchés nouveaux ont dû être trouvés (bassin méditerranéen) pour compenser une diminution notable des achats japonais. L'huilerie de Kaolack qui traite désormais ces graines a exporté de l'huile brute sur la Grande-Bretagne.

Les achats de karité ont été très importants au Togo, marquant une reprise nette de la production ; ils ont été en augmentation également au Dahomey et stables en Haute-Volta. Au Dahomey, en raison des difficultés prévisibles de débouchés, le prix au producteur avait été réduit de 14 à 10 francs c.f.a. le kilogramme.

AMANDES DE KARITÉ COMMERCIALISÉES

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	tonnes			
Haute-Volta	14 982	19 784	13 407	15 804
Dahomey	4 925	7 354	9 323	10 675
Togo	651	421	855	4 552

Le marché des huiles concrètes, contrairement à celui des huiles fluides alimentaires, ayant été des plus médiocres, les producteurs de l'U.M.O.A. ont eu à faire face à de graves problèmes de débouchés, aussi bien dans le secteur des huiles que dans celui des graines.

En Côte d'Ivoire, la production d'huile de palme se développe au fur et à mesure qu'entrent en exploitation de nouveaux périmètres de plantations industrielles ou villageoises.

Ainsi, pour le groupe SODEPALM-PALMIVOIRE, les plantations industrielles ont atteint en superficie les objectifs fixés, tandis que pour les plantations villageoises il était constaté une progression de 13,8% des superficies plantées et de 44% des superficies en rapport.

SUPERFICIES CONTROLÉES PAR LE GROUPE SODEPALM-PALMIVOIRE

	au 1 ^{er} janvier 1972		au 1 ^{er} janvier 1973	
	Plantées	En rapport	Plantées	En rapport
	hectares			
Plantations industrielles	38 246	24 572	41 679	35 182
Plantations villageoises	19 241	8 592	24 273	15 323
Total	57 487	33 164	65 952	50 505

Les plantations villageoises couvrent donc le tiers des surfaces plantées en groupant plus de 5 000 planteurs dont la journée de travail se trouve valorisée sensiblement par cette culture.

La collecte des **régimes**, de son côté, s'est ainsi développée :

COLLECTE DES RÉGIMES DE PALME - GROUPE SODEPALM-PALMIVOIRE

	1970	1971	1972	Variations 1972/1971
Provenance				
	tonnes			%
Plantations industrielles	99 000	151 000	267 000	+ 76
Plantations villageoises	33 000	45 000	74 000	+ 68

La **production d'huile et de palmistes** pour l'ensemble des sociétés exploitantes de **Côte d'Ivoire** est elle-même en augmentation sensible :

COTE D'IVOIRE - PRODUCTION DES HUILLERIES DE PALME

	1969	1970	1971	1972	Variations 1972/1971
	tonnes				pour cent
Régimes traités	129 199	234 684	292 028	440 739	+ 51
Huile de palme	21 441	42 614	55 233	87 059	+ 58
Palmiste	6 257	10 230	13 246	17 777	+ 34

Les ventes d'huile de palme s'accroissent notablement, essentiellement et dans l'ordre, sur les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et l'Italie.

COTE D'IVOIRE - EXPORTATIONS D'HUILE BRUTE DE PALME

	1968	1969	1970	1971	1972
Tonnes	211	1 543	12 439	28 019	46 645
Source : Statistiques du Commerce extérieur.					

Au **Dahomey**, la production d'huile de palme, après avoir marqué un palier en 1971, a subi une baisse importante en 1972 résultant de la pluviométrie défavorable de 1970 et aussi du vieillissement de la palmeraie.

PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HUILLERIES DU DAHOMEY

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	tonnes			
Huilerie de palme				
Régimes collectés	122 882	134 050	138 288	53 095
Production d'huile	12 408	14 265	13 492	5 335
Production de palmistes	9 909	10 287	10 783	3 863
Huilerie de palmiste				
Palmistes reçus	55 628	51 177	68 801	43 148
Production d'huile de palmiste	26 376	23 255	30 556	22 139
Production de tourteaux	25 042	22 257	28 938	22 258

L'huilerie de Houin Agamé a subi, elle aussi, les conséquences de cette conjoncture défavorable; elle a traité 12 300 tonnes de régimes contre 13 588 en 1970/1971 et produit 2 025 tonnes d'huile contre 2 343.

Au **Togo**, compte tenu des perspectives des palmeraies sélectionnées dans le Sud, la rénovation de l'huilerie d'Alokoegbé va être entreprise; des projets sont en cours d'étude en vue du développement de la production sur les plateaux.

La commercialisation des palmistes au Togo a été en nette diminution en 1972 (9 685 tonnes contre 18 150), en raison de la baisse de production de la palmeraie; par contre, la production en Côte d'Ivoire s'accroît parallèlement à la mise en exploitation des nouvelles palmeraies.

EXPORTATIONS DE PALMISTES

	1968	1969	1970	1971	1972
	tonnes				
Côte d'Ivoire	8 675	12 563	18 132	19 312	20 355
Togo	12 876	15 972	17 050	16 500	9 850
Source : Statistiques du Commerce extérieur.					

En **Côte d'Ivoire**, six ans après le démarrage du programme de plantation de **cocotiers** de la SODEPALM, les superficies plantées à la fin de l'année 1972 étaient les suivantes :

- plantations industrielles : 6 237 hectares
- plantations villageoises : 3 405 hectares
- Total : 9 642 hectares.

Les premières récoltes devraient avoir lieu en 1973.

Un second programme est en cours pour 12 500 hectares.

D'ores et déjà, les arbres plantés avant la réalisation de ces programmes étant entrés en production, la **Côte d'Ivoire** devient progressivement exportatrice de produits du cocotier, après satisfaction de la consommation locale, tout spécialement de noix de coco fraîches.

COTE D'IVOIRE - EXPORTATIONS DE PRODUITS DU COCOTIER

	1968	1969	1970	1971	1972
	tonnes				
Coprah	302	201	859	2 405	1 515
Noix de coco	507	867	1 937	3 348	5 322
Source : Statistiques du Commerce extérieur.					

La récolte principale de **cacao** en Côte d'Ivoire a atteint un niveau très élevé, ce qui permet à l'ensemble de l'Union monétaire, malgré une médiocre récolte intermédiaire et une diminution des achats au Togo et surtout au Dahomey, d'établir un record de production commercialisée, avec 265 589 tonnes, en augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.

Les prix à la production sont restés inchangés : 85 francs c.f.a. le kilogramme en Côte d'Ivoire et 93 francs au Togo. La situation défavorable du marché mondial, surtout en début de campagne, entraîna l'intervention des organismes de stabilisation; leur soutien fut cependant limité en fin de campagne en raison de la reprise des cours. Il n'y a eu aucune difficulté d'écoulement pour cette récolte abondante par suite des progrès de la consommation; par ailleurs, les pays producteurs ont pu, grâce à leur entente et des réunions périodiques, éviter toute spéculation en adaptant leur vente à la situation du marché.

L'activité de l'usine de la Société Africaine de Cacao à Abidjan s'est encore développée : cette usine a traité 40 122 tonnes de fèves; le beurre produit a été principalement exporté sur les États-Unis, la France et les Pays-Bas.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CACAO

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	tonnes			
Côte d'Ivoire	141 778	183 012	182 176	227 787
Campagne principale	128 441	159 186	157 939	207 160
Campagne intermédiaire	13 337	23 826	24 237	20 627
Togo	19 979	23 649	27 877	29 361
Campagne principale	14 735	19 647	26 049	25 639
Campagne intermédiaire	5 244	4 002	1 828	3 722
Dahomey	5 230	8 872	16 720	8 641
Total	166 987	215 533	226 773	265 789

La production de café en Côte d'Ivoire, 269 034 tonnes, a marqué une nette reprise, encore assez éloignée des résultats records de 1967/1968 : 287 760 tonnes. La commercialisation s'est accélérée à partir du mois de février, atteignant finalement le tonnage prévu en début de campagne (270 000 tonnes). Le prix au producteur, 105 francs c.f.a. tous centres d'achat, ayant été maintenu, le revenu des producteurs s'est trouvé amélioré, alors que la hausse des prix de vente permettait à la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles d'augmenter ses ressources.

Les exportations, freinées en début de campagne par le contingentement de l'Accord international, puis par l'exécution des décisions des principaux producteurs mondiaux tendant à provoquer une hausse des prix, se sont développées à partir du mois d'août, compte tenu de la hausse intervenue en juillet consécutive à l'annonce de gelées au Brésil.

La première des huit usines de la Société d'Études et de Réalisations pour l'Industrie Caféière et Cacaoyère (SERIC ex-SEPRIC) prévues pour le traitement du café en cerise est en cours de réalisation à Yamoussoukro et devrait être mise en service au cours de la campagne 1973/1974.

Au Togo, la production commercialisée a été faible, supérieure toutefois avec 5 362 tonnes de café marchand à la très mauvaise campagne 1966/1967 qui avait atteint 4 543 tonnes; le tonnage total, avec les triages, étant inférieur au quota de l'Accord international sur le café (11 000 tonnes), l'écoulement des stocks des années antérieures s'en est trouvé facilité.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CAFÉ

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	tonnes			
Côte d'Ivoire	210 125	279 633	239 733	269 034
Togo	17 208	13 795	13 877	6 459
dont — Café marchand	15 458	12 402	12 378	5 362
— Triages	1 750	1 393	1 499	1 097

Au **Dahomey**, il a été livré 2 013 tonnes de café à l'organisme ayant le monopole des exportations, c'est-à-dire l'Office de Commercialisation Agricole au Dahomey (O.C.A.D.), remplacé le 1^{er} juillet 1972 par la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey; la production nationale tend à s'accroître en raison des actions d'encadrement favorisées par une hausse des prix à la production, 98 francs au lieu de 90.

La production de coton en 1971/1972 a poursuivi sa progression, surtout au Sénégal où elle a presque doublé, au Dahomey, et, à un degré moindre, au Togo. Elle est en reprise très nette en Côte d'Ivoire et aussi en Haute-Volta.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE COTON

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
tonnes de « coton-graine »				
Côte d'Ivoire	42 251	32 471	29 316	48 527
Dahomey	23 067	24 242	36 076	47 331
Haute-Volta	32 019	36 248	23 484	28 122
Niger	7 007	10 518	9 597	8 272
Sénégal	9 755	10 826	11 130	21 170
Togo	5 270	5 011	5 617	7 105
Total	119 369	119 316	115 220	160 527

Le tonnage commercialisé dans l'ensemble de l'Union monétaire est le plus élevé obtenu jusqu'à maintenant, malgré une diminution au Niger où la production agricole est très sensible, comme en Haute-Volta d'ailleurs, à l'irrégularité des pluies. Les prix étaient restés inchangés par rapport à 1970/1971.

En **Côte d'Ivoire**, la progression est générale, l'augmentation des superficies dans la région nord ayant coïncidé avec des conditions climatiques normales.

Au **Dahomey**, les plantations ont partout augmenté, alors que se renforçaient les efforts d'encadrement et de vulgarisation des engrais et insecticides. Le 24 mai 1972 a été signé l'Accord de prêt de l'A.I.D.-B.I.R.D. de 6,1 millions de dollars pour la participation à un programme de production agricole dans les régions du Zou et du Borgou, dont le montant total s'élève à 12,7 millions de dollars en ajoutant l'aide du FAC et la contribution du budget dahoméen.

PRODUCTION DE COTON FIBRE

	1970/1971	1971/1972
tonnes		
Côte d'Ivoire	11 653	19 743
Dahomey	13 822	18 181
Haute-Volta	8 425	10 461
Niger	3 468	3 050
Sénégal	4 172	7 722
Togo	2 069	2 640
Total	43 609	61 797

La récolte du Sénégal oriental qui représente près de la moitié de la production du **Sénégal** a été sauvée par des pluies tardives, ce qui démontre pour ce pays l'intérêt de la diversification des productions agricoles.

Avec la mise en route des nouvelles usines de Kandi II au Dahomey, de Kahone, près de Kaolack, et de Ouagadougou II, remplaçant Ouagadougou I, ce sont vingt-trois usines qui ont assuré l'égrenage de cette production en nette augmentation.

L'écoulement de ce coton a été ralenti en raison de la baisse des prix survenue à partir du mois de février, mais une reprise des cours a contribué à limiter finalement l'importance des stocks de report en fin de campagne.

La production de kénaf, au Dahomey, stagne, mais, cependant, les quantités effectivement commercialisées sont en augmentation (428 tonnes contre 121 en 1971). En Côte d'Ivoire, après les travaux de prospection pédologique entrepris en 1971 et compte tenu des résultats des deux unités expérimentales de traitement, l'entreprise italienne Adriano Gardella, promoteur du projet de la Société Ivoirienne Agricole et Industrielle du Kénaf (SIVAK), commence le défrichage de 21 000 hectares dans la région de Ferkessedougou qui seront mis progressivement en culture jusqu'en 1977. Pour le financement de cette opération, un prêt de 3 500 millions de liras sera accordé par l'Instituto Mobiliare Italiano à la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire (convention du 17 novembre 1972).

La production des plantations d'hévéa, en Côte d'Ivoire, augmente progressivement. Les superficies en rapport représentaient 86 % du total planté au 1^{er} janvier 1972.

COTE D'IVOIRE - PRODUCTION DE CAOUTCHOUC

	1969	1970	1971	1972
	hectares			
Superficie en rapport	8 718	10 202	10 665	10 908
	tonnes			
Production	8 608	11 124	13 416	14 527

Des négociations, notamment avec la B.I.R.D., le F.E.D. et la Caisse Centrale de Coopération Économique, se sont poursuivies afin d'assurer le financement de la première tranche du projet d'hévéaculture dans le Sud-Ouest (Grand Bereby), auquel la Compagnie Michelin a donné son appui technique par convention du 29 novembre 1971; la Société pour le Développement et l'Exploitation de l'Hévéa (SODHEVEA) a été remplacée, pour l'exécution de ce projet, portant sur 13 500 hectares de plantations à effectuer en sept ans, par la Société des Caoutchoucs de Côte d'Ivoire (SOCATCI).

La commercialisation de la gomme arabique s'organise progressivement en Mauritanie comme au Sénégal, en même temps que les autorités responsables se préoccupent d'assurer la préservation des gommiers productifs, objet d'une exploitation intensive.

GOMME ARABIQUE COMMERCIALISÉE

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	tonnes			
Ramassage contrôlé en Mauritanie	5 324	7 314	5 464	5 730
Achats enregistrés au Sénégal	5 445	6 203	7 374	1 872

En **Mauritanie**, la Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX) a assuré la collecte, le conditionnement et l'exportation de la production nationale, alors qu'au Sénégal une procédure d'agrément des exportations était instituée avec maintien des prix minimums arrêtés en 1971 (109 à 113 francs le kilogramme selon de département).

Au **Niger**, 644 tonnes ont été commercialisées contre 828 tonnes en 1970/1971.

Au Dahomey, la **production de tabac** a été assez élevée avec des prix à la production inchangés et une qualité toujours satisfaisante.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE TABAC AU DAHOMEY

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	tonnes			
Achats	673	856	757	987

En décembre 1972, la S.O.C.A.D. a été chargée de la commercialisation de ce produit à la place de la Compagnie Agricole Industrielle des Tabacs Africains (C.A.I.T.A.).

En Côte d'Ivoire, la production locale a été encore valorisée par la mise en route, en janvier 1972, d'une fabrique de cigares de la Société Ivoirienne des Tabacs (S.I.T.A.B.).

La Compagnie du Bénin s'est trouvée à nouveau confrontée avec le problème de son approvisionnement insuffisant en **manioc**, tant par la demande de produits vivriers au Togo et dans les pays voisins que par l'épuisement des sols. L'écoulement en 1972 des stocks constitués l'année précédente a permis d'éviter une baisse importante des exportations.

TOGO - FÉCULERIE INDUSTRIELLE DE MANIOC

	Production			Exportations		
	1970	1971	1972	1970	1971	1972
	tonnes					
Fécule blutée	2 314	6 210	445	1 823	4 572	2 480
Tapioca granulé	1 957*	3 401	764	1 932*	2 700	1 491
Source : Compagnie du Bénin.						
* Tapioca en « flocons » en 1970.						

L'année 1972 a été bonne pour la **production de bananes en Côte d'Ivoire** ; en hausse régulière, celle-ci a satisfait une demande très forte du marché français dont l'organisation équilibrée profite à l'ensemble des producteurs de la zone franc ; elle a pu, en outre, consolider d'autres débouchés extérieurs (Grande-Bretagne, Algérie, Yougoslavie).

Les exportations ont ainsi évolué, selon les données fournies par la Coopérative Agricole de la Production Bananière et Fruitière de la Côte d'Ivoire (COFRUCI) :

1970 : 134 255 tonnes
1971 : 140 730 tonnes
1972 : 164 582 tonnes

La production d'ananas, également en plein développement, a trouvé des débouchés accrus, soit pour les fruits, soit pour les conserves.

EXPORTATIONS D'ANANAS DE CÔTE D'IVOIRE

	1969	1970	1971	1972
Ananas frais				
Tonnes	13 294	17 434	19 718	38 015
Millions de francs c.f.a.	596	782	905	1 933
Ananas conservés				
Tonnes	21 924	27 276	36 346	44 883
Millions de francs c.f.a.	1 666	2 379	2 990	3 527
Jus d'ananas				
Tonnes	9 823	12 858	13 318	13 374
Millions de francs c.f.a.	450	681	642	610

De nouveaux débouchés ont été recherchés pour l'ananas frais, soit directement de Côte d'Ivoire, soit par l'intermédiaire du négoce français; dans ce but, un comité de coordination groupant la COFRUCI et ses commissionnaires a été créé le 15 septembre 1972 pour la régularisation et le contrôle des ventes en Europe. En 1972 les ventes sur la France ont représenté 13 809 tonnes et sur l'étranger 24 688 tonnes.

Les trois usines en activité ont traité 143 000 tonnes d'ananas, contre 106 000 tonnes en 1971; le débouché est constitué essentiellement par la C.E.E., avec une légère prédominance de la République Fédérale d'Allemagne par rapport au marché français, qui est resté contingenté à l'égard des conserves d'origine étrangère.

Les projets de développement des **plantations d'anacardières** prennent de l'ampleur au Sénégal et en Côte d'Ivoire; ils doivent s'accompagner de construction d'usines pour le décorticage et d'une meilleure organisation de la collecte et des voies d'accès aux zones productrices.

Au **Dahomey**, la S.O.C.A.D. qui a le monopole des exportations a acheté 839 tonnes de noix contre 752 en 1971; le prix minimum d'achat a été de 16,50 francs par kilogramme dans tous les centres.

Un projet de plantations industrielles de 6 500 hectares et de plantations villageoises à réaliser dans les départements du Zou, du Borgou et de l'Atakora a été accepté par le F.E.D. pour un montant de 2,809 millions d'unités de compte.

L'écoulement sur la Communauté Economique Européenne des **productions de primeurs** des États associés a fait l'objet d'une négociation difficile, à laquelle se sont particulièrement attachés certains États de l'U.M.O.A. qui, compte tenu des résultats déjà obtenus, estiment pouvoir développer leur production, élément très intéressant de diversification de leur économie.

Au **Sénégal**, il était estimé que 4 736 hectares avaient été consacrés aux cultures maraîchères en 1972, avec 10 000 exploitants utilisant une nombreuse main-d'œuvre pour une production de 70 276 tonnes, donnant lieu pour le moment à des exportations marginales, notamment de haricots verts, fraises et melons. Une société d'économie mixte, dénommée B.U.D.-Sénégal, a été constituée par la filiale européenne de la Société Californienne Antle Inc. avec participation de la Société Financière Internationale, afin de mettre en valeur 1 375 hectares de 1971 à 1975 et 2 225 hectares de 1976 à 1978 dans la région du Cap Vert. La production a démarré en 1971/1972 sur une surface pilote à Sebikotane. Les perspectives portent sur une production de primeurs de 23 700 tonnes en 1975, dont 7 600 tonnes de tomates.

L'usine de la Société de Conserves Alimentaires du Sénégal a produit 700 tonnes de conserves de tomates provenant de la production du delta du fleuve Sénégal, en voie d'extension grâce à un prêt F.A.C. de 143 millions de francs c.f.a.

La production de primeurs en **Haute-Volta** (zone de Kougoussi) se développe également; les exportations de haricots verts ont porté sur 130 tonnes contre 45 tonnes en 1970/1971.

Les actions en vue d'augmenter la productivité des **cultures vivrières**, grâce à l'amélioration des structures de production et une meilleure organisation de la commercialisation, se multiplient. Elles prennent d'autant plus d'importance qu'en raison de sécheresses successives le déficit céréalier de certaines régions n'a pu être comblé, depuis 1971, que par des aides extérieures en nature.

Les problèmes de maîtrise de l'eau prennent également une acuité particulière; en même temps que doivent être entretenues et améliorées les infrastructures déjà en place pour l'irrigation, de nouveaux projets sont en cours de réalisation ou à l'étude pour les multiplier, et, si possible, créer ainsi de véritables pôles de développement dans des régions excentrées.

En **Mauritanie**, un plan de développement rural de 1,3 million de dollars a pu être établi avec le financement du Programme Alimentaire Mondial, du F.E.D. et du F.A.C.

Au **Sénégal**, alors que sont mises au point de nouvelles méthodes d'irrigation dans le delta du Sénégal, sous l'égide de la Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (S.A.E.D.), des projets approuvés en 1971 sont en cours de réalisation; ils portent, d'une part sur la riziculture en Casamance (3,7 millions de dollars fournis par la B.I.R.D.-A.I.D.) et au Sénégal oriental (culture du riz pluvial financée par le F.E.D. : 1,131 million d'unités de compte) et, d'autre part, sur le développement des Terres Neuves (B.I.R.D.-A.I.D. 1,35 million de dollars) au Sénégal oriental.

En 1972, ont été décidés d'importants projets d'aménagements hydro-agricoles; le premier, financé par le F.E.D. pour 6,017 millions d'unités de compte, porte sur le périmètre de Nyanga près de Podor et le second sur la cuvette de Dagana, avec financement à 60 % par la B.I.R.D.-A.I.D., soit 4,5 millions de dollars sur un total de 7,5 millions de dollars.

Enfin, des projets de barrage dans le delta et en Casamance sont étudiés.

Des périmètres hydro-agricoles en **Haute-Volta** (vallée du Kou avec assistance technique de Formose) et au **Niger** (vallée de la Badeguichéri) sont en cours de réalisation.

Dans ces deux pays, ont été établis des programmes de régularisation des approvisionnements et de stabilisation des prix des céréales, grâce à une assistance conjointe de l'U.S.A.I.D., de l'aide canadienne et du F.A.C., permettant notamment, dans un premier stade, la construction d'entrepôts.

Au **Dahomey**, les efforts en faveur de la riziculture, notamment dans la vallée de l'Ouémé, se sont poursuivis, mais une certaine pénurie de maïs a incité le Gouvernement dahoméen à utiliser la contre-valeur des dons en maïs, froment et riz en provenance de l'étranger au financement de projets de développement et à la mise en place de moyens de stockage.

En **Côte d'Ivoire**, l'augmentation de la **production du riz** (évaluation 400 000 tonnes de paddy) a justifié la création de neuf rizeries, gérées par la Société de Développement de la Riziculture (SODERIZ).

L'action en faveur de la riziculture doit s'intensifier dans toute l'étendue de la Côte d'Ivoire. Elle s'est déjà manifestée dans la région nord par l'inauguration, au mois de novembre 1972, d'un premier barrage; elle doit être complétée par la construction de huit autres ouvrages, financée par le Fonds Européen de Développement et l'Allemagne fédérale.

Un crédit de 10,947 millions d'unités de compte, soit 3,040 milliards de francs c.f.a. a déjà été octroyé par le F.E.D. sur un montant prévisionnel, au titre du plan, de 5 milliards; la Caisse Centrale de Coopération Economique a consenti, de son côté, un prêt de 860 millions de francs c.f.a. pour la zone forestière de l'est.

Dans le cadre d'une politique de régionalisation et aussi de diversification agricole, les projets agro-industriels en matière de **sucre** sont maintenant au stade des réalisations. Au **Sénégal**, d'ores et déjà, la Compagnie Sucrière Sénégalaise a procédé à l'extension des surfaces irriguées de Richard Toll et à l'installation d'une sucrerie d'une capacité de 100 000 tonnes par an et d'une raffinerie. En prévision d'une prochaine mise en route de ce complexe, la Compagnie Africaine de Produits Alimentaires (C.A.P.A.), installée à Dakar, a arrêté son exploitation le 31 août 1972.

En **Côte d'Ivoire**, la Société pour le Développement des Plantations de Canne à Sucre (SODESUCRE) a commencé la réalisation effective, avec le contrôle technique de la firme anglaise Lonrho, du complexe de Ferkessedougou, à la suite d'un prêt de 20,8 millions de dollars consenti par l'EXIMBANK pour financer 45% des achats de matériel, et de la garantie donnée par cet organisme à un prêt d'un montant équivalent de la First National City Bank. Sur les 6 000 hectares prévus, 1 900 ont été plantés pour entrer en production en 1973/1974.

En **Haute-Volta**, les premières plantations du projet sucrier de Banfora ont été effectuées, et le financement du complexe sera assuré notamment par des prêts du F.E.D. (5,04 millions d'unités de compte) et du F.A.C.; une aide non remboursable du F.E.D. (900 millions de francs c.f.a.) contribuera à la mise en place de l'infrastructure hydraulique.

Enfin, un accord a été passé entre le Gouvernement du **Dahomey** et la firme anglaise Lonrho pour l'installation d'un complexe sucrier ayant une capacité finale de 30 000 tonnes de sucre.

1.22. L'élevage et la production animale

Les régions sahéliennes, pour lesquelles l'élevage constitue non seulement la principale richesse mais encore la source des protéines nécessaires au développement de l'individu, ont enregistré, en 1972, un des plus importants déficits pluviométriques connu de mémoire d'homme; succédant à des années où les hivernages ont été également très courts, cette sécheresse aura des conséquences catastrophiques pour la pérennité du cheptel en 1973 et les années suivantes, en raison, notamment, de la grande mortalité ayant atteint les jeunes bêtes et les femelles reproductrices, et de la dégradation des sites naturels dans de nombreuses zones de pâturage.

Dès le mois de juillet 1972, en **Mauritanie**, il était nécessaire de prévoir la suspension de la perception de la taxe sur le bétail; pareille mesure fut également prise au Niger pour les ovins, les caprins et les asins, et dans les départements de Diffa et Agadez pour les bovins.

L'aggravation de la sécheresse a provoqué une véritable migration des troupeaux et des éleveurs vers le Sénégal, le sud de la Haute-Volta et du Niger, à la recherche de pâturages; il devait en résulter une concentration excessive de cheptel dans les zones plus humides.

Des plans d'urgence faisant appel à l'aide extérieure furent donc élaborés pour 1973, tant pour la sauvegarde du troupeau que pour le forage de puits. De toute façon, il est à craindre que les projets spécifiques décidés ces dernières années ou en cours de négociation soient plus difficiles à réaliser en raison des pertes sévères subies par le cheptel et sa moindre résistance aux épizooties. C'est le cas de l'exécution des projets portant, d'une part, sur le sud-ouest de la Mauritanie, particulièrement éprouvé par la sécheresse et ayant fait l'objet en 1971 d'un crédit de l'Association Internationale de Développement (4,15 millions de dollars), et, d'autre part, sur le sud-est bénéficiant d'un prêt de 4,64 millions d'unités de compte du Fonds Européen de Développement.

Il peut en être de même pour le **Sénégal** qui, dans le cadre d'un programme établi en 1970, a sollicité un crédit du F.E.D. de 5,78 millions d'unités de compte pour la réalisation d'un système hydraulique (aménagement de points d'eau) et la création d'une zone pilote dans le Ferlo. Ce pays cherche, en outre, à assurer la permanence de son ravitaillement autonome en viande en tenant compte des enseignements des ranchs de Doli (Société d'Exploitation des Ressources Animales au Sénégal : S.E.R.A.S.) et Bambylor (secteur privé).

Des expériences de même nature sont en cours en **Côte d'Ivoire**, au **Niger** (ranch d'Ekrafane financé par le F.A.C.) et en **Haute-Volta**. Sur le crédit de 6 millions de dollars accordé par l'U.S.A.I.D. en 1971 à la Communauté Économique du Bétail et de la Viande du **Conseil de l'Entente**, trois prêts d'un montant total de 550 millions de francs c.f.a. ont pu être accordés par le Conseil à la Côte d'Ivoire (abattoirs secondaires), au Dahomey (marchés et abattoirs de Cotonou et Porto Novo) et à la Haute-Volta (lutte contre la péripneumonie et peste bovine).

La production contrôlée de cuirs et peaux au **Niger** a marqué une légère augmentation mais il a été, par contre, constaté une baisse des exportations officielles; la Société Nigérienne de Collecte des Cuirs et Peaux (S.N.C.P.), mise en place en cours d'année, a pu heureusement redresser cette situation par la suite. La Société Nigérienne de Tannerie (SONITAN) a pu cependant traiter 420 000 peaux contre 170 000 pendant les six premiers mois de sa mise en route.

1.23. La pêche et les industries du poisson

La **protection de la pêche** et de son avenir dans les eaux subsahariennes situées au nord du Cap Vert est devenue un problème de grande importance étant donné que ces eaux, parmi les plus poissonneuses du monde, attirent de plus en plus de flottilles de tous les continents. Un Sous-Comité des pêches pour l'Atlantique du centre-est (COPACE), réuni sous l'égide de la F.A.O., a recommandé en juin 1972 l'adoption de filets à mailles larges pour limiter les prises; mais c'est au titre des réglementations nationales que des dispositions de sauvegarde ont été prises par la République Islamique de Mauritanie et la République du Sénégal.

En Mauritanie, la loi du 31 juillet 1972 a porté les eaux territoriales à 30 milles marins à compter d'une ligne droite allant du Cap Blanc au Cap Timiris et à compter de la laisse de basse mer de ce Cap à la frontière sénégalaise. Le Sénégal, de son côté, a créé, par loi n° 72-21 du 19 avril 1972, une zone de pêche exclusive de 110 milles marins, à l'intérieur de laquelle la pêche est interdite aux navires étrangers, la limite des eaux territoriales restant inchangée.

En **Mauritanie**, l'année 1972 a été consacrée à l'apurement du passif de la Société Mauritanienne d'Armement à la Pêche (S.O.M.A.P.), et désormais les ressources provenant de la délivrance d'autorisation de droit de pêche dans les eaux territoriales pourront être directement budgétisées et consacrées au développement; les accords les concernant ont été reconduits, ou réadaptés à la suite de négociations internationales (Accord grec) ou de protocoles techniques avec des sociétés privées (Koweït, Japon, Canaries).

Les résultats d'ensemble de la campagne 1972 ont été favorables en ce qui concerne la conserverie des Industries Mauritaniennes de Pêche (IMAPEC) et le conditionnement des poulpes et seiches opéré par la firme à capitaux japonais Mauritanian Fishery Company (MAFCO), utilisant les frigorifiques de la société SURVIF. L'extraction d'huile de poisson s'est également développée; par contre, les exportations de poissons salés et séchés et surtout frais et congelés ont diminué.

EXPORTATIONS MAURITANIENNES DES PRODUITS DE LA PÊCHE

	1969	1970	1971	1972
	tonnes			
Poissons frais et congelés	6 224	9 442	4 482	3 251
Poissons salés, séchés	6 108	6 645	4 948	4 336
Mollusques, poulpes, seiches	—	—	3 191	8 467
Crustacés	69	51	187	105
Poutargue	21	22	14	24
Poudre et farine de poisson	—	3 660	8 579	7 453
Conserves de poisson	—	401	307	1 609
Huile et graisse de poisson	—	249	790	1 252
Déchets de poisson	—	170	110	1 331
	millions de francs c.f.a.			
Valeur	1 255	2 029	2 137	2 842
dont poissons salés, séchés	685	805	693	744

Au **Sénégal**, l'extension du port de pêche a été mise en service en janvier 1972 et a permis le développement de la pêche industrielle. Mais la pêche au thon qui avait commencé sur des bases très favorables a vu son activité se déplacer à partir du mois de juin vers les eaux équatoriales; les mises à terre au Sénégal ont donc été réduites : 12 716 tonnes contre 17 286 en 1971, alors que l'activité de la Société Sénégalaise d'Armement à la Pêche (SOSAP) s'est limitée à 6 842 tonnes contre 7 575 tonnes. Les thons, dont le prix d'achat (albacore) a été ramené, à compter du 1^{er} juin 1972, de 150 francs à 132 francs c.f.a., ont été traités, pour 62 %, par les Conserveries du Sénégal et, pour 38 %, par la Société Africaine de Produits Alimentaires (SAPAL).

Au titre de l'aide canadienne ont été assurées, par convention du 12 juillet 1972, la motorisation de pirogues (680 millions de francs c.f.a.) et leur entretien, ainsi que l'aménagement d'installations frigorifiques dans divers centres sénégalais (220 millions de francs c.f.a.).

La pêche en Côte d'Ivoire, compte tenu de son développement même, est confrontée au problème des ressources disponibles du plateau continental; le chalutage continu du fond a entraîné une forte baisse du stock benthique. Il faut donc aller plus loin et disposer d'une flottille rénovée à grand rayon d'action, susceptible d'aborder la concurrence étrangère. La Société Ivoirienne de Pêche et d'Armement (SIPAR), société d'économie mixte, a disposé de deux thoniers en 1972 et en recevra un troisième en 1973. L'activité de la Société de Conserverie de la Côte d'Ivoire (SCODI) s'est heurtée à des problèmes de débouchés dans un marché très ouvert.

Au Dahomey, la production reste toujours inférieure aux besoins, puisque 4 000 tonnes environ de poissons congelés ont été importées; la flottille est constituée pour les trois quarts par des crevettiers alimentant des entreprises de congélation et préparation dont les exportations avoisinent 400 tonnes.

1.24. L'exploitation forestière et les industries du bois

La réglementation forestière en Côte d'Ivoire avait été caractérisée, en 1971 :

- par une modulation de la fiscalité à la sortie, destinée à stimuler l'emploi des essences dont les réserves sont abondantes;
- par des mesures tendant à la redistribution des périmètres non exploités;
- par l'ivoirisation de l'activité d'abattage.

Cette réglementation a été complétée, en 1972, par de nombreuses dispositions tendant à assurer une meilleure productivité des surfaces exploitables et un approvisionnement des industries du bois contribuant à valoriser cette production.

Tout d'abord, des mesures furent prises pour réduire la durée de validité des permis; ainsi, pour les permis attribués récemment, une limitation de durée à cinq ans fut instituée. En ce qui concerne les permis temporaires d'exploitations forestières, des autorisations annuelles d'exploitation furent prévues. Mais l'outillage insuffisant des nouveaux titulaires conduisit à l'institution d'une pratique jusqu'alors prohibée par le code forestier : le fermage; une redevance de 35 % sur le montant de ces fermages devait être mise à la charge des bailleurs.

Malgré ces mesures, le développement des exportations de grumes constituant un danger pour la préservation du patrimoine forestier comme pour l'existence des industries de deuxième transformation, le décret du 28 août 1972 fit obligation aux exportateurs agréés de bois en grumes d'assurer en priorité l'approvisionnement des usines. Un système de quotas à l'exportation entra ainsi en vigueur le 1^{er} octobre 1972. Les exportations de grumes de certaines essences étaient subordonnées à la cession préalable aux industries d'une quantité égale à un certain pourcentage de l'exportation projetée.

Enfin, un décret du 31 octobre fixa une procédure pour l'agrément des exploitants forestiers et pour l'attribution des permis temporaires d'exploitation. Une commission d'agrément des exploitants et d'attribution de permis fut ainsi constituée pour permettre de réserver l'exploitation à de véritables professionnels.

La situation respective des exportations de bois en grumes et de bois débités, tout en n'étant pas encore influencée par cette réglementation en 1972, reflète cependant le fait que les exportateurs de grumes ont anticipé les conséquences de nouvelles dispositions ; il en est résulté une augmentation des livraisons à l'étranger (8 %). Par contre, les industries du bois ont eu, dans l'ensemble, des difficultés à s'approvisionner en matière première et à satisfaire leur clientèle locale.

EXPORTATIONS DE BOIS DE CÔTE D'IVOIRE

Années	Bois en grumes		Bois sciés		Placages	
	mille m ³	millions F c.f.a.	mille m ³	millions F c.f.a.	mille tonnes	millions F c.f.a.
1968	2 620	21 411	188	3 397	19	697
1969	3 327	30 054	180	3 790	19	902
1970	2 511	23 417	183	4 414	19	1 008
1971	2 933	25 917	163	3 543	23	1 164
1972	3 168	32 505	163	3 573	21	1 239

Source : Statistiques du Commerce extérieur.

Les marchés extérieurs ont été fermes, ce qui a favorisé les débouchés d'espèces dont la vulgarisation a débuté en 1972 (Aniégré, Amazakoué, Dibétou au titre des grumes). La situation très favorable de la demande se reflète dans l'augmentation sensible des valeurs à l'exportation (22 % pour les grumes).

EXPORTATIONS DE BOIS EN GRUMES DE CÔTE D'IVOIRE

Espèces	1969	1970	1971	1972
milliers de mètres cubes				
Samba (bois blanc)	910	717	933	886
Sipo (bois rouge)	678	463	564	461
Acajou (bois rouge)	212	137	172	196
Makoré (bois rouge)	157	154	161	182
Tiama (bois rouge)	196	127	147	168
Aboudikro ou Sapelli (bois rouge)	182	120	146	153

Source : Statistiques du Commerce extérieur.

Alors que les exportations de samba et de sipo diminuent, celles des autres bois augmentent d'une façon générale.

Les exportations par le port de San Pedro se sont considérablement développées (844 000 tonnes contre 62 092 pour le dernier trimestre 1972), bien que les liaisons avec la zone forestière de l'ouest ne soient pas encore modernisées.

1.25. L'exploitation des ressources minérales

L'année 1972 n'a pas été marquée par de nouvelles mises en exploitation; elle a, par contre, enregistré un important développement des productions récemment engagées de cuivre et d'uranium. La situation plus favorable des marchés de minerais de fer et des phosphates a, en outre, permis une augmentation des exportations de l'Union monétaire dont la valeur s'est ressentie cependant de la dégradation de la situation monétaire internationale.

VALEUR DES VENTES DE PRODUITS MINÉRAUX

	1969	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.				
Mauritanie				
Minerai de fer	17 109	21 499	20 400	18 477
Togo				
Phosphates	3 953	4 097	4 912	5 108
Sénégal	3 631	3 961	4 526	5 519
Phosphates de chaux	2 930	3 170	3 633	4 603
Phosphates d'alumine brut	218	216	306	240
Phosphates calcinés	168	154	184	182
Phosphates divers	33	36	27	55
Attapulgit	34	40	54	89
Sel marin	248	345	322	350
Côte d'Ivoire	1 295	1 397	1 351	1 422
Diamants	1 018	1 042	1 280	1 422
Minerai de manganèse	277	355	71	—
Niger	58	49	2 052	1 554
Cassitérite	58	49	52	70
Uranium	—	—	2 000	1 482
Total	26 046	31 003	33 241	32 080

La **Société des Mines de l'Aïr (SOMAIR)** a dépassé, avec 867 tonnes, sa prévision de production de 750 tonnes d'uranium contenu par an, et, conformément au programme préétabli, a assuré un stockage assez important en attendant l'accélération des livraisons aux utilisateurs. La seconde ligne de production sera entreprise en 1973 pour entrer en exercice en 1974/1975, après des investissements de l'ordre de 5,5 milliards de francs c.f.a.

EXPORTATIONS DE MINERAI D'URANIUM DU NIGER

	1971	1972	1971	1972
tonnes			millions de francs c.f.a.	
Total	402	411	1 978	2 370
dont sur				
France	402	400	1 978	1 899
Allemagne	—	11	—	471

Le syndicat franco-japonais a poursuivi ses recherches dans la région d'Akouta ; malgré des indices importants, mais situés à 240 mètres de profondeur, aucune décision d'exploitation n'a été prise en raison de la situation du marché.

La **Société Minière de Mauritanie (SOMIMA)** a développé progressivement sa production de cuivre, mais en raison de difficultés techniques, celle-ci n'a atteint en 1972 que 14 900 tonnes. Les exportations de leur côté se sont élevées à 16 771 tonnes de concentré.

La **Société des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA)** a profité de l'amélioration de la conjoncture dans la sidérurgie pour augmenter sa cadence de production au cours des deuxième et troisième trimestres et dépasser ainsi son objectif primitif de 8,8 millions de tonnes. Pour une production de 9,2 millions de tonnes, les exportations se sont élevées à 8,6 millions de tonnes. Les investissements réalisés à Rouessa à partir du mois d'octobre 1971, d'un montant de 11 milliards de francs c.f.a., permettront en juillet 1973 la mise en route de cette nouvelle installation (gare minière, station de concassage, de criblage et de chargement).

PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE MINERAI DE FER DE MAURITANIE

	1969	1970	1971	1972
milliers de tonnes				
Production	8 678	9 093	8 409	9 257
Exportation	8 576	9 220	8 601	8 618

Les participations de la République Islamique de Mauritanie dans la MIFERMA (5%) et la SOMIMA (22%) ont été transférées à la Société Industrielle et Minière créée au mois de juillet 1972.

L'exploitation des **phosphates de chaux** au Sénégal et au Togo a été favorisée par l'accroissement de la demande qui apprécie ces phosphates de teneur élevée, bien que les prix calculés en dollars n'aient pu se redresser en raison de la dévaluation de cette monnaie.

VENTES DE PHOSPHATES

	1969	1970	1971	1972
milliers de tonnes				
Sénégal				
Phosphates de chaux	937,9	995,2	1 230,4	1 511,0
Phosphates d'alumine	93,3	94,2	* 98,8	106,8
Togo				
Phosphates	1 463,9	1 517,1	1 761,8	1 855,1

La **Compagnie Togolaise des Mines du Bénin (COTOMIB)**, en développant son activité a procédé à la mise en place d'une quatrième chaîne de traitement à l'usine de Kpémé qui devrait entrer en service en avril 1973. En outre, un nouveau siège d'exploitation, à Kpogamé, devait être mis en exploitation au mois de juillet. La participation de l'État togolais dans cette société devrait passer de 19,9 à 35% à la suite d'une augmentation de capital réalisée à partir du 1^{er} janvier 1973.

Bien que la production de la **Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba** ait été en diminution de 11%, les exportations se sont développées en utilisant les stocks et ont progressé de 22,8%. La capacité d'évacuation a été, en effet, augmentée, grâce à l'amélioration des transports ferroviaires et à l'emploi en complément de transporteurs routiers. Pour faire face à cette situation favorable, des travaux d'extension seront entrepris dès 1973.

Dans le commerce international des phosphates dont l'expansion a repris en 1971, la part des États de l'Union monétaire s'est accrue régulièrement.

EXPORTATIONS MONDIALES DE MINÉRAI DE PHOSPHATES*

	1969	1970	1971	1972
millions de tonnes longues				
Total**	31,33	32,52	33,88	37,06
dont :				
Maroc	10,26	11,31	11,89	13,56
États-Unis	10,29	10,62	11,21	12,68
Tunisie	1,86	2,11	2,41	2,31
Togo	1,46	1,52	1,76	1,86
Sénégal	1,00	1,05	1,27	1,55
Jordanie	0,93	0,66	0,64	0,95
pour cent				
Part de l'U.M.O.A.	7,9	7,9	8,9	9,2
* P ² O ⁵ .				
** Non compris estimations U.R.S.S. et Nord-Vietnam.				
Source : Phosphorus et Potassium (British Sulphur Corporation Ltd).				

La production de **diamant industriel** a encore légèrement progressé en Côte d'Ivoire.

EXTRACTION ET VENTES DE DIAMANT DE CÔTE D'IVOIRE

	1969	1970	1971	1972
Production (carats)	202 413	212 808	326 770	333 541
Ventes (carats)	197 275	226 374	289 954	352 160
Ventes (millions francs c.f.a.)	1 018	1 042	1 280	1 422

En **Côte d'Ivoire**, une participation japonaise à l'exploitation du gisement de **minéral de fer** de Klahoyo a été recherchée; elle s'est concrétisée par un accord de principe entre deux sociétés japonaises : Sumitomo Shoji Kaisha et Mitsubishi Corp. et la société promotrice Pickands Mather and Co International pour la réalisation des recherches; celles-ci se poursuivent tant au titre de la délimitation des réserves que des conditions générales d'exploitation.

La **recherche d'hydrocarbures** s'est intensifiée dans l'ensemble des États de l'Union, pendant que les structures juridiques et financières, mises en place en 1970 et 1971, se trouvaient complétées.

En **Mauritanie**, une campagne aéromagnétique et géologique a été entreprise par la Société A.G.I.P. Recherches et Exploitation Mauritanie sur le permis que cette société avait obtenu au centre du pays en mars 1971. De leur côté, les deux sociétés Amoco Petroleum Company et Esso Exploration and Production Mauritania ont procédé chacune à deux forages le long des côtes.

Au **Sénégal**, deux permis de recherches ont été accordés sur des rendus de la COPETAO, d'une part, et de la Société Esso, d'autre part :

- le 6 mai 1972, conjointement à la Compagnie des Pétroles Total (Afrique ouest) COPETAO et à la Casamance Petroleum Company (filiale de la Texas Gulf Sulphur Company), pour une superficie terrestre et maritime de 13 700 km² en Casamance occidentale ;
- le 13 septembre 1972, à la Société Shell Sénégalaise de Recherches et d'Exploitation (Shell Senrex), pour 7 400 km² sur terre (région du Thiès) et 4 300 km² sur le plateau continental.

Par ailleurs, la Société Shell Senrex a procédé à des recherches sismiques dans le bassin sédimentaire du Sénégal, et la Société Esso a implanté un forage en mer, dit « Rufisque 3 ».

En **Côte d'Ivoire**, une campagne de forage a été entreprise devant Jacqueville puis Grand Bassam par Esso Exploration and Production Côte d'Ivoire Inc., pour le compte de l'association créée par Esso, Shell et Elf Erap. L'analyse des résultats de cette première campagne est en cours.

Au **Dahomey**, la Société Union Oil a repris au mois d'avril 1972 ses opérations de recherches géophysiques en haute mer, et un forage a commencé au mois de décembre. La Société Shell Daho Rex, après traitement des informations reçues en 1971, a repris également ses recherches au mois de décembre 1972.

Au **Togo**, la Société Shell Togolaise de Recherches et d'Exploitation Pétrolières, sur le permis de mer obtenu en janvier 1972, a entrepris une campagne de recherches sismiques. L'Union Carbide poursuivait les interprétations des campagnes de sondage des années précédentes.

Au **Niger**, une autorisation a été accordée à la Société Continental Overseas Oil Company, titulaire du permis du Niger sud, pour s'associer, à raison de 50 %, à la Shell, pour la recherche et l'exploitation éventuelle. La première société reste opératrice et a poursuivi son programme de recherches sismiques, comme la société Texaco Niger Inc., sur le permis Agadem (Bilma). La Société Niger Sun Oil Company, après avoir obtenu 85 % des droits et obligations de la Société Global Energy sur le permis de Dosso, a commencé des prospections aéromagnétiques et des travaux de géologie.

1.26. La production industrielle

La croissance de la production industrielle s'est poursuivie assez favorablement dans la plupart des États.

La **production de ciment**, soit à base de calcaires naturels au Sénégal et au Niger, soit par broyage de clinker en Côte d'Ivoire et dans les exploitations plus récentes du Togo et au Dahomey, est en accroissement sensible ; tout spécialement au Sénégal, la Société Ouest Africaine des Ciments, devant le développement de ses ventes, a engagé, au début de 1973, une première tranche d'investissement pour porter sa capacité de production à 400 000 tonnes.

Le projet d'exploitation des **gisements de calcaires** du sud du Togo, dit projet CIMAO (Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest), prend forme progressivement en raison des perspectives favorables de la consommation en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo.

PRODUCTION DE CIMENT

	1969	1970	1971	1972
milliers de tonnes (a)				
Sénégal	206,9	241,2	240,8	334,9
Niger	24,2	33,0	25,1	32,9
Côte d'Ivoire	389,0	432,1	506,9	603,4
Dahomey	—	—	102,2	111,9
Togo	—	—	55,0	116,0
(a) Sénégal, Niger : ciment produit ; Côte d'Ivoire, Dahomey, Togo : clinker broyé.				

Au **Sénégal**, il avait été constaté que l'industrie avait participé en 1970 et 1971 d'une façon effective au maintien de l'équilibre économique, grâce à son activité et aux investissements réalisés, malgré les faibles récoltes d'arachide; en 1972, le taux de croissance de ces industries a pu reprendre une progression notable dans la plupart des secteurs, sauf ceux de la minoterie-biscuiterie en diminution sensible et ceux des produits chimiques et des chaussures en stagnation. L'évolution de l'indice (non compris l'électricité, l'huilerie, les industries extractives et les conserveries) de la production industrielle (1^{er} octobre 1971 - 30 septembre 1972) reflète cette situation.

SÉNÉGAL - INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

			Variations		
			1969/1970	1970/1971	
	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1970/1971	1971/1972
base 100 : année 1959			± %		
Matériaux de construction	138	137	186	- 0,7	+ 35,8
Produits chimiques	150	154	153	+ 2,7	- 0,6
Tabacs et allumettes	115	130	131	+ 13,0	+ 0,8
Grains, farine, biscuits	93	115	99	+ 23,7	- 13,9
Boissons et sucreries	143	151	178	+ 5,6	+ 17,9
Textiles et industries auxiliaires	232	219	258	- 5,6	+ 17,8
Chaussures	192	211	208	+ 9,9	- 1,4
Industries diverses	149	179	224	+ 20,1	+ 25,1
Ensemble	145	155	171	+ 6,9	+ 10,3

En **Côte d'Ivoire**, le chiffre d'affaires des industries manufacturières en 1972 a continué à croître à un taux légèrement supérieur à celui de l'année précédente, 17 % contre 13 à 14 %; l'activité a été particulièrement soutenue dans :

- les industries textiles + 29,49 %
- les industries chimiques + 18 %
- les matériaux de construction + 16,2 %

Par contre, les industries alimentaires qui représentent le tiers de la production industrielle n'avaient progressé que de 12,6 %. Il a été estimé que la part des produits ivoiriens dans la consommation était approximativement de 60 %, et, pour améliorer cette situation, une campagne « achetez ivoirien » a été préparée.

Dans ces deux États, des entreprises dites de « substitution aux importations » sont entrées en activité :

- en **Côte d'Ivoire** :
 - Chausson Afrique (fabrique de radiateurs et batteries)
 - Société Ivoirienne de Fabrication de Colles et de Liants, à Agboville
 - Manufacture Ivoirienne de Confection Enfantine.
- au **Sénégal** :
 - Société Tropicale des piles Tropic
 - Société Industrielle des Produits Laitiers (S.I.P.L.).

Les bons résultats des campagnes d'arachides, de coton et de cacao, ont facilité cette croissance de la production industrielle, mais pour aider d'assez nombreuses industries dans leur démarrage, un resserrement, voire la suspension des importations étrangères, est apparu nécessaire dans certains cas :

- piles électriques sèches de certaines catégories au Sénégal ;
- tissus, en fils de couleurs ou peints, au Sénégal, imprimés, en Côte d'Ivoire ;
- colles, ouates, gazes ou articles en ouate, en Côte d'Ivoire ;
- conserves de tomates en boîtes, au Sénégal.

Des projets de **grosses unités industrielles** ont fait l'objet d'études et de négociations complexes et difficiles.

En Côte d'Ivoire, le secteur textile tend, d'une part, à se diversifier avec l'extension de la Société Ivoirienne de Textiles Artificiels et Synthétiques, et, d'autre part, à s'agrandir en vue de l'exportation, avec la création de l'Union Industrielle Textile de la Côte d'Ivoire (UTEXI) financée par la Banque Européenne d'Investissement ; cette entreprise, en cours d'installation à Dimbokro, utilisera 12 500 tonnes de coton. Un projet était, en outre, en voie d'élaboration pour la construction à Agboville d'un autre complexe textile qui utiliserait 9 000 tonnes de coton.

Au Sénégal, les autorités exploitant la situation géographique de Dakar ont poursuivi des études pour l'implantation d'une zone franche, susceptible d'accueillir des industries utilisant la main-d'œuvre qualifiée ; elles ont entamé, en outre, des négociations pour l'installation d'un centre de réparations navales devant comprendre, notamment, deux cales sèches géantes avec possibilité d'en créer une troisième.

Dans les autres États, un certain nombre d'industries de petites tailles ont été mises en marche en 1972, notamment dans le secteur des industries alimentaires :

- au **Togo** : Huilerie du Bénin ;
- au **Niger** : Huilerie de la Société d'Exploitation des Produits d'Arachides du Niger (SEPANI), à Magaria ;
- au **Dahomey** : Société Dahoméenne de Minoterie, à Cotonou ;
- en **Haute-Volta** : Société Voltaïque d'Oxygène et d'Acétylène.

L'industrie textile s'est également étendue. L'Industrie Dahoméenne des Textiles, installée à Parakou, sera aussi prochainement équipée pour la filature, le tissage, l'impression et la bonneterie; elle traitera 3 500 tonnes de coton. Au Togo, l'usine de Dadja de l'Industrie Textile Togolaise est en cours d'extension. La Société Voltaïque des Textiles a également envisagé l'extension de sa capacité de production.

La rénovation des cadres juridiques de l'industrialisation et de ses stimulants s'est poursuivie.

Après la Haute-Volta (31 décembre 1970), la Mauritanie (2 février 1971), ce sont le Dahomey (8 janvier 1972) et le Sénégal (12 juin 1972) qui se sont dotés de nouveaux **Codes d'investissement**, tenant compte des conditions actuelles de leur développement économique; l'un et l'autre Code, grâce à des dispositions souples, serviront à orienter les investissements privés vers les secteurs prioritaires; ils peuvent favoriser le développement d'entreprises agricoles exportatrices et aider à la décentralisation industrielle.

Des dispositions particulières en faveur des petites et moyennes entreprises nationales ont été introduites par le nouveau Code d'investissement dahoméen, et au Sénégal par une loi du 12 juin 1972.

1.27. L'ouverture au tourisme international

Sans être encore des pôles d'attraction touristique importants, les pays de l'Union monétaire bénéficient indirectement de l'engouement manifesté à l'égard des vacances lointaines, facilitées par l'abaissement systématique des tarifs aériens; ils profitent aussi de ce que le développement touristique de certains pays africains incite les visiteurs à avoir des contacts avec «une autre Afrique» tout en profitant d'avantages climatiques, en général plus favorables.

Les instances internationales, notamment la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.), se préoccupent de déterminer les avantages que cet afflux humain peut donner et d'analyser les charges récurrentes et les conséquences sociales qui en résulteront pour les pays concernés. Mais, d'ores et déjà, l'attention est attirée sur l'intérêt de ne pas défigurer les sites et de choisir ceux-ci judicieusement en évitant la prolifération de projets mal étudiés.

De cette nécessité, les Gouvernements des États de l'Union sont conscients, et dans le cadre des plans établis se dotent progressivement de structures d'études et de concertation pour le choix, l'élaboration et le financement des projets; c'est ainsi qu'au Sénégal une Délégation générale pour le tourisme auprès du Premier Ministre est chargée de promouvoir, orienter et coordonner les activités de tous ordres concernant le développement du tourisme. En Côte d'Ivoire, près du Ministère d'État chargé du Tourisme, a été institué, en janvier 1972, un Comité National du Tourisme assisté d'une Commission des sites et aménagements. Au Togo, a été créé un Commissariat au Tourisme.

En outre, une normalisation et une définition des avantages spécifiques, notamment fiscaux, accordés aux promoteurs sont mises au point. Ainsi, au Sénégal, le nouveau Code d'investissement du 12 juin 1972 définit les possibilités d'exonérations totales ou partielles d'impôts susceptibles d'être accordées pendant cinq ou huit ans aux entreprises agréées exerçant une activité touristique. La Côte d'Ivoire envisage de son côté de publier un véritable Code des investissements hôteliers et touristiques (a). Le tourisme devient donc une « priorité », justifiée à la fois par le développement des investissements et l'attraction de la clientèle touristique pour cette partie de l'Afrique. Les investissements afférents, tout en bénéficiant des aides de la puissance publique, proviennent de plus en plus d'initiatives privées, notamment des compagnies aériennes et des groupes intéressés au tourisme international.

Les réalisations hôtelières de 1972 ont permis d'établir, pour 1973, des programmes touristiques utilisant :

- à **Dakar** : l'Hôtel Diarama (Ngor II), l'Hôtel Téranga (place de l'Union)
- à **Abidjan** : l'Hôtel Ivoire II et l'Hôtel Tiama
- à **Lomé** : l'Hôtel du Bénin et l'Hôtel Tropicana
- à **Niamey** : l'Hôtel Terminus
- à **Cotonou** : l'Hôtel de la Croix du Sud

Cette capacité d'hébergement des capitales sera complétée, dans des délais rapprochés, par les constructions en cours :

- Hôtels Negresco et de la Pointe des Almadies, à **Dakar**
- Hôtel de la Paix, à **Lomé**.

Le souci des Gouvernements est également d'étendre cette activité à l'intérieur du pays en favorisant, non seulement la création d'hôtels, mais aussi de villages de vacances, voire de véritables complexes touristiques.

Au Sénégal, sont en voie d'achèvement les villages de vacances de Nianing (près de M'Bour) auquel sera adjoint un hôtel, et du Cap Skirring, en Casamance; dans le cadre de la rénovation de Saint-Louis, il est projeté la création d'un village lacustre sur le fleuve Sénégal.

En Côte d'Ivoire, le village de vacances d'Assinie a été doublé par celui d'Assouindé. Yamoussoukro et San Pedro ont été dotés d'hôtels, pendant que la Société Ivoirienne d'Expansion Touristique et Hôtelière (S.I.E.T.H.O.) poursuivait ses réalisations dans d'autres régions, notamment à Odienné.

Au Niger, la construction de l'Hôtel d'Ayorou a commencé.

Ainsi, pourront être offertes aux touristes des possibilités de circuit leur permettant de découvrir la diversité des paysages, des techniques agricoles et artisanales, des usages et coutumes de l'Afrique Occidentale.

Ce but ne pourra être pleinement atteint que lorsque les conditions d'accueil et de transport se seront améliorées et que des voies d'accès aux réserves, parcs nationaux ou villages pittoresques auront été réalisées sans entraîner une dégradation du cadre naturel et des structures sociales traditionnelles.

(a) Ce Code a été sanctionné par la loi n° 73-368 du 26 juillet 1973 (J.O. - C.I. du 13 septembre 1973).

1.3. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Appréciés sur la base des statistiques officielles des États de l'Union et pour la période sous-revue, qui va du 1^{er} octobre 1971 au 30 septembre 1972, les échanges extérieurs de l'Union ont accusé leur déséquilibre, la valeur des importations ayant excédé de quelque 34 milliards celle des exportations.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

1 ^{er} octobre	Exportations	Importations	Balance	Couverture
30 septembre	(F.O.B.)	(C.A.F.)	commerciale	E/I
milliards de francs c.f.a.				
				pour cent
1965/1966	146	146	—	100
1966/1967	157	153	+ 4	103
1967/1968	178	167	+ 11	107
1968/1969	184	195	+ 11	94
1969/1970	238	231	+ 7	103
1970/1971	234	255	— 21	92
1971/1972	250	284	— 34	88

Cette aggravation du déficit de la balance commerciale de l'Union tient à un accroissement de 11 % de la valeur de ses importations et de 7 % seulement de ses exportations.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (a)

1 ^{er} octobre	Exportations			Importations			Balance	
30 septembre	1970	1971	Variations	1970	1971	Variations	1970	1971
	1971	1972		1971	1972		1971	1972
milliards de francs c.f.a. ± % milliards de francs c.f.a. ± % milliards de francs c.f.a.								
Côte d'Ivoire	133,2	131,9	— 1,0	111,9	112,9	+ 0,9	+ 21,3	+ 19,0
Dahomey	11,4	9,5	— 16,7	20,4	23,2	+ 13,7	— 9,0	— 13,7
Haute-Volta	4,3	4,9	+ 14,0	15,0	16,5	+ 10,0	— 10,7	— 11,6
Mauritanie	28,0	27,7	— 1,1	17,5	23,4	+ 33,7	+ 10,5	+ 4,3
Niger	8,7	13,6	+ 56,3	14,5	17,1	+ 17,9	— 5,8	— 3,5
Sénégal	35,6	48,6	+ 36,5	57,2	68,9	+ 20,5	— 21,6	— 20,3
Togo	12,7	13,7	+ 7,9	18,4	21,7	+ 17,9	— 5,7	— 8,0
Total	233,9	249,9	+ 6,8	254,9	283,7	+ 11,3	— 21,0	— 33,8
N.B. — Y compris échanges inter-États.								
(a) Cette estimation concerne les échanges officiellement enregistrés par les statistiques du commerce extérieur des États de l'Union. Celles-ci présentent diverses imperfections et lacunes, certaines exportations n'étant que la réexportation d'importations non enregistrées et bien des exportations frontalières des produits importés n'étant pas contrôlées.								

COMMERCE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972	Variations
					1970/1971
					1971/1972
Allemagne (R.F.)					± %
millions unités de compte C.E.E.					
Importations de l'U.M.O.A.	116,1	136,2	125,3	129,5	+ 3,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	50,0	56,3	52,8	65,2	+ 23,5
Balance	- 66,1	- 79,9	- 72,5	- 64,3	
Italie					
Importations de l'U.M.O.A.	78,8	99,8	82,1	82,7	+ 0,7
Exportations sur l'U.M.O.A.	30,7	34,5	38,2	50,0	+ 30,9
Balance	- 48,1	- 65,3	- 43,9	- 32,7	
France					
Importations de l'U.M.O.A.	351,8	367,7	361,3	404,6	+ 12,0
Exportations sur l'U.M.O.A.	341,2	350,2	380,2	444,9	+ 17,0
Balance	- 10,6	- 17,5	+ 18,9	+ 40,3	
Pays-Bas					
Importations de l'U.M.O.A.	43,7	41,3	37,1	43,1	+ 16,2
Exportations sur l'U.M.O.A.	41,2	35,6	40,2	38,9	- 3,2
Balance	- 2,5	- 5,7	+ 3,1	- 4,2	
Union belgo-luxembourgeoise					
Importations de l'U.M.O.A.	31,3	29,6	32,3	32,8	+ 1,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	16,1	19,1	14,7	19,2	+ 30,6
Balance	- 15,2	- 10,5	- 17,6	- 13,6	
Communauté Économique Européenne					
Importations de l'U.M.O.A.	621,7	674,6	638,1	692,7	+ 8,6
Exportations sur l'U.M.O.A.	479,2	495,7	526,1	618,2	+ 17,5
Balance	- 142,5	- 178,9	- 112,0	- 74,5	
Source : Statistique des pays de la C.E.E.					

Le déséquilibre des échanges de l'Union avec les autres pays en voie de développement, qui est un des traits remarquables de la structure de ses relations extérieures, s'est encore accusé par le fait d'importations plus importantes et coûteuses de riz, de sucre et de pétrole brut.

Par ailleurs, l'excédent habituel de la balance des échanges de l'Union avec les pays industrialisés s'est atténué par l'effet d'une augmentation plus rapide des importations de ces pays que des exportations à leur destination.

Cette évolution est confirmée par les statistiques du commerce extérieur des principaux pays industriels (Communauté Économique Européenne, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique et Japon) avec lesquels l'Union monétaire effectue les trois quarts de ses échanges extérieurs.

ÉCHANGES DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION

	1970/1971	1971/1972	Variations
	millions de dollars EU		± %
Importations de l'U.M.O.A.	844,0	888,3	+ 5,2
Exportations sur l'U.M.O.A.	644,1	739,1	+ 14,7
Balance	- 199,9	- 149,2	

S'il convient de noter que les données ci-dessus, à l'inverse de celles présentées plus haut, enregistrent en principe les achats de l'Union pour leur valeur F.O.B. pays fournisseurs et ses ventes pour leur valeur C.A.F. pays acheteurs, elles n'en font pas moins ressortir un des traits caractéristiques de la situation des échanges extérieurs de l'Union : celui de présenter une balance commerciale excédentaire pour l'Union dans ses relations avec les pays industrialisés.

L'excédent de balance des échanges de l'Union avec les grands pays industrialisés va cependant s'atténuant, comme le montrent les données ci-dessus. Il en est particulièrement ainsi des échanges de l'Union avec la Communauté Économique Européenne (a).

ÉCHANGES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AVEC L'UNION

1 ^{er} octobre - 30 septembre	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	millions d'unités de compte			
Importations de l'U.M.O.A.	621,7	674,6	638,1	692,7
Exportations sur l'U.M.O.A.	479,2	495,7	526,1	618,2
Balance pour la C.E.E.	- 142,5	- 178,9	- 112,0	- 74,5

De manifestation générale, cette évolution a même déjà provoqué un renversement de la balance des échanges de l'Union monétaire avec son principal fournisseur et client : la France. Pour la deuxième année consécutive, ces échanges ont présenté un solde positif pour la France, et le montant de ce solde a doublé, passant de 107,5 à 207,3 millions de francs français, soit de 5,4 à 10,4 milliards de francs c.f.a.

(a) A l'époque considérée, la Communauté Économique Européenne ne comptait que six membres : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

	Exportations	Importations	Balance	Taux
1 ^{er} octobre-30 septembre	de France	en France	pour la France	de couverture
millions de francs français				%
1962/1963	1 494,5	1 373,6	+ 120,9	108,8
1963/1964	1 516,6	1 580,3	— 63,7	96,0
1964/1965	1 533,3	1 467,2	+ 66,1	104,5
1965/1966	1 446,6	1 613,2	— 166,6	89,7
1966/1967	1 520,3	1 641,6	— 121,3	92,6
1967/1968	1 554,3	1 663,2	— 108,9	93,5
1968/1969	1 718,8	1 771,2	— 52,4	97,0
1969/1970	1 946,6	2 042,5	— 95,9	95,3
1970/1971	2 113,7	2 006,2	+ 107,5	105,4
1971/1972	2 454,4	2 247,1	+ 207,3	109,2

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre	Exportations de France			Importations en France			Balance*	
30 septembre								
	1970/1971	1971/1972	Variations	1970/1971	1971/1972	Variations	1970/1971	1971/1972
	millions de F.F.		± %	millions de F.F.		± %	millions de F.F.	
Côte d'Ivoire	998,0	1 126,0	+ 12,8	1 013,5	1 085,1	+ 7,1	— 15,5	+ 40,9
Dahomey	157,2	163,9	+ 4,3	108,8	95,9	— 11,9	+ 48,4	+ 68,0
Haute-Volta	114,3	117,0	+ 2,4	21,0	24,5	+ 16,7	+ 93,3	+ 92,5
Mauritanie	118,4	152,4	+ 28,7	134,5	158,0	+ 17,5	— 16,1	— 5,6
Niger	100,6	129,8	+ 29,0	150,6	151,3	+ 0,5	— 50,0	— 21,5
Sénégal	511,6	620,9	+ 21,4	452,1	617,5	+ 36,6	+ 59,5	+ 3,4
Togo	113,6	144,4	+ 27,1	125,7	114,8	— 8,7	— 12,1	+ 29,6
Total	2 113,7	2 454,4	+ 16,1	2 006,2	2 247,1	+ 12,0	+ 107,5	+ 207,3

* Balance pour la France.

Source : Direction Générale des Douanes françaises (Statistiques du commerce extérieur).

Les tableaux ci-joints permettent d'apprécier l'évolution des échanges de chacun des États de l'Union avec la France et les autres membres de la Communauté Économique Européenne.

S'agissant des échanges extérieurs de l'ensemble de l'Union, l'aggravation relevée plus haut du déficit de la balance commerciale paraît essentiellement imputable au Dahomey, à la Mauritanie, et, à moindre degré, au Togo et à la Côte d'Ivoire, le déficit habituel des échanges extérieurs du Sénégal et du Niger ayant au contraire été moins marqué durant la période de sous-revue.

BALANCE COMMERCIALE DES ÉTATS DE L'UNION *

1 ^{er} octobre-	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
30 septembre	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
milliards de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire	+ 6,5	+ 18,3	+ 26,1	+ 17,3	+ 34,1	+ 21,3	+ 19,0
Dahomey	- 5,6	- 8,0	- 5,7	- 8,1	- 7,5	- 9,0	- 13,7
Haute-Volta	- 5,5	- 4,8	- 4,3	- 8,0	- 8,2	- 10,7	- 11,6
Mauritanie	- 11,5	+ 8,9	+ 8,4	+ 10,2	+ 11,3	+ 10,5	+ 4,3
Niger	- 1,6	- 4,1	- 3,7	- 3,9	- 6,2	- 5,8	- 3,5
Sénégal	- 2,9	- 3,0	- 8,0	- 15,9	- 13,8	- 21,6	- 20,3
Togo	- 2,4	- 3,2	- 2,1	- 3,2	- 2,9	- 5,7	- 8,0
Total	-	+ 4,1	+ 10,7	- 11,6	+ 6,8	- 21,0	- 33,8

* Selon les statistiques officielles du commerce extérieur.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Versements effectués du 1^{er} octobre 1971 au 30 septembre 1972.

Bénéficiaires	Dépenses	Développement	Infrastructure	Équipements	Total
par nature d'opérations	générales	de la production		sociaux	
a - Interventions localisées					
millions de francs c.f.a.					
dans l'U.M.O.A.					
<i>Subventions</i>	1 303	3 087	1 968	1 800	8 158
Côte d'Ivoire	16	82	154	501	753
Dahomey	249	552	186	153	1 140
Haute-Volta	103	616	169	51	939
Mauritanie	51	150	110	49	360
Niger	709	582	463	503	2 257
Sénégal	70	439	239	372	1 120
Togo	89	635	554	71	1 349
Organismes communs ex-A.O.F.	16	31	93	100	240
<i>Avances</i>	45	—	369	—	414
Côte d'Ivoire	40	—	201	—	241
Haute-Volta	—	—	—	—	—
Mauritanie	—	—	—	—	—
Niger	—	—	54	—	54
Sénégal	5	—	60	—	65
Togo	—	—	54	—	54
Total a	1 348	3 087	2 337	1 800	8 572
b - Interventions					
non localisées (a)					
Subventions	980	10	240	1 042	2 272
Prises de participation	—	125	—	—	125
Investissements de la Rép. française	—	—	—	—	—
Actions menées par la Rép. française					
et contribution au fonctionnement					
des Organismes inter-États	4 245	—	117	1 543	5 905
Avances	—	531	28	—	559
Total b	5 225	666	385	2 585	8 861
(a) interventions au bénéfice tant des États de l'U.M.O.A. que des autres États recevant l'assistance du F.A.C.					

1.4. LA CONTRIBUTION EXTÉRIEURE AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MONÉTAIRE

Pour une large part, le financement du développement économique et social des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine, et particulièrement des équipements de base à la charge de la puissance publique, est demeuré dépendant, ces dernières années, de contributions extérieures.

Un inventaire exhaustif de ces contributions, particulièrement de celles versées « en nature », demeure malheureusement toujours difficile à établir (a). Le tableau ci-après ne peut que présenter, pour chacune des trois années 1970, 1971 et 1972 (les dernières pour lesquelles des données de précision satisfaisante aient pu être recueillies), le montant net (c'est-à-dire déduction faite des remboursements de capital) de ces contributions effectivement obtenues par les États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, des principales institutions internationales et des États étrangers, à titre non remboursable ou à des conditions d'amortissement et d'intérêts légères, si on les compare du moins à celles du marché.

AIDES FINANCIÈRES EXTÉRIEURES

Règlements effectifs nets pour l'année	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.			
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)	1 195	1 756	1 959
Association Internationale de Développement (A.I.D.)	2 419	2 794	3 757
Société Financière Internationale (S.F.I.)	2 818	—	—
Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.)	2 076	886	644
Fonds Européen de Développement (F.E.D.)	12 698	14 002	10 360
Banque Africaine de Développement (B.A.D.)	—	—	589
Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.)	8 053	7 061	7 604
Caisse Centrale de Coopération Économique (C.C.C.E.)	1 677	147	417
Kreditanstalt für Wiederaufbau	2 166	2 293	— 146
Total	33 102	28 939	25 184
millions d'unités de D.T.S.			
Total	119,2	104,2	90,7

(a) C'est ainsi que, faute d'information satisfaisante, n'ont pu être intégrées au recensement effectué les contributions des Gouvernements de l'Europe de l'Est et de la République Populaire de Chine, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.). Il ne semble pas cependant qu'une prise en considération de ces contributions modifie appréciablement les remarques ici présentées.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

	1968	1969	1970	1971	1972
Paielements sur aides					
non remboursables	milliers d'unités de compte				
Côte d'Ivoire	8 429	9 765	7 333	4 863	3 970
Dahomey	5 925	3 164	4 812	3 540	2 510
Haute-Volta	4 849	7 382	6 127	9 815	7 412
Mauritanie	5 204	4 081	1 090	1 464	1 749
Niger	5 064	4 170	5 013	5 257	9 904
Sénégal	7 665	4 381	9 897	16 228	4 769
Togo	1 429	5 097	5 811	5 077	4 604
Total	38 565	38 040	40 083	46 244	34 918
Paielements sur prêts spéciaux					
Côte d'Ivoire	—	348	4 924	2 536	1 749
Dahomey	—	—	—	—	498
Mauritanie	—	—	716	1 640	398
Total	—	348	5 640	4 176	2 645
Total général	38 565	38 388	45 723	50 420	37 563

PRÊTS CONSENTIS PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT *

	1968	1969	1970	1971	1972
milliers d'unités de compte (a)					
Engagements au 31 décembre	15 245	24 872	25 322	26 762	38 942
Côte d'Ivoire	1 815	11 442	11 442	11 442	23 622
Haute-Volta	—	—	450	450	450
Mauritanie	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Sénégal	2 430	2 430	2 430	3 870	3 870
Encours au 31 décembre	2 478	7 925	15 400	18 591	20 909
Côte d'Ivoire	548	959	1 886	4 864	8 168
Haute-Volta	—	—	—	450	437
Mauritanie	—	4 519	11 119	11 119	9 799
Sénégal	1 930	2 447	2 395	2 158	2 505
Versements nets dans l'année	578	5 447	7 475	3 191	2 318
Côte d'Ivoire	— 137	411	927	2 978	3 304
Haute-Volta	—	—	—	450	(— 13)
Mauritanie	—	4 519	6 600	—	(— 1 320)
Sénégal	715	517	(— 52)	(— 237)	347
(a) 1 U.C. = 246,853 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969 ; depuis, 1 U.C. = 277,71 francs c.f.a.					
* Non compris prêts spéciaux F.E.D.					

La première remarque qu'appellent ces données est celle de l'importance des contributions reçues; la seconde est que leur montant nominal a été cependant en régulière diminution au cours des trois années considérées, cette contraction ayant été particulièrement accrue en 1972.

<u>Années</u>	<u>Millions d'unités de D.T.S.</u>
1970	119,2
1971	104,2
1972	90,7

Avec plus de recul, cette contraction peut aussi s'apprécier par la constatation qu'il y a quelque dix ans le montant de l'aide extérieure publique et internationale égalait 30% environ de la valeur des exportations de l'Union; cette proportion n'était plus que de 11% en 1972.

Autre référence : le montant de l'aide publique extérieure était égal, en 1970, au cinquième du montant des recettes fiscales levées par les États de l'Union; ce rapport n'était plus que du huitième (13%) en 1972.

Pareilles constatations seraient satisfaisantes si elles traduisaient l'accession de l'Union, sinon à l'autofinancement, du moins à un financement autonome, sans dépendance d'assistance, de son développement. Elle n'a point encore atteint cette capacité, et la réduction des aides extérieures ne peut que retarder cet achèvement.

Il en est d'autant plus ainsi si l'on considère, non le montant nominal des contributions reçues, mais leur pouvoir d'achat réel en biens d'équipement. Celui-ci, à en juger par l'évolution des indices des prix à l'exportation des principaux pays industriels, a baissé d'au moins 10% de 1970 à 1972. Le pouvoir d'achat réel de l'aide financière extérieure reçue par les États de l'Union en 1972 serait donc de près de 20% inférieur à celui procuré deux ans plus tôt, alors que les besoins et les impatiences de développement n'ont cessé de croître.

Ainsi s'explique, en grande partie sans doute, le très large appel fait, au cours des derniers mois, à de nouvelles sources de financement, soit publiques, telles celles de la République Populaire de Chine et des États arabes, soit privées, du marché des euro-devises, si dures que soient les conditions de celui-ci.

Ces sources nouvelles de financement atténueront, et peut-être même renverseront, prochainement, la tendance manifestée ces dernières années au plus grand développement relatif de «l'aide multilatérale» dispensée par les organisations internationales ou régionales, par rapport aux aides bilatéralement négociées.

La régularité du flux des aides financières, qui est une des conditions essentielles de leur bonne utilisation, n'apparaît pas mieux assurée, contrairement à l'attente, par les aides multilatérales que par les aides bilatérales.

La forte contraction enregistrée en 1972 des versements du *Fonds Européen de Développement* est à ce titre particulièrement notable; elle tient à la quasi-suspension de ses concours nouveaux durant la période de mise en place de la nouvelle convention d'association signée à Yaoundé en 1969. Cette contraction, temporaire il faut le souhaiter, a été d'autant plus dommageable que l'aide apportée par la **Communauté Économique Européenne**, tant par le *Fonds Européen de Développement* que par la *Banque Européenne d'Investissement*, est la plus importante dans son montant, la plus généreuse dans ses conditions financières.

BANQUE INTERNATIONALE ET FILIALES

Tirages	1968	1969	1970	1971	1972
sur prêts					
milliers de dollars					
B.I.R.D.	546	1 530	4 305	6 341	7 658
Côte d'Ivoire		1 056	3 407	6 132	7 301
Sénégal	546	474	898	209	357
A.I.D.	1 796	7 116	8 710	10 089	14 689
Dahomey		232	145	2 186	2 411
Haute-Volta			11	4	1 578
Mauritanie	726	1 793	1 512	3 576	1 116
Niger	635	930	2 216	1 746	3 628
Sénégal	435	3 358	3 735	1 935	5 140
Togo		803	1 091	642	816
S.F.I.	3 471	8 300	10 150		51
Côte d'Ivoire					
Mauritanie	2 256	7 800	9 950		
Sénégal	1 215	500	200		51
Total	5 813	16 946	23 165	16 430	22 398

prêts consentis aux États de l'Union Monétaire *

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Date de signature	Emprunteur et objet	Montant du prêt	Taux d'intérêt	Conditions de remboursement	Montant décaissé au
				Nombre de semestrialités	A compter du 31/12/1972
		milliers U.C.	%		milliers U.C.
6 mai 1971	Gouvernement du Niger : Amélioration et extension du réseau de télécommunications	1 400	6,00	24	30/ 6/1974 —
4 févr. 1972	Société Ivoirienne d'Engrais	357	6,25	10	31/12/1976 357
21 mars 1972	Banque Nationale de Développement (H.V.)	2 000	5,50	22	30/ 6/1976 325
7 sept. 1972	Banque Togolaise de développement	1 350	6,00	16	1/ 7/1975 1 140
12 sept. 1972	Régie du Chemin de fer Abidjan-Niger	3 000	6,00	24	31/12/1975 300
octobre 1972	Gouvernement du Dahomey : aménagement de la vallée de l'Ouémé	310	6,00	16	1/ 7/1977 —
novembre 1972	Mauritanie - Office des Postes et Télécommunications	850	6,00	24	1/ 7/1976 —
25 oct. 1972	Union Sénégalaise de Banque	1 500	6,00	24	1976 —
Total		10 767			2 122

Les versements de la **Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement** (B.I.R.D.) et de sa filiale, l'**Association Internationale de Développement** (A.I.D.) se sont particulièrement développés au cours des trois dernières années. Cette progression, à laquelle n'est pas étrangère la continuité de la représentation des États de l'Union auprès de la Banque internationale, trouvera un nouvel aliment dans les engagements contractés au cours de l'année 1972 et dont le montant net a atteint 54,9 millions de dollars contre 39,5 en 1971 et 30,1 millions en 1970.

L'année 1972 a enregistré aussi, le fait vaut d'être salué, les premiers versements effectués par la **Banque Africaine de Développement** au titre des prêts consentis par elle aux États de l'Union, que le tableau ci-contre rappelle.

Des aides bilatérales, celle de la République française demeure la plus importante, de très loin, d'autant qu'elle ne s'exprime pas seulement par les contributions de son **Fonds d'Aide et de Coopération** directement consenties aux États, mais également par les subventions de celui-ci à des organismes spécialisés exerçant leurs activités outre-mer et par une assistance technique très importante (a).

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Règlements effectués sur conventions de financement (subventions et prêts)					
1 ^{er} octobre-30 septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	1 581	1 941	1 480	1 691	994
Dahomey	874	830	967	1 003	1 140
Haute-Volta	1 300	953	1 307	975	939
Mauritanie	683	380	256	349	360
Niger	1 442	1 599	1 845	1 753	2 311
Sénégal	973	498	736	440	1 185
Togo	606	1 139	521	532	1 403
Organismes communs	141	172	147	196	240
Total	7 600	7 512	7 259	6 939	8 572

Au cours de la visite qu'il rendit en novembre 1972 à deux des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine, Monsieur Georges POMPIDOU, Président de la République française, s'adressant le 22 novembre à l'Assemblée Nationale voltaïque, lui faisait part de la décision du Gouvernement français de renoncer, à l'égard des États africains ayant conclu une convention de coopération avec la France, au recouvrement des annuités de remboursement en capital et des intérêts des prêts consentis par le **Fonds d'Investissement et de Développement Économique et Social** (F.I.D.E.S.) pris en charge, lors de leur accession à l'indépendance, par ces États.

(a) Il demeure malheureusement difficile de préciser la répartition de l'aide apportée par la France aux « États africains et malgache », d'autant plus que sous cette expression, longtemps utilisée pour désigner l'ensemble des pays de l'Afrique du Sud du Sahara administrés par la France avant leur accession à l'indépendance, sont compris, depuis des dates diverses, d'autres États africains : le Zaïre, le Rwanda, le Burundi, l'Île Maurice et l'Éthiopie.

ESTIMATION AU 31 DÉCEMBRE 1972 DE LA DETTE PUBLIQUE EXTÉRIÈRE DES ÉTATS DE L'UNION

[illegible]

S'agissant des sept États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, les dettes ainsi remises s'élèvent à 19 milliards de francs c.f.a., soit le dixième environ du total de leurs dettes publiques extérieures à fin 1971. En raison cependant des longs délais (40 ans) de remboursement des emprunts consentis par la France et du faible taux d'intérêt de ceux-ci (1%), la charge annuelle du service de la dette publique extérieure de l'Union ne s'est trouvée réduite que dans une bien plus faible proportion.

Au 31 décembre 1972, la dette publique extérieure des États de l'Union monétaire pouvait être estimée à 180 milliards de francs c.f.a. environ; il vaut d'être noté qu'elle est libellée à peu près pour les deux tiers en devises autres que le franc français.

DETTE CONTRACTÉE (directe et garantie)

Au 31 décembre	1969	1970	1971	1972
milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	108,3	118,9	135,8	161,7
Dahomey (a)	12,1	13,4	13,5	21,2
Haute-Volta	6,4	8,7	9,3	9,7
Mauritanie	11,9	16,0	23,4	21,1
Niger	17,8	21,1	23,2	26,0
Sénégal	36,2	39,2	44,5	50,8
Togo	11,7	11,7	12,4	18,4
Total	204,4	229,0	262,1	308,9
(a) Non compris dette à l'égard de l'Administration française des Postes : 1,8 milliard de francs c.f.a.				

AVANCES CONSENTIES PAR LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE*

En cours au 31 décembre	1968	1969	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.					
États	27 112	28 239	30 185	30 278	30 065
Collectivités publiques secondaires	750	636	514	388	276
Entreprises publiques et semi-publiques	8 301	9 222	9 270	10 582	12 340
Banques de développement	8 502	9 556	9 427	9 500	9 435
Entreprises privées	12 362	12 262	12 196	10 992	10 040
Total	57 027	59 915	61 592	61 740	62 156
Variation nette de l'année	2 106	2 888	1 677	148	416

* Opérations localisées par la C.C.C.E. dans les États de l'Union monétaire ouest africaine, y compris, à partir de 1968, les intérêts dûs et capitalisés.

PRÊTS CONSENTIS PAR LE KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU

En cours au 31 décembre					
Bénéficiaires	1968	1969	1970	1971	1972
milliers de Deutsche Mark					
Côte d'Ivoire	15 163	34 062	50 494	68 384	68 965
Dahomey	10 200	9 000	7 800	6 719	5 626
Haute-Volta	3 298	6 737	7 545	7 950	7 950
Mauritanie					1 364
Niger	9 466	12 773	13 966	15 771	16 203
Sénégal	18 000	44 478	45 749	53 432	52 723
Togo	64 458	68 723	78 785	81 007	78 580
Total	120 585	175 773	204 339	233 263	231 411
1 DM = 61,713 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969 ; depuis le 27 octobre 1969 : 1 DM = 75,877 francs c.f.a.					

1.5. LES REVENUS ET LES PRIX

Encore que fragmentaires, les informations rassemblées ci-dessus permettent de penser que l'Union Monétaire Ouest Africaine a connu, exception faite malheureusement des régions sahéliennes, les plus touchées par la sécheresse, une activité économique d'un niveau relativement satisfaisant en 1971/1972, et ceci particulièrement par comparaison à l'exercice précédent.

La raison en est de meilleures récoltes des productions d'exportation, et, notamment, une récolte sénégalaise d'arachides revenue proche de la moyenne et d'excellentes récoltes de cacao et de coton ainsi que de café en Côte d'Ivoire.

Les **prix d'achat aux producteurs** de ces récoltes n'ont cependant guère varié dans l'ensemble. C'est donc à l'accroissement physique de ces productions que les paysans et planteurs ouest africains doivent des recettes, nominalement très élevées, obtenues de la commercialisation de la récolte en 1971/1972 ; l'augmentation de recettes est de près de 25 % par rapport à la précédente campagne.

Les **salaires** n'ont pas connu d'augmentation générale au cours de l'exercice, sauf en Mauritanie, le salaire minimum interprofessionnel garanti y ayant été porté à 44,55 francs c.f.a. l'heure contre 40,5 francs c.f.a., taux auquel il avait été fixé en janvier 1969.

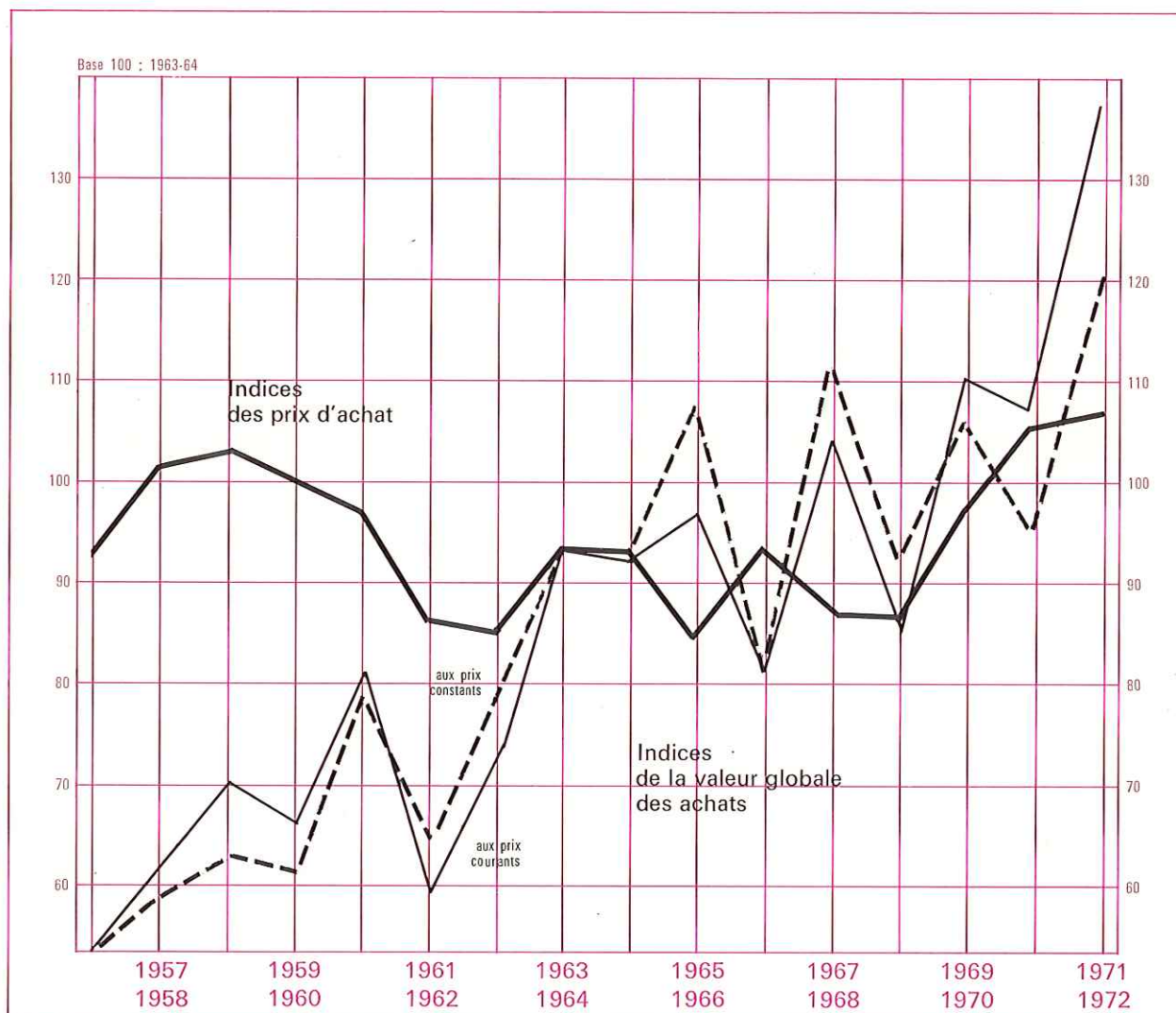
La **hausse des prix des biens de consommation**, durables ou non, a cependant érodé le pouvoir d'achat de tous les revenus et avoirs monétaires. L'évolution des prix est toujours aussi difficile à apprécier dans l'Ouest africain ; il n'est, pour s'en convaincre, qu'à considérer les variations des indices officiels calculés par les services de statistiques.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

de septembre à septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
Consommation « africaine »					
	Variation en pour cent l'an				
Abidjan	+ 12,4	+ 3,2	+ 12,2	— 2,2	+ 0,9
Dakar		+ 1,6	+ 6,1	— 0,5	+ 10,4
Ouagadougou	+ 1,0	+ 9,6	+ 0,9	— 0,9	— 1,2
Niamey	— 5,5	+ 15,1	+ 0,5	+ 4,4	+ 9,1
Consommation « européenne »					
Abidjan	+ 2,0	+ 2,8	+ 6,1	+ 3,9	+ 2,9
Cotonou	+ 2,1	+ 5,5	+ 4,4	+ 4,5	+ 4,4
Dakar	+ 2,9	+ 2,7	+ 2,0	+ 3,1	+ 3,3
Nouakchott	+ 3,0	+ 0,9	+ 8,8	+ 10,0	+ 7,7
Ouagadougou	— 0,6	+ 6,6	— 0,9	+ 1,7	+ 0,6
Niamey	+ 2,4	+ 3,3	+ 3,4	+ 4,4	+ 2,0
Lomé	+ 0,5	— 0,5	+ 4,4	+ 8,8	+ 5,1
Pour mémoire : Paris	+ 4,8	+ 6,4	+ 5,6	+ 5,8	+ 6,3

INDICES DE LA VALEUR A L'ACHAT DES RECOLTES ET DES PRIX AU PRODUCTEUR

Indice de la valeur globale des achats



Campagnes	Valeur d'achat *		Prix d'achat *
	aux prix courants	aux prix constants	
Campagne 1963-1964 = 100			
1963-1964	100	100	100
1964-1965	99	99	100
1965-1966	104	114	91
1966-1967	88	88	100
1967-1968	111	118	94
1968-1969	92	99	93
1969-1970	117	113	104
1970-1971	114	102	112
1971-1972	143	126	113
Variation 1971 à 1972 (%)	+ 25,4	+ 23,5	- 0,9
* Prix d'achat et valeur à l'achat des productions agricoles exportées par les pays de l'U.M.O.A.			

Il est vraisemblable que la hausse des prix moyenne, pour autant que cette notion ait quelque valeur indicative, a été d'environ 5 % au cours de l'exercice, si l'on tient compte de la hausse des prix à l'exportation des principaux fournisseurs de l'Union monétaire et des hausses enregistrées par le fret.

INDICES DES PRIX DES MARCHANDISES EXPORTÉES

Troisième trimestre	1970/1969	1971/1970	1972/1971
Rapport des indices trimestriels en pour cent			
Produits manufacturés			
Allemagne	+ 3,5	+ 5,0	+ 2,9
Royaume-Uni	+ 6,3	+ 7,0	+ 5,5 *
Biens d'équipement			
Allemagne	+ 6,9	+ 8,0	+ 3,7
Italie	+ 9,7	+ 5,0	- 3,8
Suisse	+ 5,6	+ 13,0	+ 5,2
Constructions mécaniques			
Japon	+ 3,8	+ 5,0	- 3,8
Royaume-Uni	+ 6,4	+ 13,0	+ 5,2 *
* 4 ^e trimestre 1972/1971 (3 ^e trimestre 1972 non disponible).			
Source : O.C.D.E.			

Encore que par sa composition et son mode de calcul dictés par son objet, sa signification connaisse de sérieuses limitations, « l'indice des prix de détail relatifs pour la détermination des taux différentiels applicables aux traitements des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies » mérite quelque considération dans la pauvreté de notre information. Selon les derniers indices publiés par le « Bulletin statistique des Nations Unies », le niveau relatif des prix de détail serait le suivant pour les villes de l'Union monétaire pour lesquelles il a été calculé, et pour quelques autres choisies pour terme de comparaison.

PRIX DE DÉTAIL RELATIFS (logement exclu)

New York = 100					
Paris	: 109	(juin 1972)	Abidjan	: 113	(mai 1972)
Genève	: 99	(septembre 1972)	Cotonou	: 102	(novembre 1972)
Londres	: 89	(août 1972)	Lomé	: 96	(mars 1972)
Accra	: 82	(septembre 1972)	Niamey	: 109	(août 1972)
Lagos	: 107	(septembre 1972)	Nouakchott	: 113	(septembre 1972)
Yaoundé	: 120	(janvier 1973)	Ouagadougou	: 104	(août 1972)
Source : Nations Unies - Bulletin de statistiques.					



Photo Normand

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

[illegible]

2.1. LES TRAITS GÉNÉRAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

L'exercice 1971/1972, le dixième de l'Union Monétaire Ouest Africaine, a été marqué par une expansion des crédits à l'économie d'une ampleur exceptionnelle (+ 44 milliards), jamais atteinte précédemment.

VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE DE LA SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Du 1 ^{er} octobre	Avoirs	Crédits	Engagements monétaires		Fonds propres
au	extérieurs	à	vis-à-vis		Banque centrale
30 septembre	(nets)	l'économie	Part. entrepr.	Trésors	et banques
milliards de francs c.f.a.					
1962/1963	— 2,8	+ 9,9	+ 5,3	+ 2,1	+ 4,1
1963/1964	— 0,6	+ 13,9	+ 6,8	+ 4,6	+ 1,5
1964/1965	+ 2,4	+ 6,2	+ 6,2	— 1,8	+ 3,2
1965/1966	+ 5,8	— 0,4	+ 3,8	+ 0,5	+ 3,1
1966/1967	— 3,6	+ 3,9	+ 3,0	— 3,7	+ 2,0
1967/1968	+ 1,9	+ 18,2	+ 19,9	— 0,7	+ 1,3
1968/1969	+ 10,0	+ 10,9	+ 16,8	+ 1,3	+ 1,6
1969/1970	+ 19,1	+ 27,4	+ 29,9	+ 13,2	+ 3,5
1970/1971	+ 9,7	+ 18,5	+ 20,5	+ 4,9	+ 3,0
1971/1972	— 27,1	+ 43,9	+ 15,0	+ 0,1	+ 5,4

Cet accroissement des crédits à l'économie a, pour un tiers environ de son montant, alimenté une augmentation des liquidités monétaires, et, pour les deux autres tiers, financé des transactions extérieures qui ont entraîné une forte baisse des avoirs extérieurs des institutions monétaires. Par contre, la position créditrice des Trésors publics n'a pas sensiblement varié.

SITUATION RÉSUMÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

				Variations	
30 septembre	1970	1971	1972	1971/1972	
milliards de francs c.f.a.				± %	
Avoirs extérieurs (nets)	66,7	76,4	49,3	− 27,1	− 34,6
Crédits à court terme	120,2	131,7	167,4	+ 35,7	+ 27,1
Crédits à moyen et long terme	34,6	41,6	49,8	+ 8,2	+ 19,6
	221,5	249,7	266,5	+ 16,8	+ 6,7
Monnaie fiduciaire	64,2	69,4	76,9	+ 7,5	+ 10,7
Dépôts privés	67,4	78,5	92,2	+ 13,7	+ 17,5
Dépôts d'organismes publics	38,7	42,9	36,7	− 6,2	− 14,5
Trésors publics et Postes	31,0	35,9	36,0	+ 0,1	+ 0,2
Fonds propres	25,6	28,6	34,0	+ 5,4	+ 18,9
Autres (nets)	− 5,4	− 5,6	− 9,3	− 3,7	− 66,1

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Variations 1^{er} octobre 1971-30 septembre 1972

ACTIF			PASSIF					
			Engagements monétaires à l'égard de					Autres
			Particuliers et entreprises			Trésors		éléments
Avoirs	Crédits	Total	Monnaie	Dépôts	Dépôts	et		
extérieurs	à		fiduciaire	particuliers	entreprises	Postes		nets
nets	l'économie			entreprises	publiques			
			privées					
			milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	− 27,9	+ 27,1	− 0,8	+ 3,9	+ 4,9	− 4,4	− 4,8	− 0,4
Dahomey	+ 0,4	+ 1,2	+ 1,6	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,7	− 0,2	+ 0,2
Haute-Volta	+ 0,9	+ 0,7	+ 1,6	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,7	− 0,2
Mauritanie	+ 0,5	+ 1,7	+ 2,2	+ 0,2	+ 0,7	−	+ 1,1	+ 0,2
Niger	+ 2,8	+ 1,1	+ 3,9	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,6
Sénégal	− 3,7	+ 11,4	+ 7,7	+ 1,3	+ 5,4	− 2,8	+ 4,0	− 0,2
Togo	− 1,6	+ 0,6	− 1,0	+ 0,6	+ 0,5	− 0,5	− 1,6	−
U.M.O.A. *	− 27,1	+ 43,8	+ 16,7	+ 7,5	+ 13,7	− 6,2	−	+ 1,7
* Y compris avoirs extérieurs non répartis de la B.C.E.A.O.								

* Y compris avoirs extérieurs non répartis de la B.C.E.A.O.

L'augmentation des crédits à l'économie et la baisse des avoirs extérieurs se sont manifestées principalement en Côte d'Ivoire, et, dans une mesure moindre, au Sénégal, ainsi que le montre le tableau ci-contre.

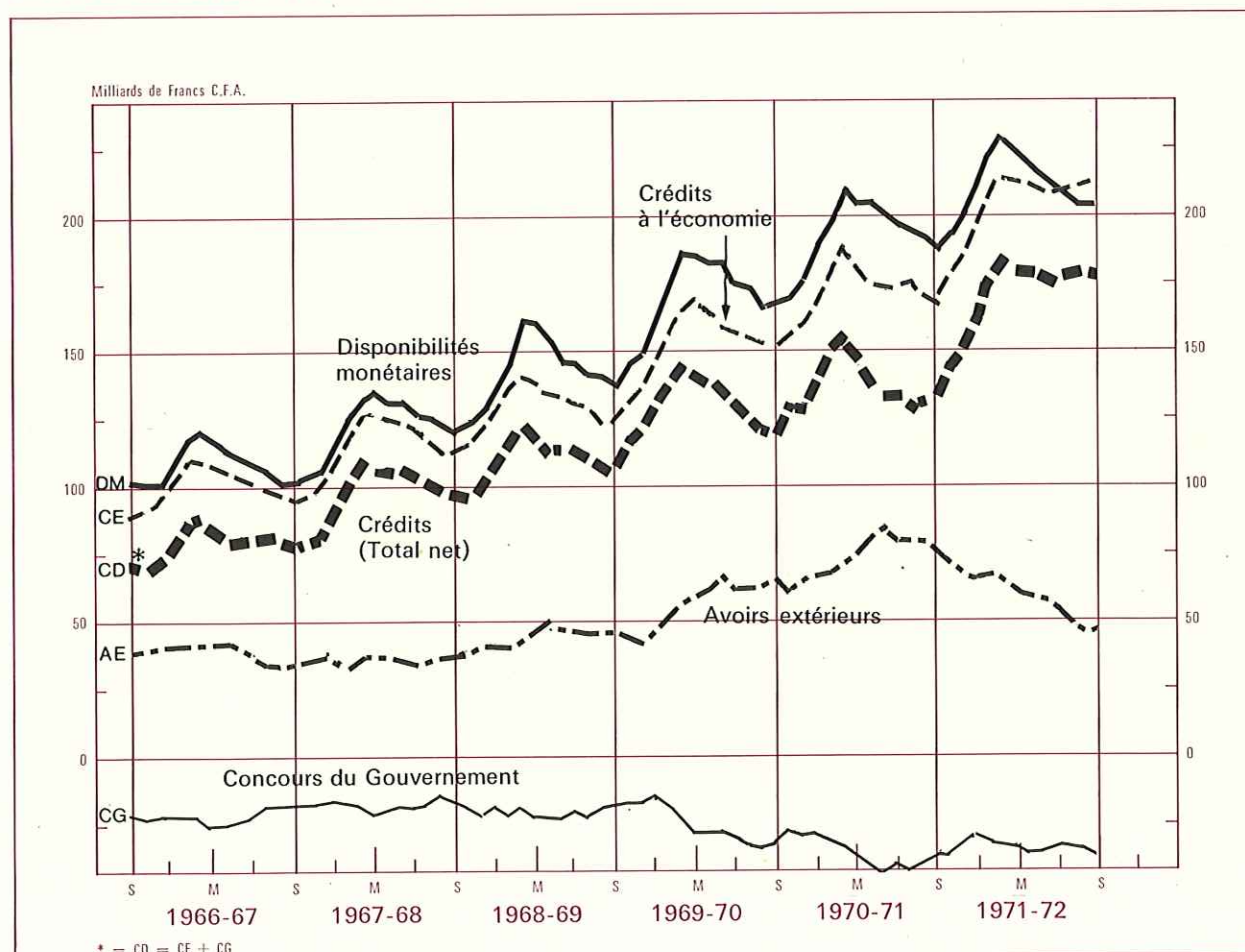
En Côte d'Ivoire, la couverture de paiements extérieurs a totalement absorbé l'accroissement des crédits. L'expansion des liquidités a été relativement faible et à peu près égale à la diminution de la position créditrice du Trésor public.

Au Sénégal, l'expansion des crédits à l'économie s'est accompagnée, pour des montants à peu près égaux, d'une baisse des avoirs extérieurs, d'une augmentation des liquidités monétaires, d'une part, de la position créditrice du Trésor public, d'autre part.

Au Togo, les avoirs extérieurs et les engagements envers le Trésor public ont diminué parallèlement.

Dans les autres États, des apports de fonds extérieurs et une expansion généralement modérée des crédits ont contribué concurremment à une expansion des liquidités monétaires, et, sauf au Dahomey, de la position créditrice du Trésor public.

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES - U.M.O.A.



2.2. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

L'ensemble des concours distribués par les institutions monétaires a enregistré une nouvelle et forte augmentation durant l'exercice 1971/1972.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	Niveau moyen		Variations
	milliards de francs c.f.a.		± %
1962/1963	78,9		
1963/1964	92,9	+ 14,0	+ 17,7
1964/1965	104,1	+ 11,2	+ 12,0
1965/1966	102,3	- 1,8	- 1,8
1966/1967	103,1	+ 0,8	+ 0,8
1967/1968	117,2	+ 14,1	+ 13,6
1968/1969	132,0	+ 14,8	+ 12,6
1969/1970	155,1	+ 23,1	+ 17,5
1970/1971	174,0	+ 18,9	+ 12,2
1971/1972	205,1	+ 31,1	+ 17,9

Par référence au niveau moyen en fin de mois, le taux de croissance des crédits apparaît supérieur à celui de l'exercice 1970/1971 et comparable à celui de l'exercice 1969/1970.

Appréciée par rapprochement de la situation des institutions monétaires au 30 septembre 1971 et au 30 septembre 1972, la progression des crédits paraît la plus élevée enregistrée depuis la création de l'Union monétaire.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE EN COURS AU 30 SEPTEMBRE

30 septembre	Encours		Variations
	milliards de francs c.f.a.		± %
1963	74,7		
1964	88,6	+ 13,9	+ 18,6
1965	94,9	+ 6,3	+ 7,1
1966	94,5	- 0,4	- 0,4
1967	98,3	+ 3,8	+ 4,0
1968	116,5	+ 18,2	+ 18,5
1969	127,4	+ 10,9	+ 9,3
1970	154,8	+ 27,4	+ 21,6
1971	173,3	+ 18,5	+ 12,0
1972	217,2	+ 43,9	+ 25,3

L'écart relatif d'un exercice à l'autre s'est accentué en fin d'exercice.

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	pour cent			
de mars à mars	+ 10,6	+ 18,8	+ 8,2	+ 16,1
de septembre à septembre	+ 9,3	+ 21,6	+ 12,0	+ 25,3

Le niveau des crédits est resté à peu près étale de mars à septembre, alors qu'il avait sensiblement baissé à la même période de l'exercice antérieur. A cet égard, l'exercice 1971/1972 contraste nettement avec les précédents.

La prédominance de la production agricole et de sa commercialisation dans l'activité économique ouest africaine avait jusqu'alors, en effet, imprimé à l'évolution des crédits distribués par les institutions monétaires un aspect saisonnier très marqué, caractérisé par une progression des crédits pendant la période la plus active de la commercialisation des récoltes, généralement d'octobre à février ou mars, qui se résorbait au moins partiellement avant la fin de l'exercice.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE DISTRIBUÉS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	Maximum atteint pendant l'exercice	Encours au	Variations	
	fin février	fin mars	30 septembre	
	milliards de francs c.f.a.			± %
1963	91,1	74,7	- 16,4	- 18,0
1964	106,0	88,6	- 17,4	- 16,4
1965	122,1	94,9	- 27,2	- 22,3
1966	118,3	94,5	- 23,8	- 20,1
1967	112,7	98,3	- 14,4	- 12,8
1968	130,7	116,5	- 14,2	- 10,9
1969	144,6	127,4	- 17,2	- 11,9
1970	171,8	154,8	- 17,0	- 9,9
1971	191,3	173,3	- 18,0	- 9,4
1972	217,4	217,2	- 0,2	- 0,1

L'augmentation des crédits a été la plus marquée en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

ENCOURS MOYEN DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	1970/1971	1971/1972	Variations
	milliards de francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	97,2	116,1	+ 19,4
Dahomey	7,4	8,5	+ 14,9
Haute-Volta	5,8	6,1	+ 5,1
Mauritanie	7,7	8,6	+ 11,7
Niger	9,2	9,5	+ 3,3
Sénégal	38,2	47,0	+ 23,0
Togo	8,5	9,3	+ 9,4
Total	174,0	205,1	+ 17,9

L'accroissement des concours des institutions monétaires est principalement imputable aux crédits à court terme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	Encours au 30 septembre			Variations	
Crédits	1970	1971	1972	1971/1972	
	milliards de francs c.f.a.			± %	
à court terme	120,2	131,7	167,4	+ 35,7	+ 27,1
à moyen terme	18,8	23,6	29,5	+ 5,9	+ 25,0
à long terme	15,8	18,0	20,2	+ 2,2	+ 12,2
Total	154,8	173,3	217,1	+ 43,8	+ 25,2

Il en est ainsi dans la plupart des États de l'Union monétaire.

VARIATION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

1 ^{er} octobre 1971	Court terme	Moyen et	Total	Court terme
30 septembre 1972	long terme			
millions de francs c.f.a.				%
Côte d'Ivoire	+ 20 587	+ 6 544	+ 27 131	75,9
Dahomey	+ 1 151	+ 4	+ 1 155	99,7
Haute-Volta	+ 168	+ 525	+ 693	24,0
Mauritanie	+ 1 955	— 260	+ 1 695	115,3
Niger	+ 855	+ 247	+ 1 102	77,6
Sénégal	+ 10 671	+ 796	+ 11 467	93,1
Togo	+ 288	+ 293	+ 581	49,6
Total	+ 35 675	+ 8 149	+ 43 824	81,4

2.3. LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

L'encours des **crédits à long terme** distribués par les banques de développement de l'Union a progressé de 2,2 milliards de francs c.f.a. entre le 30 septembre 1971 et le 30 septembre 1972.

Cet accroissement est à peu près égal à celui constaté pendant les deux exercices précédents (1969/1970 : 2,4 milliards; 1970/1971 : 2,2 milliards). Il est localisé principalement en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et au Togo. Au Sénégal, les crédits à long terme ont au contraire diminué. Ils n'ont que peu varié au Niger.

CRÉDITS A LONG TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE*

CREDITS A LONG TERME CONCESSIS PAR LE SYSTEME BANCAIRE						
	Encours au 30 septembre				Variations	
	1969	1970	1971	1972	1971/1972	
	millions de francs c.f.a.				± %	
Côte d'Ivoire	7 812	9 876	11 885	13 806	+ 1 921	+ 16,2
Dahomey	540	609	711	769	+ 58	+ 8,2
Haute-Volta	555	838	972	1 229	+ 257	+ 26,4
Mauritanie	141	119	105	125	+ 20	+ 19,0
Niger	1 347	1 401	1 521	1 506	— 15	— 0,1
Sénégal	2 052	2 007	1 787	1 546	— 241	— 13,5
Togo	1 010	989	1 055	1 245	+ 190	+ 18,0
Total	13 457	15 839	18 036	20 226	+ 2 190	+ 12,1
Taux de progression	+ 18 %		+ 14 %		+ 12,1 %	
* Banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.						

Ainsi qu'il en a été au cours de l'exercice précédent, la construction immobilière a été le principal bénéficiaire de cette augmentation, d'autant plus que les crédits non recensés (en principe ceux dont le montant est inférieur à 10 millions de francs c.f.a.) concernent en majeure partie la construction de logements par des particuliers.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A LONG TERME

	Encours au 30 septembre			Variations
	1970	1971	1972	1971/1972
	millions de francs c.f.a.			
Total des crédits	15 839	18 036	20 226	+ 2 190
recensés	11 725	13 447	15 236	+ 1 789
dont Industries	6 350	6 770	7 033	+ 263
Transports	271	784	888	+ 104
Construction immobilière	1 193	1 921	2 280	+ 359
non recensés	4 114	4 589	4 990	+ 401

FINANCEMENT DES CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

[illegible]

Le développement des **crédits à moyen terme** distribués par les banques commerciales et les banques de développement s'est poursuivi au même rythme que durant l'exercice précédent (taux de croissance : 25,3 % contre 25,7 % pendant l'exercice 1970/1971).

L'expansion la plus importante s'est manifestée, une fois encore, en Côte d'Ivoire. Élevés également ont été les taux de croissance enregistrés en Haute-Volta, au Niger, au Sénégal et au Togo. La Mauritanie, par contre, a connu, pour le deuxième exercice consécutif, une baisse des encours de crédits à moyen terme.

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE*

	30 septembre			Variations	
	1970	1971	1972	1971/1972	
	millions de francs c.f.a.			± %	
Air Afrique	1 003	700	436	— 264	— 37,7
Côte d'Ivoire	11 033	14 708	19 595	+ 4 887	+ 33,2
Dahomey	509	517	464	— 53	— 10,3
Haute-Volta	614	778	1 047	+ 269	+ 34,6
Mauritanie	752	676	396	— 280	— 41,4
Niger	747	1 056	1 318	+ 262	+ 24,8
Sénégal	3 540	4 239	5 276	+ 1 037	+ 24,5
Togo	555	898	1 000	+ 102	+ 11,4
Total	18 753	23 572	29 532	+ 5 960	+ 25,3
dont recensés	16 630	20 150	25 683	+ 5 533	+ 27,5

* Banques commerciales et banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.

Plus de 60 % de l'augmentation des crédits à moyen terme a financé la construction de logements.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A MOYEN TERME

	30 septembre			Variations
	1970	1971	1972	1971/1972
	millions de francs c.f.a.			
Agriculture, élevage,				
Exploitation forestière, pêche	1 947	2 036	2 549	+ 513
Industries manufacturières	6 431	7 492	7 717	+ 225
Constructions immobilières	2 753	4 439	8 029	+ 3 590
Transports, transit	1 662	1 722	2 008	+ 286
Commerce	1 353	1 751	2 341	+ 590
Autres activités	2 484	2 710	3 039	+ 329
Crédits non recensés	2 123	3 422	3 849	+ 427
Total	18 753	23 572	29 532	+ 5 960

FINANCEMENT DES CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

	Au 31 mars			au 30 septembre		
	1970	1971	1972	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.						
Banques commerciales						
Crédits consentis	8 217	12 246	14 725	10 646	13 491	16 670
Réescomptés à la Banque centrale	5 585	8 368	8 634	6 994	7 975	8 952
<i>Proportion réescomptée</i>	68,0 %	68,3 %	58,6 %	65,7 %	59,1 %	53,7 %
Banques de développement *						
Crédits consentis	5 176	6 244	8 963	5 694	7 847	10 345
Réescomptés à la Banque centrale	1 793	2 340	3 999	1 560	3 401	5 030
<i>Proportion réescomptée</i>	34,6 %	37,5 %	44,6 %	27,4 %	43,3 %	48,6 %
Ensemble du système bancaire **						
Crédits consentis	15 991	20 661	26 435	18 753	23 572	29 532
Réescomptés à la Banque centrale	7 378	10 708	12 633	8 554	11 376	13 982
<i>Proportion réescomptée</i>	46,1 %	51,8 %	47,8 %	45,6 %	48,3 %	47,3 %
* Non compris C.A.A.-C.I. ** Y compris C.A.A.-C.I.						

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

en faveur de				
Encours au	Banques	Banques de	C.A.A. *	Total
30 septembre	commerciales	développement	C.I.	
millions de francs c.f.a.				
1963	4 266	1 604		5 870
1964	4 222	2 389	500	7 111
1965	4 468	2 616	774	7 858
1966	4 417	3 266	980	8 663
1967	4 686	3 259	1 020	8 965
1968	4 408	3 276	838	8 522
1969	8 786	3 356	1 400	13 542
1970	11 791	4 440	1 371	17 602
1971	14 885	7 236	1 319	23 440
1972	18 180	10 633	2 616	31 429
* Caisse autonome d'amortissement de Côte d'Ivoire.				

La contribution respective des banques commerciales et des banques de développement à l'expansion des crédits à moyen terme a été à peu près la même qu'en 1970/1971, à considérer l'Union dans son ensemble.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A MOYEN TERME

consentis par	Banques commerciales		Autres établissements	
au 30 septembre	millions de francs c.f.a.			
1968	4 543		6 788	
1969	6 250	+ 1 707	7 195	+ 407
1970	10 646	+ 4 396	8 107	+ 912
1971	13 491	+ 2 845	10 081	+ 1 974
1972	16 670	+ 3 179	12 862	+ 2 781

Cette contribution des deux catégories d'établissements varie cependant très largement d'un État à l'autre.

ACCROISSEMENT DES ENCOURS DES CRÉDITS A MOYEN TERME

du 30 septembre 1971	Banques	Banques	
au 30 septembre 1972	commerciales	de développement	Total
	millions de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	+ 3 195	+ 1 428	+ 4 623
Dahomey	— 59	+ 6	— 53
Haute-Volta	+ 24	+ 245	+ 269
Mauritanie	— 278	— 2	— 280
Niger	— 18	+ 280	+ 262
Sénégal	+ 416	+ 621	+ 1 037
Togo	— 101	+ 203	+ 102
Total	+ 3 179	+ 2 781	+ 5 960

La proportion des crédits à moyen terme réescomptés auprès de la Banque centrale par les banques de développement a progressé, mais plus modérément que durant l'exercice précédent. La part des crédits à moyen terme que ces banques financent sur ressources extérieures paraît donc se réduire progressivement au profit des concours assortis d'un accord de réescompte de la Banque centrale.

Par contre, la proportion de leurs crédits à moyen terme réescomptés par les banques commerciales s'est à nouveau abaissée de 59 à 54 %.

Les banques ont le souci, surtout lorsqu'elles doivent s'engager pour une période assez longue, de se ménager une possibilité de mobiliser leurs crédits, et cette possibilité est très souvent un facteur déterminant de leurs décisions de financement; mais elles ne procèdent au réescompte effectif de leurs emplois qu'en fonction de leurs besoins généraux de trésorerie. Aussi l'appui de la Banque centrale au développement des crédits à moyen terme se mesure mieux par l'évolution du montant des autorisations de réescompte accordées que par celle des crédits portés par elle.

Ces autorisations de réescompte des crédits à moyen terme, de 10,9 milliards de francs c.f.a. pendant l'exercice 1970/1971, se sont élevées à 17,7 milliards de francs c.f.a. pendant le dernier exercice. Une telle progression est sans précédent dans l'Union monétaire.

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

	Opérations	Opérations	
Exercices	immobilières	de production	Total
millions de francs c.f.a.			
1962/1963	800	1 685	2 485
1963/1964	1 998	1 438	3 436
1964/1965	877	1 702	2 579
1965/1966	1 271	1 230	2 501
1966/1967	1 157	1 447	2 604
1967/1968	692	2 156	2 848
1968/1969	1 467	4 886	6 353
1969/1970	2 579	4 827	7 406
1970/1971	3 310	7 555	10 865
1971/1972	7 518	10 153	17 671

Plus de 57 % des nouvelles autorisations ont bénéficié à des opérations de production.

La répartition, selon les États concernés, de ces autorisations est présentée au tableau ci-après :

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE

	Opérations		Opérations		Total	
	immobilières		de production			
	1970/1971	1971/1972	1970/1971	1971/1972	1970/1971	1971/1972
millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	2 801	6 341	2 658	6 961	5 459	13 302
Dahomey	65	56	—	160	65	216
Haute-Volta	43	38	105	436	148	474
Mauritanie	51	33	80	130	131	163
Niger	52	193	359	109	411	302
Sénégal	232	675	3 675	2 332	3 907	3 007
Togo	66	182	678	25	744	207
Total	3 310	7 518	7 555	10 153	10 865	17 671

Le montant des autorisations en cours s'est élevé de 23,4 milliards de francs c.f.a. le 30 septembre 1971, à 31,4 milliards le 30 septembre 1972.

2.4. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

Les crédits à court terme dispensés par les institutions monétaires ont progressé de 131,7 milliards de francs c.f.a. à 172,6 milliards pendant la période de pleine activité de la commercialisation des produits agricoles, de septembre 1971 à février 1972. Ils ont ensuite légèrement fléchi, et s'élevaient à 167,4 milliards à la fin de l'exercice.

L'accroissement résiduel en fin d'exercice, de 27,1 %, excède largement celui constaté précédemment.

VARIATIONS DU MONTANT DES CRÉDITS A COURT TERME

du 30 septembre au 30 septembre			
pour cent			
1963/1964	+ 18,5	1967/1968	+ 20,3
1964/1965	+ 4,0	1968/1969	+ 6,2
1965/1966	- 2,6	1969/1970	+ 19,7
1966/1967	+ 2,7	1970/1971	+ 9,6
1971/1972		+ 27,1	

Cet accroissement s'est ainsi manifesté dans les États de l'Union :

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES *

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1971	1972	1971/1972	
	millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	70 765	91 352	+ 20 588	+ 29,1
Dahomey	5 877	7 027	+ 1 150	+ 19,6
Haute-Volta	3 776	3 945	+ 168	+ 4,4
Mauritanie	6 888	8 843	+ 1 955	+ 28,4
Niger	6 516	7 371	+ 855	+ 13,1
Sénégal	30 791	41 462	+ 10 671	+ 34,7
Togo	7 119	7 407	+ 288	+ 4,0
Total	131 732	167 407	+ 35 675	+ 27,1
* Crédits à court terme consentis par les banques commerciales et de développement ainsi que par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées.				

La progression relative, en fin de mois, d'un exercice à l'autre, a été surtout marquée à compter d'avril 1972. La résorption saisonnière des crédits à court terme a été beaucoup plus réduite qu'au cours des exercices précédents.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME DU 30 SEPTEMBRE 1971 AU 30 SEPTEMBRE 1972

	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
Crédits à court terme								
	Encours en millions de francs c.f.a.							
au 2 octobre 1972	167 407	91 352	7 027	3 945	8 843	7 371	41 462	7 407
au 30 septembre 1971	131 732	70 764	5 877	3 777	6 888	6 516	30 791	7 119
Différences	+ 35 675	+ 20 588	+ 1 150	+ 168	+ 1 955	+ 855	+ 10 671	+ 288
Variations du 30 septembre 1971 au 2 octobre 1972								
A - Crédits bancaires recensés	+ 30 561	+ 18 008	+ 640	+ 57	+ 1 308	+ 370	+ 9 947	+ 231
a) Production, transformation, exportation produits agricoles	+ 14 692	+ 9 442	- 147	+ 246	-	+ 119	+ 5 238	- 206
b) Exploitations minières	+ 895	+ 46	-	-	+ 531	+ 682	- 373	+ 9
c) Pêche et industries du poisson	+ 167	+ 161	- 11	-	- 286	-	+ 304	- 1
d) Exploitations forestières - Industries du bois	+ 981	+ 840	+ 24	+ 2	+ 8	-	+ 105	+ 2
e) Autres activités de production de biens	+ 832	- 73	- 107	- 99	+ 23	- 247	+ 1 075	+ 260
f) Travaux et bâtiment	+ 1 721	+ 1 140	+ 103	+ 71	+ 344	+ 138	+ 100	- 175
g) Distribution de marchandises	+ 7 424	+ 3 986	+ 660	- 117	+ 529	- 298	+ 2 217	+ 447
h) Autres activités	+ 3 849	+ 2 466	+ 118	- 46	+ 159	- 24	+ 1 281	- 105
B - Crédits bancaires non recensés	+ 4 604	+ 2 189	+ 510	+ 90	+ 492	+ 506	+ 566	+ 251
C - Crédits bancaires (A + B)	+ 35 165	+ 20 197	+ 1 150	+ 147	+ 1 800	+ 876	+ 10 513	+ 482
D - Obligations cautionnées	+ 510	+ 391	-	+ 21	+ 155	- 21	+ 158	- 194

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS A L'ÉCONOMIE *

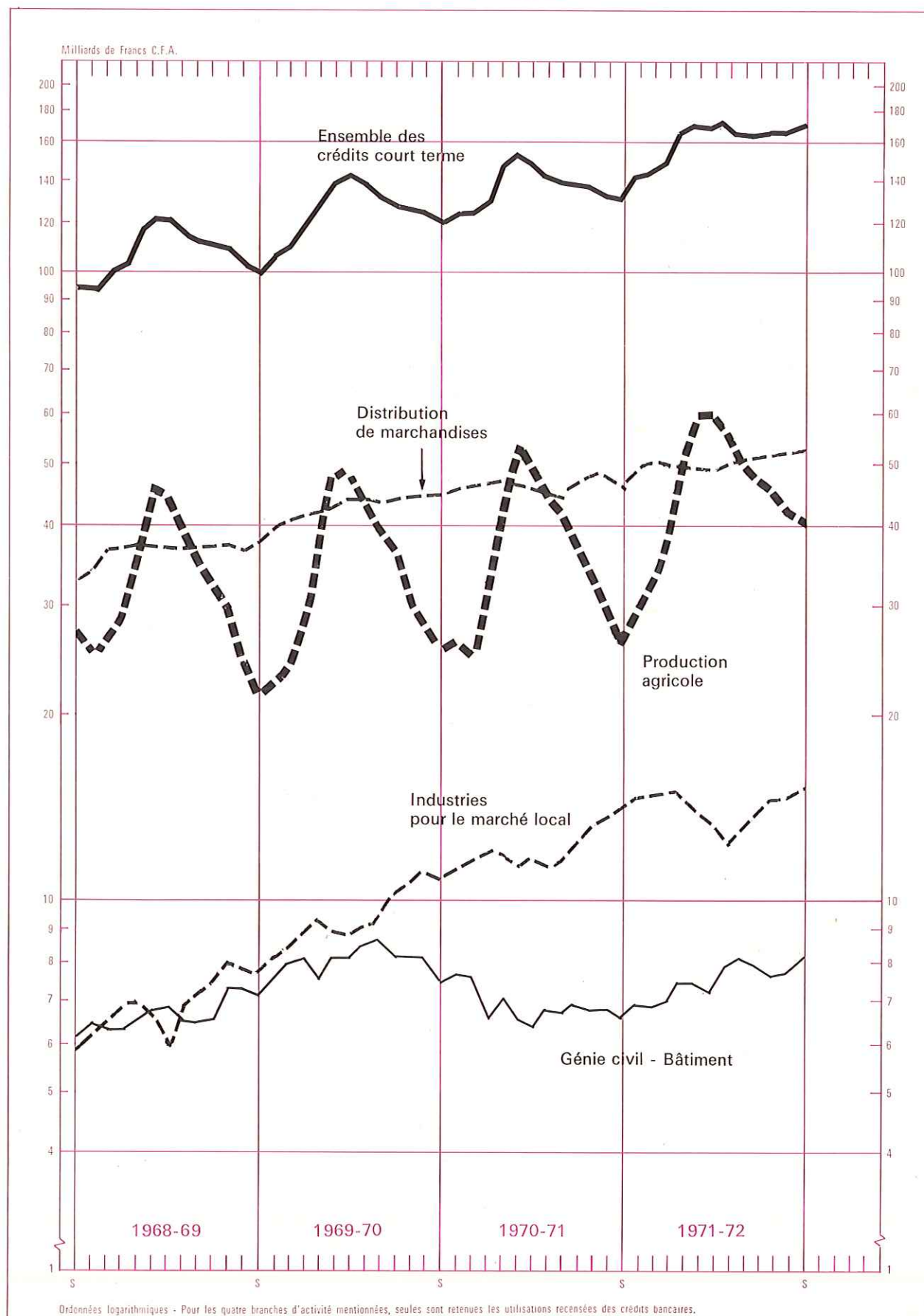
Fin de mois	Campagnes			Variations	
				1970/1971 à 1971/1972	
	1969/1970	1970/1971	1971/1972	Absolue	Relative
Encours en millions de francs c.f.a.					
					± %
Septembre	100 453	120 224	131 732	+ 11 508	+ 9,6
Octobre	106 059	124 757	141 241	+ 16 484	+ 13,2
Novembre	110 369	124 887	143 371	+ 18 484	+ 14,8
Décembre	118 487	134 037	149 683	+ 15 646	+ 11,7
Janvier	129 418	147 231	167 014	+ 19 783	+ 13,4
Février	139 159	154 214	172 608	+ 18 394	+ 12,0
Mars	141 075	148 472	170 884	+ 22 412	+ 15,1
Avril	137 004	141 748	171 928	+ 30 180	+ 21,2
Mai	131 609	139 983	165 091	+ 25 108	+ 18,0
Juin	128 973	139 235	165 281	+ 26 046	+ 18,7
Juillet	126 144	136 443	166 191	+ 29 748	+ 21,8
Août	123 446	134 248	166 717	+ 32 469	+ 24,2
Septembre	120 224	131 732	167 407	+ 35 675	+ 27,1
* Ensemble des crédits du système bancaire (y compris débiteurs divers) et des crédits consentis par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées.					

Le tableau ci-après présente la répartition, telle qu'elle a pu être établie à partir des déclarations des banques à la Centrale des risques, des crédits à court terme selon la nature de l'activité du bénéficiaire.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A COURT TERME PAR ACTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE

	Encours au 30 septembre			Variations
	1970	1971	1972	1971/1972
milliards de francs c.f.a.				
a) Crédits bancaires :				
1. Agriculture et industries agricoles	25,8	26,9	40,4	+ 13,5
2. Pêche et industries du poisson	1,8	2,3	2,5	+ 0,2
3. Exploitations forestières et industries du bois	3,4	3,8	4,9	+ 1,1
4. Exploitations minières	1,9	2,4	3,3	+ 0,9
5. Industries de transformation	11,0 *	14,4	15,1	+ 0,7
6. Travaux et bâtiment	7,5	6,5	8,2	+ 1,7
7. Distribution de marchandises	44,0	45,7	54,3	+ 8,6
8. Transitaires	2,5	2,6	3,4	+ 0,8
9. Autres activités	4,8	4,8	7,9	+ 3,1
Total recensé	102,7	109,4	140,0	+ 30,6
10. Non recensés	12,0	15,8	20,4	+ 4,6
Total des crédits bancaires	114,7	125,2	160,4	+ 35,2
b) Obligations cautionnées	5,5	6,5	7,0	+ 0,5
Total	120,2	131,7	167,4	+ 35,7

U.M.O.A. - CRÉDITS A COURT TERME UTILISÉS



Ainsi que le montre le graphique ci-contre, les concours dispensés par les banques aux entreprises de production, commercialisation, transformation et exportation des produits agricoles ont connu, en « pleine campagne », une expansion beaucoup plus grande, et, par la suite, une résorption beaucoup plus faible qu'au cours des exercices précédents. L'accroissement des crédits à ces entreprises constitue presque la moitié (13,5 milliards de francs c.f.a. sur 30,6 milliards) de la progression totale, entre le 30 septembre 1971 et le 30 septembre 1972, des crédits à court terme recensés.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME POUR LA PRODUCTION, LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES *

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1971	1972	1971/1972	
	millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	16 303	25 745	+ 9 442	+ 57,9
Dahomey	590	443	— 147	— 24,9
Haute-Volta	273	519	+ 246	+ 90,1
Mauritanie	—	—	—	—
Niger	188	307	+ 119	+ 63,3
Sénégal	8 656	12 699	+ 4 043	+ 46,7
Togo	908	702	— 206	— 22,7
Total	26 918	40 415	+ 13 497	+ 50,1

* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.

Un recours accru aux crédits bancaires à court terme des sociétés de développement rural, en particulier en Côte d'Ivoire, l'accroissement de la production de cacao et de café en Côte d'Ivoire, de coton dans la plupart des États de l'Union monétaire, et d'arachides au Sénégal, un écoulement plus lent du café et du coton, une augmentation de l'activité des conserveries ivoiriennes de fruits ont été les principales causes de cette évolution.

CRÉDITS A COURT TERME A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRICOLES

	Encours au 30 septembre			Variations
	1970	1971	1972	1971/1972
	millions de francs c.f.a.			
Production agricole	2 156	1 958	3 723	+ 1 765
dont Côte d'Ivoire	2 010	1 764	3 209	+ 1 445
Commerce d'exportation de café et cacao	10 170	11 398	18 537	+ 7 139
dont Côte d'Ivoire	9 871	10 999	18 188	+ 7 189
Commerce d'exportation d'oléagineux et fruits	4 280	4 665	7 837	+ 3 172
dont Sénégal	4 057	4 392	7 635	+ 3 243
Commerce d'exportation de fibres textiles	1 633	1 300	2 166	+ 866
dont Côte d'Ivoire	549	561	1 229	+ 668
Haute-Volta	472	86	361	+ 275
Industrie des corps gras	5 393	5 378	5 878	+ 500
dont Côte d'Ivoire	1 152	1 541	1 547	+ 6
Sénégal	4 193	3 821	4 176	+ 355
Niger	31	1	131	+ 130
Conserverie de fruits	737	905	1 214	+ 309
dont Côte d'Ivoire	714	900	1 171	+ 271
Autres	1 104	1 314	1 060	+ 254
Total	25 773	26 918	40 415	+ 13 497

L'augmentation résiduelle en fin d'exercice est localisée pour les deux tiers en Côte d'Ivoire et un peu moins d'un tiers au Sénégal.

L'accroissement de l'endettement bancaire à court terme des **exploitations forestières et des industries du bois**, localisées essentiellement en Côte d'Ivoire, est lié à la reprise de l'activité dans le domaine de l'exportation des bois en grumes et à la réalisation d'investissements qui ont pesé sur la trésorerie de certaines entreprises.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME - EXPLOITATIONS FORESTIÈRES
ET INDUSTRIES DU BOIS - CÔTE D'IVOIRE ***

Branches d'activité principale	Encours moyen		Variations	Encours au 30 septembre		Variations
	1970/1971	1971/1972		1971	1972	
	millions francs c.f.a.		± %	millions francs c.f.a.		± %
Exploitations forestières	963	1 135	+ 17,9	977	1 098	+ 12,4
Industries du bois	1 356	1 650	+ 21,7	1 429	1 520	+ 6,4
Commerce du bois	1 692	1 811	+ 7,0	1 388	2 016	+ 45,2
Total	4 011	4 596	+ 14,6	3 794	4 634	+ 22,1

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

Les crédits aux **entreprises industrielles de pêche et conservation du poisson** ont progressé au Sénégal et en Côte d'Ivoire où la vivacité de la concurrence internationale, en particulier sur les marchés européens, a provoqué un alourdissement des actifs de roulement. En outre, au Sénégal, l'allongement de la période active, consécutive à la modernisation du matériel atténue le caractère saisonnier des besoins de crédit des entreprises de ce groupe.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE, CONSERVERIE, FROID *

	Encours au 30 septembre			Variations
	1970	1971	1972	1971/1972
	millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	147	168	329	+ 161
Dahomey	13	29	18	- 11
Mauritanie	998	1 013	727	- 286
Sénégal	669	1 068	1 372	+ 304
Togo	—	11	10	- 1
Total	1 827	2 289	2 456	+ 167

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

L'apurement de la majeure partie du passif envers les banques d'une entreprise de conservation du poisson par le froid est à l'origine de la baisse enregistrée en Mauritanie.

De 2,4 milliards de francs c.f.a., le 30 septembre 1971, le recours au crédit bancaire à court terme des **exploitations minières** est passé à 3,3 milliards le 30 septembre 1972. Cette progression, qui s'est manifestée principalement en Mauritanie et au Niger, est une conséquence des importants investissements réalisés à Rouessa par la Société des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA), de la constitution par la Société des Mines de l'Air (SOMAIR) d'un stock de minerai d'uranium en prévision d'un accroissement de la demande.

CRÉDITS BANCAIRES AUX EXPLOITATIONS MINIÈRES *

	Encours moyen			Encours au 30 septembre		
	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1970	1971	1972
	millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	296	107	119	95	109	155
Mauritanie	226	1 403	1 705	1 024	1 829	2 360
Sénégal	680	517	253	639	398	25
Niger	—	—	131	—	—	682
Togo	39	61	38	104	25	34
Total	1 241	2 088	2 246	1 862	2 361	3 256
	+ 68 %	+ 7,6 %		+ 27 %	+ 37,9 %	

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

Les crédits bancaires à court terme aux **entreprises de travaux et bâtiment** ont repris leur progression interrompue au cours de l'exercice 1970/1971.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BÂTIMENT *

Encours moyen des utilisations recensées		
	millions de francs c.f.a.	Variations
1966/1967	4 321	—
1967/1968	5 216	+ 20,7 %
1968/1969	6 631	+ 27,1 %
1969/1970	7 999	+ 20,6 %
1970/1971	6 887	— 14,0 %
1971/1972	7 481	+ 8,6 %

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

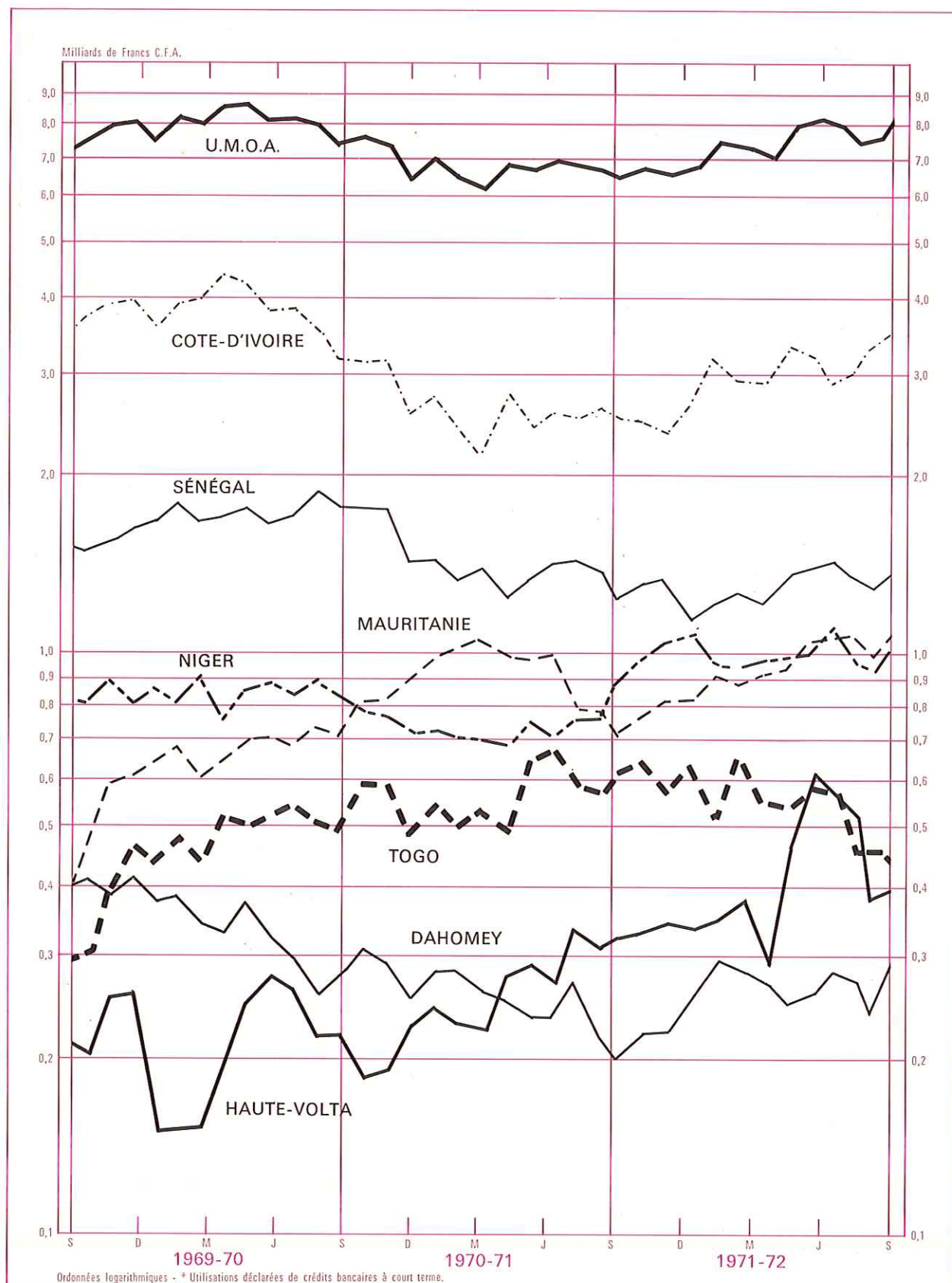
L'accroissement des crédits à cette branche d'activité s'est manifesté dans tous les États, sauf au Togo. Mesuré par la progression des encours entre le 30 septembre 1971 et le 30 septembre 1972, il a été relativement important en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Dahomey.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BÂTIMENT *

	Encours moyen *			Encours au 30 septembre *		
	1970/1971	1971/1972	Variations	1971	1972	Variations
	millions de francs c.f.a.		± %	millions de francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	2 686	3 008	+ 12,0	2 535	3 675	+ 45,0
Dahomey	261	261	—	200	303	+ 51,5
Haute-Volta	255	403	+ 58,0	315	386	+ 22,5
Mauritanie	880	916	+ 4,1	704	1 048	+ 48,9
Niger	757	971	+ 28,3	877	1 015	+ 15,7
Sénégal	1 482	1 367	— 7,8	1 300	1 400	+ 7,7
Togo	566	555	— 1,9	602	427	— 29,1
Total	6 887	7 481	+ 8,6	6 533	8 254	+ 26,3

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE GÉNIE CIVIL ET BATIMENT*



Les crédits aux **industries** autres que de transformation des productions locales de l'agriculture, de la pêche ou de l'exploitation forestière, dont nous avons étudié l'évolution en liaison avec les activités primaires correspondantes, ont augmenté plus faiblement qu'au cours des exercices précédents (6,7 % contre 30,8 % et 41,5 % pendant les exercices 1970/1971 et 1969/1970).

Cette progression est la résultante de variations très différentes selon les pays et les industries.

Ont progressé ainsi largement les crédits bancaires à la meunerie, aux autres industries alimentaires, au travail du bois pour l'ameublement, aux industries diverses. Un développement à peu près général des chiffres d'affaires, la création d'industries nouvelles (complexe sucrier au Sénégal, minoterie de blé au Dahomey, notamment), l'augmentation des prix des matières premières importées sont les principales causes de cette évolution.

Au contraire, le recours au crédit des entreprises de raffinage de produits pétroliers a de nouveau fléchi.

Les industries textiles ont également réduit leur endettement à court terme auprès des banques, la baisse ayant affecté tous les États de l'Union, sauf le Sénégal où cet endettement n'a pas varié et le Togo où il s'est fortement accru.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE « MARCHÉ LOCAL » *

	Encours au 30 septembre			Variations		
	1970	1971	1972	1971/1972		
A - Répartition par État						
	millions de francs c.f.a.				± %	
Côte d'Ivoire (a)	5 586	8 471	8 398	— 73	— 0,9	
Dahomey	212	441	347	— 94	— 21,3	
Haute-Volta	527	563	466	— 97	— 17,2	
Mauritanie	24	32	63	+ 31	+ 96,9	
Niger	961	1 246	999	— 247	— 19,8	
Sénégal	3 104	3 201	4 381	+ 1 180	+ 36,9	
Togo	570	417	679	+ 262	+ 62,8	
Total	10 984	14 371	15 333	+ 962	+ 6,7	

	Encours au 30 septembre			Variations	
	1970	1971	1972	1971/1972	
B - Répartition par activité					
	millions de francs c.f.a.			± %	
Raffinage produits pétroliers	526	341	241	— 100	— 29,3
Meunerie (b)	170	129	637	+ 508	+ 393,8
Autres industries alimentaires	998	1 093	1 712	+ 619	+ 56,6
Bois d'ameublement	118	151	281	+ 130	+ 86,1
Matériaux de construction	867	717	609	— 108	— 15,1
Métaux, mécanique	2 750	3 692	3 720	+ 28	+ 0,8
Textiles, cuir, habillement	4 186	6 198	5 446	— 752	— 12,1
Autres industries	1 369	2 050	2 687	+ 637	+ 31,1
Total	10 984	14 371	15 333	+ 962	+ 6,7

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

(a) Non compris industries du bois et de l'ameublement Côte d'Ivoire.

(b) Sauf féculerie au Togo.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES *

Encours au 30 septembre	1970	1971	1972	Variations 1971/1972	
millions de francs c.f.a.				± %	
Commerce général d'importation et d'exportation de marchandises et produits	17 209	18 525	20 101	+ 1 576	+ 8,5
Groupements commerçants locaux pour importation et vente de marchandises	376	10 009	1 575	+ 566	+ 56,1
Grands magasins, commerces multiples, comptoirs	1 655	1 679	1 670	— 9	— 0,5
Importation et distribution de produits pétroliers	3 572	3 127	3 107	— 20	— 0,6
Commerces de biens d'équipement et de consommation durable (a)	15 580	14 405	17 124	+ 2 719	+ 18,9
Commerces de textiles, de l'habillement et du cuir	1 387	1 406	1 995	+ 589	+ 41,9
Commerces alimentaires et agricoles	675	995	1 479	+ 484	+ 48,6
Autres commerces	755	926	1 054	+ 128	+ 13,8
Établissements financiers de ventes à crédit	2 840	3 615	5 006	+ 1 391	+ 38,5
Total	44 049	45 687	53 111	+ 7 624	+ 16,2
* Utilisations recensées de crédits bancaires.					
(a) Commerces de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement.					

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT A LA CONSOMMATION

Encours au 30 septembre				Variations
1969	1970	1971	1972	1971/1972
millions de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	1 883	1 874	2 100	+ 29
Dahomey	96	138	185	— 11
Haute-Volta	—	—	79	—
Niger	129	107	156	— 8
Sénégal	488	569	980	+ 67
Togo	113	152	272	+ 40
Total	2 709	2 840	3 615	+ 38

Le niveau moyen des crédits bancaires à court terme aux **entreprises distributrices de marchandises** est supérieur de 9 % à celui de l'exercice 1970/1971. Ainsi mesuré, l'accroissement de ces crédits en 1971/1972 a été, en valeur relative, égal à celui enregistré au cours de l'exercice précédent.

L'augmentation de ces crédits par rapport à leur montant au cours de l'exercice précédent, modérée pendant le premier semestre, s'est accentuée au cours du second.

De ce fait, la comparaison des situations aux 30 septembre 1971 et 1972 fait ressortir un taux d'expansion de 16 % nettement plus élevé que celui des encours moyens.

Les ventes des principales entreprises commerciales ont, dans le même temps, progressé de 11 %. L'expansion des crédits à court terme paraît donc avoir été, pour l'ensemble de l'Union, légèrement inférieure à celle des chiffres d'affaires (a).

VENTES DE MARCHANDISES ET CRÉDITS A COURT TERME

Taux de croissance d'un exercice à l'autre	Ventes de marchandises	Crédits à court terme *
pour cent l'an		
1965/1966 - 1966/1967	+ 2	- 5
1966/1967 - 1967/1968	+ 11	+ 16
1967/1968 - 1968/1969	+ 11	+ 15
1968/1969 - 1969/1970	+ 11	+ 18
1969/1970 - 1970/1971	+ 10	+ 9
1970/1971 - 1971/1972	+ 11	+ 9

* Encours moyen de l'exercice.

Le développement des crédits aux entreprises de distribution s'est manifesté dans tous les États de l'Union à l'exception de la Haute-Volta et du Niger qui enregistrent, au contraire, une contraction de ces concours.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES *

Encours au 30 septembre			Variations
1970	1971	1972	1971/1972
milliards de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	21,9	23,1	+ 17
Dahomey	2,9	2,9	+ 22
Haute-Volta	1,5	1,6	- 7
Mauritanie	1,4	1,6	+ 33
Niger	3,5	3,1	- 10
Sénégal	9,8	10,1	+ 22
Togo	3,0	3,3	+ 13
Total	44,0	45,7	+ 16

* Utilisations recensées.

** Calculées sur les données en millions de francs c.f.a.

(a) Les données servant à l'établissement de cet indice des ventes ne concernent qu'un nombre limité d'entreprises d'importation et de distribution, sans doute parmi les plus importantes. Cette « représentativité » est néanmoins limitée et sujette à variations difficiles à déceler. Par ailleurs, il n'a malheureusement pas encore été possible de réunir une série de données concernant le commerce mauritanien.

Cette progression concerne toutes les branches des commerces de distribution à l'exception des «grands magasins et commerces multiples» et des «importateurs et distributeurs de produits pétroliers» dont l'endettement à court terme envers les banques était, le 30 septembre 1972, à peu près du même montant qu'un an auparavant.

Déjà en forte expansion en 1970/1971, les crédits aux **groupements de commerçants locaux** ont augmenté de 56 % de septembre 1971 à septembre 1972. Cette augmentation se localise principalement en Côte d'Ivoire.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A DES GROUPEMENTS DE COMMERÇANTS *

Encours au 30 septembre				
	1969	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	85	89	636	1 140
Sénégal	252	287	373	423
Total	337	376	1 009	1 563

* Utilisations recensées des crédits bancaires.

Alors qu'ils avaient diminué de 8 % en 1970/1971, les crédits au commerce de biens d'équipement et de consommation durables ont progressé de 19 % pendant l'exercice 1971/1972.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AU COMMERCE DES BIENS D'ÉQUIPEMENT OU DE CONSOMMATION DURABLES*

Encours au 30 septembre					Variations
	1969	1970	1971	1972	1971/1972
millions de francs c.f.a.					± %
Côte d'Ivoire	7 790	9 360	8 319	10 422	+ 25,3
Dahomey	641	596	624	769	+ 23,2
Haute-Volta	885	1 093	997	994	- 0,3
Mauritanie	366	440	493	687	+ 39,4
Niger	388	467	330	342	+ 3,6
Sénégal	3 132	3 139	3 200	3 342	+ 4,4
Togo	467	485	442	568	+ 28,5
Total	13 669	15 580	14 405	17 124	+ 18,9
Variation	+ 14 %		- 8 %		+ 19 %

*Utilisations recensées de crédits bancaires.

Commerces de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement.

Plus large encore (38 %), a été l'accroissement des concours des banques aux **établissements de crédits à la consommation**.

Au total, les crédits bancaires au commerce de biens d'équipement ou de consommation durable, qu'ils aient été consentis aux maisons de commerce ou aux établissements de crédit à la consommation, ont progressé de 23 %. Cette augmentation s'est manifestée dans tous les États de l'Union à l'exception de la Haute-Volta et du Niger où ces encours n'ont pas varié sensiblement.

Les crédits aux **commerces de textiles, de l'habillement et du cuir** et aux **commerces alimentaires et agricoles** se sont accrus respectivement de 1,4 milliard de francs c.f.a. à 2 milliards (soit de 42 %) et de 1 milliard à 1,5 milliard (soit de 49 %).

Pour apprécier l'évolution des encours des institutions monétaires au commerce de distribution, il convient de tenir compte, en outre, des crédits aux **entreprises de transit** — crédits qui sont principalement fonction des facilités de paiement accordées par ces entreprises aux commerces d'exportation ou importation — et des **crédits de droits consentis par le Trésor public** contre souscription d'**obligations cautionnées**.

Ces derniers crédits ont sensiblement progressé en 1971/1972 ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

OBLIGATIONS CAUTIONNÉES EN COURS

Bénéficiaires	Encours au 30 septembre		
	1970	1971	1972
	millions de francs c.f.a.		
Importations produits pétroliers	4 305	4 070	4 175
crédits bancaires	3 572	3 127	3 107
obligations cautionnées	733	943	1 068
Commerce matériaux, matériels, etc.	16 849	15 876	18 594
crédits bancaires	15 580	14 405	17 124
obligations cautionnées	1 269	1 471	1 470
Transitaires	3 523	3 919	5 416
crédits bancaires	2 483	2 551	3 450
obligations cautionnées	1 040	1 368	1 966

En valeur relative, la progression des **crédits non recensés** par les Centrales des risques — différence entre les crédits figurant dans les situations comptables des banques et les crédits déclarés par celles-ci aux Centrales des risques — a été à peu près égale à celle des crédits recensés. A cet égard, l'exercice 1971/1972 diffère du précédent qui avait été marqué par un accroissement relatif beaucoup plus élevé des crédits non recensés que des crédits recensés.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A COURT TERME RECENSÉS

	30 septembre			Variations	
	1970	1971	1972	1971/1972	
	millions de francs c.f.a.			± %	
Total	120 225	131 732	167 407	+ 35 675	+ 27,1
dont obligations cautionnées	5 511	6 532	7 043	+ 511	+ 7,8
crédits bancaires	114 714	125 200	160 364	+ 35 164	+ 28,1
dont recensés	102 677	109 419	139 980	+ 30 561	+ 27,9
autres	12 037	15 781	20 384	+ 4 603	+ 29,2

L'évolution des crédits non recensés au cours du dernier exercice correspond sans doute mieux que celle de l'exercice précédent au développement des « petits crédits ».

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	au 31 mars			au 30 septembre		
	1970	1971	1972	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.						
Selon les institutions les ayant octroyés						
Trésors publics (obligations cautionnées)	6 174	6 425	6 043	5 511	6 532	7 043
Banques commerciales	122 178	135 106	154 338	112 219	123 694	154 147
Autres établissements de crédit	43 424	44 360	55 594	37 087	43 115	55 975
Selon les institutions portant le financement						
Trésors	5 932	6 425	4 221	5 511	6 532	5 338
Banques commerciales	77 117	91 093	107 083	83 901	97 987	116 796
Autres établissements de crédit	33 473	35 055	42 581	35 262	39 218	45 055
Banque Centrale	55 254	53 318	62 090	30 143	29 604	49 976
Selon la durée						
Court terme	141 074	148 472	170 884	120 224	131 732	167 407
Moyen terme	15 991	20 661	26 435	18 753	23 573	29 532
Long terme	14 711	16 758	18 656	15 840	18 036	20 226
Selon le secteur bénéficiaire						
Secteur public	32 588	31 757	41 565	21 123	29 090	35 166
Secteur privé	120 957	134 733	152 464	115 641	123 698	153 069
Non recensés	18 231	19 401	21 946	18 053	23 553	28 930
Total des crédits	171 776	185 891	215 975	154 817	173 341	217 165
<i>Taux de progression annuelle</i>	<i>+ 18,7 %</i>	<i>+ 8,2 %</i>	<i>+ 16,2 %</i>	<i>+ 21,6 %</i>	<i>+ 12,0 %</i>	<i>+ 25,3 %</i>

2.5. LE FINANCEMENT DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

La croissance des crédits consentis à l'économie a largement excédé celle des dépôts collectés par le système bancaire. L'endettement extérieur des banques n'a pas varié sensiblement. Ainsi, l'expansion des crédits s'est appuyée, pour une large part, sur une augmentation des concours de la Banque centrale, qui sont passés de 30 milliards de francs c.f.a. fin septembre 1971 à 50 milliards fin septembre 1972.

La proportion des crédits réescomptés par l'institut d'émission n'a cependant pas été exceptionnellement élevée.

FINANCEMENT DES CRÉDITS CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	au 31 mars			au 30 septembre		
	crédits consentis	concours de la Banque centrale		crédits consentis	concours de la Banque centrale	
	millions de francs c.f.a.	%		millions de francs c.f.a.	%	
1963	91 147	31 483	35	74 685	18 377	25
1964	106 003	38 348	36	88 623	26 182	30
1965	120 762	45 747	38	94 881	25 908	27
1966	112 766	40 117	36	94 482	22 413	24
1967	111 444	35 524	32	98 349	21 679	22
1968	130 689	42 650	33	116 520	26 591	23
1969	144 667	45 194	31	127 355	26 415	21
1970	171 776	55 254	32	154 817	30 143	19
1971	185 891	53 318	29	173 341	29 604	17
1972	215 975	62 090	29	217 165	49 976	23

Les concours à l'économie des **banques commerciales** ont progressé de 124 milliards de francs c.f.a. fin septembre 1971 à 154 milliards fin mars et fin septembre 1972. Cette augmentation de 30 milliards de francs c.f.a. était financée, au 31 mars 1972, pour les deux tiers environ, sur des concours de la Banque centrale, proportion ramenée à un tiers fin septembre 1972 grâce à un développement des dépôts collectés par ces banques.

La part des crédits des banques commerciales portés par la Banque centrale est restée modérée.

**FINANCEMENT PAR LA BANQUE CENTRALE
DES CRÉDITS A COURT TERME ET MOYEN TERME CONSENTIS
PAR LES BANQUES COMMERCIALES**

Fin de mois	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
en pour cent des crédits consentis							
1970							
Septembre	25,2	12,6	5,3	34,1	4,6	34,9	
Octobre	29,4	17,3		33,3	2,2	32,5	
Novembre	29,5	19,3		33,5	10,0	31,1	
Décembre	29,9	22,0		33,5	23,8	32,7	
1971							
Janvier	36,5	24,6	16,7	31,9	33,4	36,5	
Février	35,2	25,3	16,9	33,1	6,9	39,4	
Mars	36,8	23,3	10,0	31,2		36,3	
Avril	31,6	12,8	4,8	33,9		34,8	
Mai	30,6	11,8		32,8		35,3	
Juin	29,2	9,4	5,7	33,8	1,7	32,9	
Juillet	28,5	3,1	1,0	30,5		32,4	
Août	26,4	1,7	0,9	26,6		31,9	
Septembre	21,6	2,4	4,4	26,4		30,1	
Octobre	26,7	6,3	1,0	23,2		30,3	0,4
Novembre	30,6	7,8	0,4	24,1		28,9	1,4
Décembre	30,0	12,3		23,4		34,1	1,1
1972							
Janvier	34,8	18,7		24,7		38,7	1,2
Février	33,7	16,5		20,6		38,8	
Mars	33,2	13,5		26,6		38,8	
Avril	29,5	11,6		27,9		39,7	
Mai	29,2	10,5		29,1		38,3	
Juin	28,9	8,1		32,1		33,0	
Juillet	28,2	6,5		24,5		33,0	
Août	28,1	4,0		28,1		30,3	
Septembre	26,9	2,6		15,7		32,9	

L'accroissement des concours de la Banque centrale aux banques commerciales est localisé essentiellement en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Au Dahomey, la progression des crédits portés par l'institut d'émission enregistrée pendant la période de commercialisation des produits était presque totalement résorbée fin septembre.

En Haute-Volta, au Niger et au Togo, comme au cours de l'exercice précédent, le recours des banques à la Banque centrale a été nul ou très faible.

FINANCEMENT DES CRÉDITS CONSENTIS PAR LES BANQUES COMMERCIALES

	au 31 mars			au 30 septembre		
	crédits	crédits portés par		crédits	crédits portés par	
	consentis	la Banque centrale		consentis	la Banque centrale	
	millions de francs c.f.a.		%	millions de francs c.f.a.		%
1963	66 120	29 205	44,2	55 531	17 976	32,4
1964	77 296	33 641	43,5	66 580	25 415	38,2
1965	88 561	39 404	44,5	68 433	24 462	35,7
1966	75 291	30 060	39,9	63 699	18 496	29,0
1967	75 851	26 562	35,0	65 270	16 742	25,7
1968	90 547	32 785	36,2	80 696	20 422	25,3
1969	101 099	35 918	35,5	88 867	21 957	24,7
1970	122 178	45 062	36,9	112 219	28 319	25,2
1971	135 106	44 013	32,6	123 694	25 707	20,8
1972	154 338	47 256	30,6	154 147	37 351	24,2

Les **banques de développement** ont assuré l'expansion de leurs interventions à moyen et long terme par la mobilisation de ressources locales et un recours accru à la Banque centrale, sans accroissement de leur endettement extérieur. Ainsi se confirme la tendance, déjà observée au cours de l'exercice précédent, à un allègement de leur dépendance à l'égard des sources extérieures de financement.

FINANCEMENT DES CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

	Crédits consentis	Emprunts extérieurs	Concours B.C.	Autres ressources
	MT + LT	MT + LT	MT	
30 septembre	milliards de francs c.f.a.			
1963	6,1	3,4	0,2	2,5
1964	8,1	4,8	0,5	2,8
1965	10,3	6,0	0,4	3,9
1966	11,6	7,2	0,9	3,5
1967	12,3	7,8	1,5	3,0
1968	13,8	8,4	1,3	4,1
1969	16,5	10,2	1,7	4,6
1970	19,5	10,8	1,6	7,1
1971	22,7	11,6	3,4	7,7
1972	26,4	11,6	5,0	9,8

Cette évolution a été particulièrement sensible en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

La progression des crédits à **court terme** a été financée en majeure partie sur des concours de la Banque centrale, au Sénégal notamment.

**FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME
CONSENTIS PAR LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT**

	Crédits consentis	Portés par la Banque centrale	
31 mars	milliards de francs c.f.a.		%
1966	16,4	8,4	51,3
1967	15,4	7,3	47,5
1968	15,9	7,9	49,7
1969	16,9	7,2	42,9
1970	18,4	8,2	44,3
1971	17,6	7,0	39,5
1972	23,3	10,8	46,3
30 septembre			
1967	11,1	3,0	27,1
1968	12,8	4,6	35,9
1969	11,6	2,3	19,9
1970	11,2	0,3	2,4
1971	14,0	0,5	3,5
1972	20,1	5,0	24,9

SITUATION DES « OPÉRATIONS MONÉTAIRES » DES TRÉSORS PUBLICS ET DES POSTES

	30 septembre 1970	30 septembre 1971	31 décembre 1971	31 mars 1972	30 juin 1972	30 septembre 1972
millions de francs c.f.a.						
Créances des Trésors publics et des postes						
1 - Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2 545	2 590	2 239	3 648	3 098	2 765
2 - Compte-courant B.C.E.A.O.	17 437	15 847	9 714	14 213	15 329	17 093
3 - Compte placements extérieurs B.C.E.A.O.	2 111	505	1 199	2 500	—	—
4 - Dépôts en banques commerciales	2 173	2 316	2 196	3 547	4 010	4 257
5 - Dépôts dans les autres établissements de crédit	11 575	18 602	18 822	16 565	17 228	18 452
Total créances sur institutions monétaires	35 841	39 860	34 170	40 473	39 665	42 567
6 - Obligations cautionnées	5 511	6 532	6 439	6 043	6 225	7 044
Total des créances	41 352	46 392	40 609	46 516	45 890	49 611
Dettes des Trésors publics et des postes						
1 - Dépôts en C.C.P. des institutions monétaires	203	197	226	300	262	274
2 - Avances B.C.E.A.O.	788	123	1 498	86	441	1 004
3 - Obligations cautionnées escomptées à la B.C.E.A.O.	—	—	—	—	1 226	1 706
4 - Obligations cautionnées escomptées auprès des autres établissements de crédit	—	—	—	1 822	1 060	—
5 - Comptes créditeurs divers du système bancaire	2 339	2 895	2 778	3 283	3 243	3 675
6 - Effets publics souscrits par les banques	1 557	1 377	1 377	1 360	1 375	1 375
Total dettes à l'égard institutions monétaires	4 887	4 592	5 879	6 851	7 607	8 034
7 - Dépôts en C.C.P. particuliers et entreprises	5 421	5 882	6 135	6 288	6 239	5 599
8 - Bons du Trésor souscrits particuliers et entreprises	272	404	467	469	385	364
Total des dettes	10 580	10 878	12 481	13 608	14 231	13 997
Créances nettes sur autres institutions monétaires	30 954	35 268	28 291	33 622	32 058	34 533
Créances nettes sur système bancaire	9 652	16 454	16 673	13 352	14 079	17 494

2.6. LES TRÉSORS PUBLICS ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE

Un faible endettement direct à l'égard des particuliers et entreprises et une forte position créditrice à l'égard des autres institutions monétaires ont été encore, pendant l'exercice 1971/1972, deux traits caractéristiques de la situation des Trésors publics dans le système monétaire.

L'endettement des Trésors publics à l'égard des particuliers et entreprises (a), mesuré d'après le montant des dépôts en comptes de chèques postaux, les émissions de bons du Trésor et la fraction des dépôts en Caisse d'Épargne qui leur est versée, est resté très modéré.

CRÉANCES ET DETTES « MONÉTAIRES » DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES A L'ÉGARD DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	30 septembre			Variations
	1970	1971	1972	1971/1972
milliards de francs c.f.a.				
Créances :				
Obligations cautionnées	5,5	6,5	7,0	+ 0,5
Dettes :				
Dépôts en C.C.P.	5,4	5,9	5,6	- 0,3
Bons du Trésor	0,3	0,4	0,4	-
Solde	- 0,2	+ 0,2	+ 1,0	+ 0,8
Dépôts en Caisse d'épargne	3,6	4,2	4,6	+ 0,4
dont Dépôts aux Trésors	1,8	1,9	2,1	+ 0,2

En montant global, pour l'ensemble de l'Union, la position des Trésors publics à l'égard des autres institutions monétaires, largement créditrice, a peu varié en 1971/1972. Son évolution présente cependant des différences sensibles d'un État à l'autre. Elle s'est affaiblie en Côte d'Ivoire et au Togo et renforcée dans les autres pays, en particulier au Sénégal.

(a) Compte non tenu des paiements différés de dépenses publiques.

Fin septembre 1972, elle était créditrice dans tous les États de l'Union monétaire.

**POSITION NETTE DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES
A L'ÉGARD DES AUTRES INSTITUTIONS MONÉTAIRES**

	30 septembre			Variations	
	1970	1971	1972	1970/1971	1971/1972
Position nette à l'égard : milliards de francs c.f.a.					
de la Banque centrale	+ 21,3	+ 18,8	+ 17,0	- 2,5	- 1,8
des banques	+ 9,6	+ 16,4	+ 17,5	+ 6,8	+ 1,1
Total	+ 30,9	+ 35,2	+ 34,5	+ 4,3	- 0,7
Côte d'Ivoire	18,4	20,4	15,1	+ 2,0	- 5,3
Dahomey	0,5	1,1	1,1	+ 0,6	-
Haute-Volta	4,3	5,5	6,2	+ 1,2	+ 0,7
Mauritanie	1,0	1,4	2,3	+ 0,4	+ 0,9
Niger	1,6	2,7	3,6	+ 1,1	+ 0,9
Sénégal	1,5	- 0,2	3,3	- 1,7	+ 3,5
Togo	3,6	4,3	2,9	+ 0,7	- 1,4
Total	30,9	35,2	34,5	+ 4,3	- 0,7

Les Trésors publics n'ont fait qu'un usage très modéré des facilités dont ils disposent auprès de la Banque centrale.

Les avances de la Banque centrale ont été très modestes, comparées aux plafonds de découvert statutairement autorisés. Cette facilité a été utilisée par les Trésors de Côte d'Ivoire, pendant deux très courtes périodes, et du Dahomey, plus longuement mais cependant de façon discontinue.

AVANCES DE LA BANQUE CENTRALE AUX TRÉSORS PUBLICS

	au 30 septembre 1971		au 30 septembre 1972	
	Plafonds (a)	Utilisation	Plafonds (a)	Utilisation
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	6 146		7 813	
Dahomey	890	123	1 030	979
Haute-Volta	910		1 009	
Mauritanie	534		750	
Niger	1 007		1 015	
Sénégal	3 746		3 984	
Togo	651		885	
Total	13 884	123	16 486	979
(a) Plafonds correspondant au 1/10 du montant des recettes fiscales de l'État effectivement recouvrées selon les comptes du dernier exercice arrêtés et communiqués à la Banque centrale.				

Le Trésor ivoirien, seul, a eu recours au réescompte d'obligations cautionnées pour un montant relativement faible et durant une brève période.

2.7 LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Les disponibilités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises (organismes publics autonomes compris) ont progressé de 195 milliards de francs c.f.a. à 211 milliards entre le début et la fin de l'exercice 1971/1972. A son maximum saisonnier, fin février, leur montant a atteint 237 milliards contre 216 milliards l'exercice précédent.

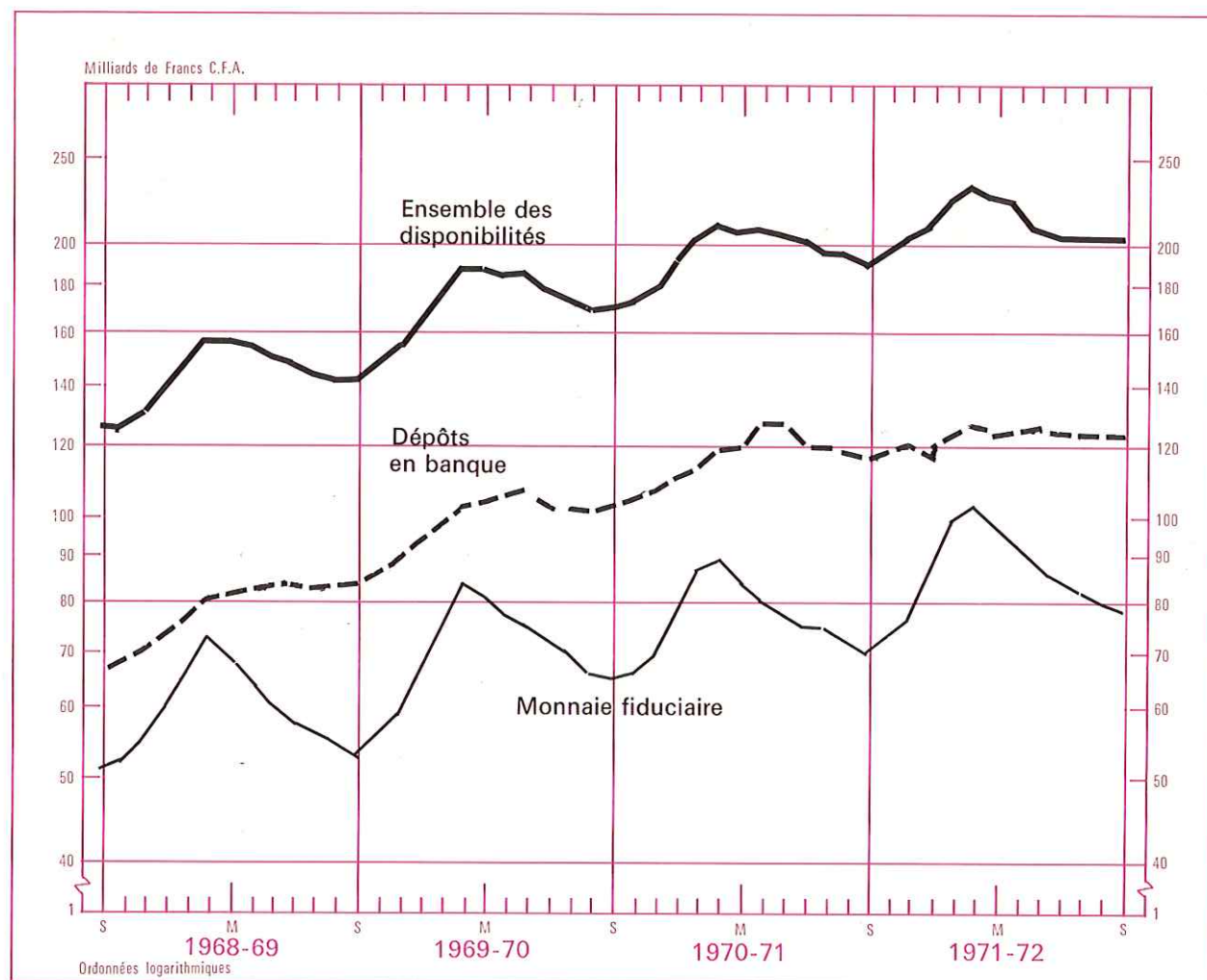
Dans sa répartition entre les diverses formes de monnaie, l'évolution de la masse monétaire en 1971/1972 présente deux traits particuliers :

- l'augmentation des disponibilités monétaires et quasi monétaires a affecté exclusivement la monnaie proprement dite. Le montant des liquidités quasi monétaires, qui avait progressé depuis septembre 1963 au taux moyen annuel de 27 %, a diminué de 5,5 % ;
- en valeur relative, l'expansion de la monnaie fiduciaire (10,8 %) a excédé celle des autres formes de monnaie (6,2 %), alors que le taux moyen annuel de progression avait été, de septembre 1963 à septembre 1971, de 7,6 % pour la monnaie fiduciaire contre 13 % pour les autres formes de monnaie.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	30 septembre				Variations		
	1969	1970	1971	1972	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	milliards de francs c.f.a.				pour cent		
Monnaie fiduciaire	53,0	64,2	69,4	76,9	+ 21,1	+ 8,1	+ 10,8
Dépôts à vue en banque							
et C.C.P.	64,4	77,4	89,3	99,1	+ 20,2	+ 15,4	+ 11,0
Monnaie	117,4	141,6	158,7	176,0	+ 20,6	+ 12,1	+ 11,1
Dépôts à terme en banque	23,0	28,6	32,1	29,8	+ 24,3	+ 12,2	— 7,2
Dépôts en Caisse d'épargne	3,2	3,6	4,2	4,6	+ 12,5	+ 16,7	+ 9,5
Bons du Trésor à C.T.	0,3	0,3	0,4	0,3	—	+ 33,3	— 25,0
Quasi-monnaie	26,5	32,5	36,7	34,7	+ 22,6	+ 12,9	— 5,5
Liquidités	143,9	174,1	195,4	210,7	+ 21,0	+ 12,2	+ 7,8

DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES



Le rythme biennal de croissance de la **circulation fiduciaire**, déjà signalé mais encore inexpliqué, s'est ainsi confirmé au cours du dernier exercice.

TAUX DE CROISSANCE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

30 septembre-30 septembre					
1962/1963	+3,2 %		1967/1968	+ 14,4 %	
1963/1964	+ 7,7 %		1968/1969	+ 3,2 %	
1964/1965	+ 1,7 %		1969/1970	+ 21,1 %	
1965/1966	+ 6,1 %		1970/1971	+ 8,1 %	
1966/1967	—		1971/1972	+ 10,8 %	

La libre circulation des signes monétaires sur toute l'étendue de l'Union, qui est un des bénéfices les plus appréciables de celle-ci, ne permet pas de connaître avec précision la **monnaie fiduciaire** détenue dans chacun des États membres (a).

Prenant en considération les mouvements de billets déterminés par le tri des reversements effectués aux caisses de la Banque centrale, des estimations du montant des billets en circulation dans chacun des États de l'Union ont été tentées : elles ne peuvent qu'être approximatives. Sur ces bases ont été calculées, par simple déduction des encaisses connues du Trésor public et des banques, les encaisses des particuliers et entreprises privées et publiques de chacun des États, que le tableau ci-après présente.

ESTIMATION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

30 septembre				Variations	
	1970	1971	1972	1970/1971	1971/1972
milliards de francs c.f.a.				pour cent	
Côte d'Ivoire	29,8	32,3	35,3	+ 8	+ 9
Dahomey	4,2	5,0	5,6	+ 19	+ 12
Haute-Volta	6,2	6,3	7,1	+ 2	+ 13
Mauritanie	1,9	2,0	2,1	+ 5	+ 5
Niger	3,5	4,1	5,0	+ 17	+ 22
Sénégal	13,6	14,0	15,5	+ 3	+ 11
Togo	5,0	5,7	5,9	+ 14	+ 4
Total	64,2	69,4	76,5	+ 8	+ 10

Ainsi, la circulation fiduciaire aurait augmenté dans tous les États de l'Union monétaire, mais dans des proportions très diverses d'un État à l'autre.

a) L'organisation de la Banque centrale permet, par contre, d'établir avec une précision suffisante l'émission nette de ses billets et pièces pour chacune de ses agences, qui exprime la participation de chacune d'elles à la création de la monnaie fiduciaire.

Les mouvements de billets identifiés, qui peuvent être appréciés lors de leur reversement aux caisses de la Banque centrale, démontrent la grande importance de cette libre circulation des signes monétaires dans les relations économiques entre les États de l'Union. Le montant des « billets déplacés » d'une agence à l'autre a été croissant :

exercices	milliards F c.f.a.	exercices	milliards F c.f.a.	exercices	milliards F c.f.a.
1965/1966	16,0	1967/1968	18,2	1969/1970	22,3
1966/1967	16,6	1968/1969	19,9	1970/1971	25,5
				1971/1972	27,9

RÉPARTITION DES DÉPÔTS EN BANQUE*

au 30 septembre	1968	1969	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.					
A - Dépôts à vue (a + b + c)	53 599	58 920	71 977	83 363	93 545
a) Comptes de chèques	19 495	23 683	31 170	36 935	37 309
organismes publics	3 035	4 311	8 399	9 965	4 588
particuliers et entreprises privées	16 460	19 372	22 771	26 970	32 721
b) Comptes courants	29 484	31 031	35 675	40 490	49 785
organismes publics	6 475	6 930	9 746	10 501	14 198
particuliers et entreprises privées	23 009	24 101	25 929	29 989	35 587
c) Crédoeurs divers	4 620	4 206	5 132	5 938	6 451
B - Dépôts à terme	13 751	22 978	28 655	32 117	29 774
organismes publics	9 909	17 706	20 510	22 393	17 880
particuliers et entreprises privées	3 842	5 272	8 145	9 724	11 894
Ensemble des dépôts (A + B)	67 350	81 898	100 632	115 480	123 319
Taux de variation annuelle	+ 25,0 %	+ 21,6 %	+ 22,9 %	+ 14,8 %	+ 6,8 %
* Banques commerciales, banques de développement, C.A.A.-C.I.					

COMPTES DE CHÈQUES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES *

30 septembre	1968	1969	1970	1971	1972
milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	7,4	8,9	10,7	13,2	16,4
Dahomey	1,3	1,5	1,8	2,5	2,8
Haute-Volta	0,9	1,0	1,3	1,4	1,4
Mauritanie	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6
Niger	0,6	0,6	0,8	0,9	0,9
Sénégal	4,7	5,4	5,8	6,4	8,1
Togo	1,2	1,5	1,7	2,0	2,5
Total	16,5	19,4	22,8	27,0	32,7
* Ouverts dans les banques commerciales et établissements publics de crédit ; non compris les comptes de chèques des organismes publics.					

L'accroissement du revenu des agriculteurs, consécutif à la progression de leurs productions (arachides au Sénégal et au Niger; café, cacao, produit du palmier à huile en Côte d'Ivoire; coton en Côte d'Ivoire, au Dahoméy, en Haute-Volta et au Sénégal), est, sans doute, le principal facteur de cette expansion de la monnaie fiduciaire.

Les **dépôts en banque** ont connu un développement beaucoup plus modéré qu'au cours des quatre exercices précédents.

Cette baisse de leur croissance serait imputable, d'après la répartition figurant dans les documents comptables communiqués par les banques à la Banque centrale, à une diminution des dépôts des organismes publics autonomes (a). Les autres dépôts auraient, au contraire, progressé plus fortement qu'au cours des trois derniers exercices.

DÉPÔTS EN BANQUE A VUE ET A TERME

30 septembre	Organismes	Autres	Total	Organismes	Autres	Total
	publics			publics		
	milliards de francs c.f.a.			Taux de croissance %		
1967	14,7	39,2	53,9		+ 8	+ 6
1968	19,4	47,9	67,3	+ 32	+ 22	+ 25
1969	28,9	53,0	81,9	+ 49	+ 10	+ 22
1970	38,6	62,0	100,6	+ 33	+ 17	+ 23
1971	42,9	72,6	115,5	+ 11	+ 17	+ 15
1972	36,6	86,7	123,3	- 15	+ 20	+ 7

Cette contraction des dépôts des organismes publics autonomes s'est manifestée principalement au Sénégal et plus encore en Côte d'Ivoire, la Caisse de stabilisation des prix des productions agricoles ayant dû faire appel à des disponibilités déposées à la Caisse Autonome d'Amortissement pour soutenir les prix du cacao au producteur.

DÉPÔTS EN BANQUE DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES

	30 septembre			Variations
	1970	1971	1972	1971/1972
	milliards de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	27,4	29,3	24,9	- 4,4
Dahomey	0,9	0,7	1,4	+ 0,7
Haute-Volta	0,7	0,8	0,9	+ 0,1
Mauritanie	1,1	1,5	1,5	-
Niger	1,8	3,1	3,8	+ 0,7
Sénégal	3,2	3,9	1,1	- 2,8
Togo	3,5	3,5	3,0	- 0,5
Total	38,6	42,8	36,6	- 6,2

(a) La classification par les banques de leurs comptes, selon que les titulaires de ceux-ci sont ou non des organismes publics autonomes, est malheureusement affectée d'une certaine imprécision qui se reporte sur nos statistiques de répartition des dépôts selon le caractère public ou privé des entreprises déposantes.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES *

au 30 septembre	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
milliards de francs c.f.a.										
1 - Monnaie fiduciaire	38,7	41,6	42,3	44,9	44,9	51,4	53,0	64,2	69,4	76,9
2 - C.C.P.	5,6	5,6	5,1	4,6	4,8	4,8	5,5	5,4	5,9	5,6
3 - Dépôts à la B.C.E.A.O.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—	—
4 - Dépôts à vue en banque	35,5	33,7	37,9	41,7	43,8	53,6	58,9	72,0	83,4	93,5
Monnaie (M)	79,9	81,0	85,4	91,3	93,6	109,8	117,4	141,6	158,7	176,0
5 - Dépôts à terme en banque	3,9	9,6	11,4	9,3	10,1	13,8	23,0	28,6	32,1	29,8
6 - Dépôts en Caisse d'épargne	1,6	1,8	2,0	2,2	2,5	2,8	3,2	3,6	4,2	4,6
7 - Bons du Trésor	—	—	—	0,9	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3
Quasi-monnaie (QM)	5,5	11,4	13,4	12,4	13,1	17,0	26,5	32,5	36,7	34,7
Liquidités (M + QM)	85,4	92,4	98,8	103,7	106,7	126,8	143,9	174,1	195,4	210,7
pour cent										
Importance relative										
— de la monnaie fiduciaire :										
MF/M	48,4	51,4	49,5	49,2	48,0	46,8	45,0	45,3	43,7	43,7
MF/M + QM	45,3	45,0	42,8	43,3	42,1	40,5	36,8	36,9	35,5	36,5
— des dépôts en banque :										
DVB/M	44,4	41,6	44,3	45,7	46,8	48,8	50,4	50,8	52,6	53,1
DB/M + QM	46,1	46,9	49,9	49,2	50,5	53,2	57,1	57,8	59,1	58,5

* Y compris organismes publics autonomes.

Les dépôts en **comptes courants postaux** sont demeurés à peu près stables, leur montant étant, fin septembre 1972, au même niveau que neuf ans auparavant.

MONTANT DES DÉPÔTS EN COMPTES COURANTS POSTAUX

au 30 septembre	milliards de francs c.f.a.
1963	5,6
1971	5,9
1972	5,6

Les dépôts dans les **Caisses d'épargne** ont, par contre, continué de progresser, confirmant l'importance de ces institutions dans la collecte de l'épargne.

TAUX DE CROISSANCE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE, DES COMPTES DE CHÈQUES ET DES DÉPÔTS EN CAISSE D'ÉPARGNE

du 1 ^{er} octobre	Circulation	Comptes de	Caisse
au 30 septembre	fiduciaire	chèques (a)	d'épargne
pour cent l'an			
1963/1964	+ 7,7	+ 4,6	+ 12,5
1964/1965	+ 1,7	+ 12,1	+ 11,1
1965/1966	+ 6,1	+ 9,0	+ 10,0
1966/1967	—	+ 7,0	+ 13,6
1967/1968	+ 14,4	+ 16,7	+ 12,2
1968/1969	+ 3,2	+ 17,7	+ 14,2
1969/1970	+ 21,0	+ 17,5	+ 12,5
1970/1971	+ 8,1	+ 18,4	+ 16,7
1971/1972	+ 10,8	+ 21,3	+ 10,2
Taux moyen 1963/1972	+ 8,0	+ 13,7	+ 12,6
(a) Comptes de chèques et comptes d'épargne en banque.			

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION

au 30 septembre	1968	1969	1970	1971	1972
milliards de francs c.f.a.					
Avoirs extérieurs nets	37,6	47,6	66,7	76,4	49,3
B.C.E.A.O.	36,9	40,8	64,0	70,8	61,7
Trésors publics	4,5	4,2	2,1	0,5	—
Banques commerciales	— 1,6	— 3,8	— 4,3	— 6,9	— 9,4
Banques de développement (a)	— 2,2	6,4	4,9	12,0	— 3,0
Crédits à l'économie	116,5	127,4	154,8	173,3	217,2
Court terme	94,6	100,5	120,2	131,7	167,4
Moyen et long terme	21,9	26,9	34,6	41,6	49,8
dont portés par B.C.E.A.O.	26,6	26,4	30,1	29,6	50,0
Actif = Passif	154,1	175,0	221,5	249,7	266,5
Engagements monétaires à l'égard					
des Trésors publics et Postes (nets)	16,5	17,8	31,0	35,9	36,0
des particuliers et entreprises	123,6	140,4	170,3	190,8	205,8
billets et pièces	51,4	53,0	64,2	69,4	76,9
dépôts en C.C.P.	4,8	5,5	5,4	5,9	5,6
dépôts à vue en banque :					
— organismes publics	9,5	11,2	18,2	20,5	18,8
— autres	44,1	47,7	53,8	62,9	74,8
dépôts à terme en banque :					
— organismes publics	9,9	17,7	20,5	22,4	17,8
— autres	3,9	5,3	8,2	9,7	11,9
Autres éléments (nets)	14,0	16,8	20,2	23,0	24,7
Fonds propres	20,5	22,1	25,6	28,6	34,0
Autres (nets) (b)	— 6,5	— 5,3	— 5,4	— 5,6	— 9,3
(a) Dont engagements extérieurs à long terme	8,4	11,7	12,2	13,0	12,9
(b) Dont : participations (—)	1,8	2,1	2,2	2,7	3,1
emprunts locaux (+)	0,7	0,9	0,9	0,8	0,7

2.8. LES RÉSERVES MONÉTAIRES EXTÉRIEURES

Après quatre années de progression à peu près continue, les avoirs extérieurs des institutions monétaires ont profondément diminué en 1971/1972.

Le montant net des réserves de change des institutions monétaires s'est abaissé de 76 milliards de francs c.f.a. fin septembre 1971 à 49 milliards fin septembre 1972, soit de 27 milliards, et en valeur relative, de 35%. Ce retournement de tendance s'était déjà manifesté au cours du dernier trimestre de l'exercice 1970/1971.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (montant net) (a)

Variations trimestrielles	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
milliards de francs c.f.a.				
30 septembre-31 décembre	+ 2,9	+ 0,2	+ 1,9	— 9,2
31 décembre-31 mars	+ 6,3	+ 13,7	+ 6,9	— 4,0
31 mars-30 juin	— 0,3	+ 2,2	+ 6,3	— 5,7
30 juin-30 septembre	+ 1,2	+ 2,9	— 5,4	— 8,2
Total de l'exercice	+ 10,1	+ 19,0	+ 9,7	— 27,1

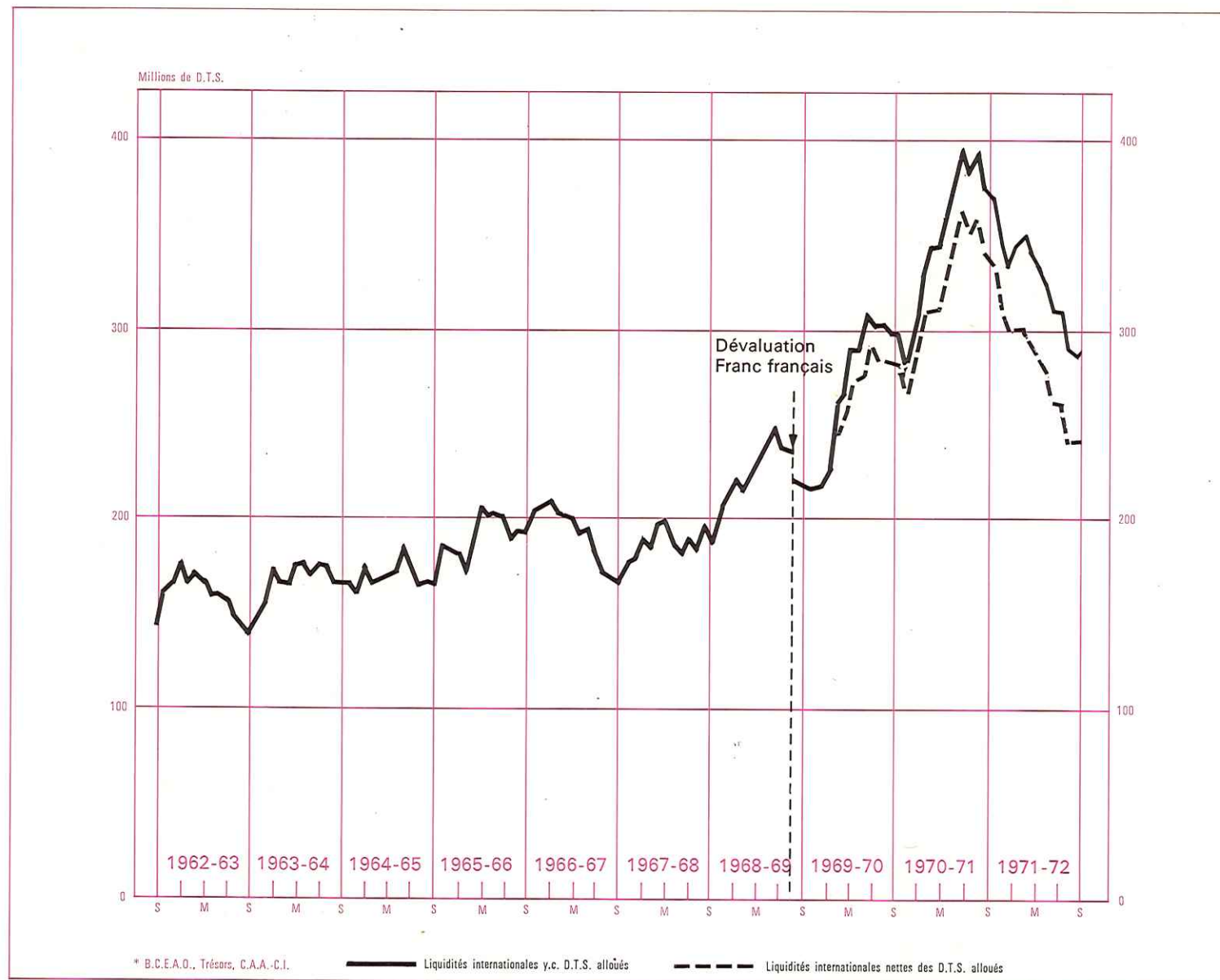
L'évolution des avoirs extérieurs nets déterminés sans tenir compte des engagements à long terme des banques de développement, ceci afin d'atténuer l'incidence de la diversité des modalités d'endettement extérieur des États, se caractérise également par une régression de 27 milliards de francs c.f.a.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (montant net sans déduction des engagements à long terme des banques de développement)

	30 septembre 1971	31 décembre 1971	31 mars 1972	30 juin 1972	30 septembre * 1972
milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	44,6	38,1	34,4	24,5	16,4
Dahomey	5,3	5,3	5,8	6,3	5,7
Haute-Volta	9,9	9,9	10,4	11,7	11,1
Mauritanie	1,0	—	— 0,1	—	1,6
Niger	6,8	7,8	9,6	10,7	9,6
Sénégal	5,8	2,2	— 0,2	—	1,7
Togo	10,1	9,9	9,6	8,8	8,5
Non répartis	5,9	6,8	6,6	8,1	7,5
Total	89,4	80,0	76,1	70,1	62,1
Variation trimestrielle	— 9,4	— 3,9	— 6,0	— 8,0	
Variation annuelle			— 27,3		
* 2 octobre 1972.					

(a) Cette expression traduit l'élimination de l'incidence de l'allocation des droits de tirage spéciaux (D.T.S.).

LIQUIDITÉS INTERNATIONALES*



Cet affaiblissement des avoirs extérieurs est localisé en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, les réserves de change des autres États de l'Union ayant, au contraire, progressé.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (montant net)

30 septembre	1969	1970	1971	1972	Variations
milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	32,8	40,8	44,6	16,4	- 28,2
Dahomey	2,0	4,1	5,3	5,7	+ 0,4
Haute-Volta	6,6	9,5	9,9	11,1	+ 1,2
Mauritanie	1,6	0,2	1,0	1,6	+ 0,6
Niger	1,4	3,7	6,8	9,6	+ 2,8
Sénégal	1,3	4,1	5,8	1,7	- 4,1
Togo	9,6	10,2	10,1	8,5	- 1,6
Non répartis	4,0	6,3	5,9	7,5	+ 1,6
Total	46,0	78,9	89,4	62,1	- 27,3
<i>Variation brute</i>	+ 14,3	+ 10,5	- 27,3		
<i>Variation relative</i>	+ 29 %	+ 13 %	- 30,5 %		

La contraction la plus marquée qui s'est manifestée en Côte d'Ivoire paraît être imputable principalement à :

- une baisse des entrées nettes de capitaux publics (de 15 milliards en 1972 par rapport à 1971) due à une diminution des tirages (de 10 milliards) et à une augmentation des remboursements (de 5 milliards) ;
- un accroissement du déficit des services (de 5 milliards en 1972 par rapport à 1971) ;
- une augmentation des transferts sans contrepartie de capitaux privés (de 3 milliards pour l'année 1972).

L'excédent de la balance commerciale de la Côte d'Ivoire a, au contraire, progressé de 7 milliards en 1972.

Les réserves officielles de change ou liquidités internationales (avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale et des Trésors publics y compris les D.T.S. détenus) ont diminué de 5 milliards de francs c.f.a. ou 18,2 millions d'unités de D.T.S., entre le début et la fin de l'exercice 1971/1972 (a).

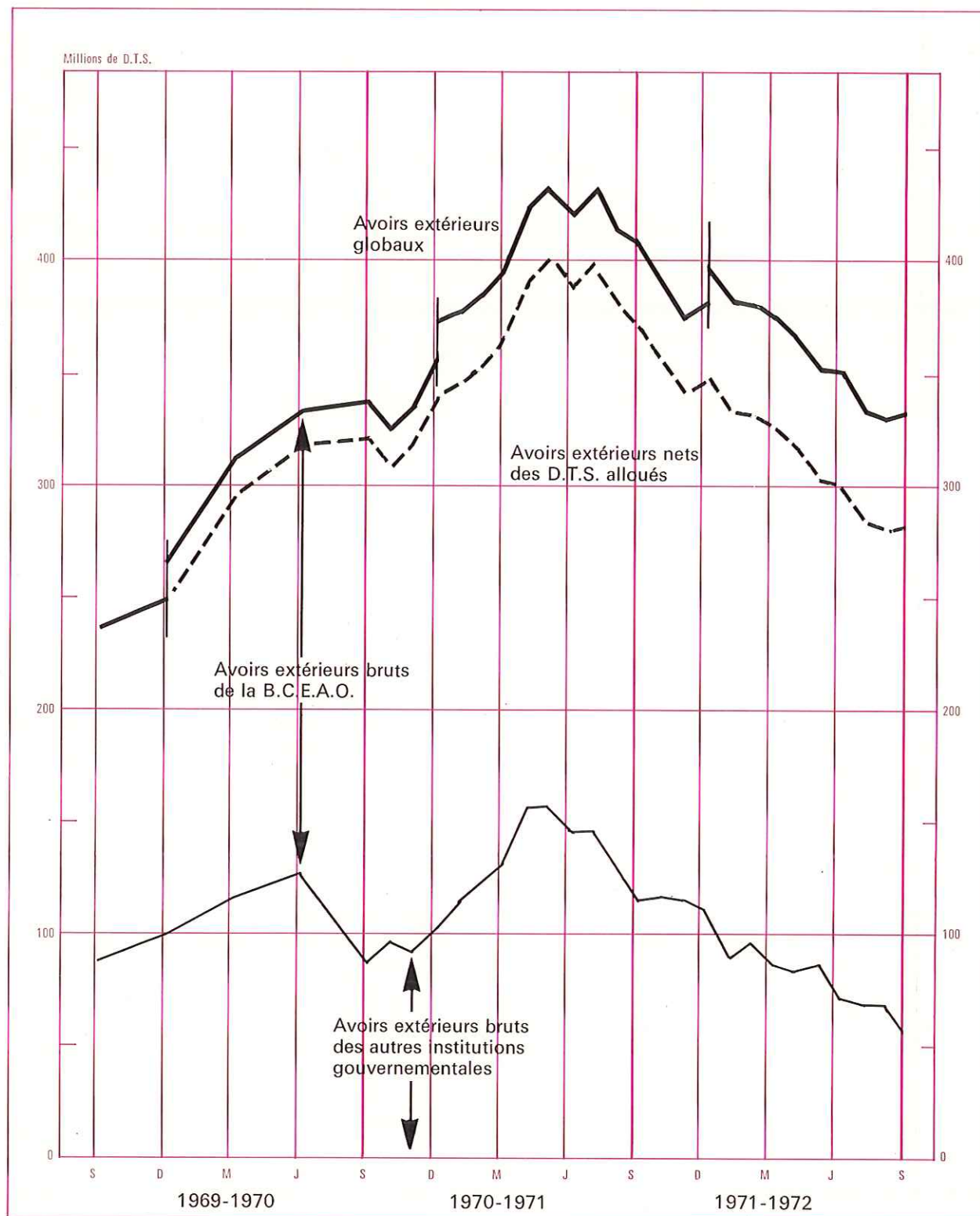
L'affaiblissement des réserves officielles en devises de l'Union s'est trouvé atténué par l'allocation, en janvier 1972, de la troisième et dernière tranche des droits de tirage spéciaux (D.T.S.) dont la création a été décidée en 1969. A ce titre, les États de l'Union ont reçu 16 218 milliers d'unités de D.T.S., soit 4,5 milliards de francs c.f.a.

Les cessions de D.T.S. effectuées fin 1971 par la Mauritanie, le Niger et le Sénégal l'ont été au titre de la première tranche de rachat de la fraction versée en monnaie nationale de la part-or de l'augmentation de leur quota décidée en 1970.

(a) S'il est tenu compte des avoirs extérieurs de la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, la baisse des réserves officielles de change atteint 21 milliards de francs c.f.a. (75,7 millions d'unités de D.T.S.).

Cette différence entre les estimations, tenant compte ou non des avoirs extérieurs de la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, s'explique par le fait que celle-ci a rapatrié en 1971/1972 une partie de ses disponibilités placées à l'extérieur.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES (montant brut)



Le degré de liquidité des **avoirs extérieurs de la Banque centrale**, qui mesure l'aptitude de celle-ci à répondre à toute demande de conversion de francs c.f.a. en devises, est demeuré élevé.

AVOIRS EXTÉRIEURS DE LA BANQUE CENTRALE (montant net)

au 30 septembre	1969	1970	1971	1972
milliards de francs c.f.a.				
Disponibilités à vue				
— Compte d'opérations au Trésor français	35,4	59,6	64,7	56,4
— Billets et autres dépôts à vue	0,6	0,5	0,4	0,2
Autres avoirs en devises convertibles	2,1	2,2	2,1	0,6
Fonds Monétaire International				
— Position tranche or	3,0	3,2	6,1	6,6
— DT\$ détenus	—	3,6	7,3	11,6
Total	41,1	69,1	80,6	76,0
pour cent				
Proportion en « compte d'opérations »	86,1	86,2	80,2	74,2

La Banque centrale tenant de ses statuts le droit de demander en priorité cession à son profit, si besoin était, d'avoirs extérieurs détenus par les « organismes publics » de l'Union, l'importance de ces avoirs mérite d'être relevée.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES ORGANISMES PUBLICS

au 30 septembre	1969	1970	1971	1972
milliards de francs c.f.a.				
Banque centrale	41,1	69,1	80,6	76,0
Trésors publics	4,2	2,1	0,5	—
C.A.A.C.I.	15,3	12,0	21,2	5,2
Total	60,6	83,2	102,3	81,2
Autres établissements publics de crédit	2,8	5,2	4,2	5,1
Offices des Postes et Caisses d'épargne	1,1	0,8	1,0	1,0
Autres établissements publics	2,0	4,5	5,3	5,0
Total général	66,5	93,7	112,8	92,3
pour cent				
Proportion détenue par la Banque centrale				
— du total	67,8	83,0	78,8	93,6
— du total général	61,8	73,7	71,4	82,3

Conformément au dernier alinéa de l'article 3 de la Convention de compte d'opérations et des articles 5 à 12 des Conventions du 4 décembre 1969 conclues avec les Gouvernements de l'Union, la Banque centrale compte dans ses avoirs extérieurs :

- la partie de la quote-part de chacun des États de l'Union qui excède les avoirs du Fonds en monnaie de cet État (c'est-à-dire la « tranche-or » de l'État concerné) ;
- le montant des droits de tirage spéciaux détenus pour le compte de l'Union.

AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DE LA BANQUE CENTRALE

Fin de mois	Exercices 1 ^{er} octobre-30 septembre				
	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
millions de francs c.f.a.					
Septembre	34 997	36 928	40 766	64 022	70 825
Octobre	37 441	38 611	40 745	57 666	65 332
Novembre	36 401	38 232	41 176	61 306	62 754
Décembre	36 328	37 600	42 295	64 800	65 008
Janvier	36 877	36 568	43 166	61 781	66 975
Février	39 510	40 593	45 749	60 792	64 577
Mars	36 733	39 940	49 140	63 605	65 192
Avril	36 385	42 085	48 708	64 156	61 387
Mai	34 467	41 035	47 714	65 174	59 220
Juin	34 486	40 474	50 959	66 262	62 522
Juillet	34 687	37 977	58 636	67 097	59 139
Août	34 278	39 373	61 654	68 419	58 212
Septembre	36 928	40 766	64 022	70 825	60 747
Moyenne*	36 117	39 245	48 825	64 300	63 222

* Moyenne des données en fin de mois.

ALLOCATION ET UTILISATION DES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX

	Avoirs	Allocations	Cession	Intérêts	Avoirs	Allocations	Avoirs au
	au	au	au	et	au	cumulées au	30 septembre
	1 ^{er} octobre	1 ^{er} janvier	compte	commissions	30 septembre	30 septembre	1972
	1971	1972	général		1972	1972	Allocations
milliers d'unités de D.T.S.							%
Côte d'Ivoire	9 757	5 512	—	+ 13	15 282	14 268	107,1
Dahomey	3 070	1 378	—	— ε	4 448	4 449	100,0
Haute-Volta	3 070	1 378	18	— 1	4 429	4 449	99,6
Mauritanie	1 064	1 378	125	— 31	2 286	4 449	51,4
Niger	3 070	1 378	11	— ε	4 437	4 449	99,7
Sénégal	2 786	3 604	300	— 79	6 011	11 442	52,5
Togo	3 494	1 590	—	— 1	5 083	5 085	100,0
Total	26 311	16 218	454	— 99	41 976	48 591	86,4

L'accroissement des réserves de change de la Haute-Volta a entraîné, par application des dispositions des statuts du Fonds Monétaire International, un rachat de monnaie nationale voltaïque détenue par le Fonds. Ce rachat, effectué par transfert au compte général de 18 000 unités de D.T.S. et un versement en devises, a porté la tranche-or de la Haute-Volta de 1 375 à 2 500 milliers d'unités de D.T.S.

FONDS MONÉTAIRES INTERNATIONAL - POSITION TRANCHE-OR

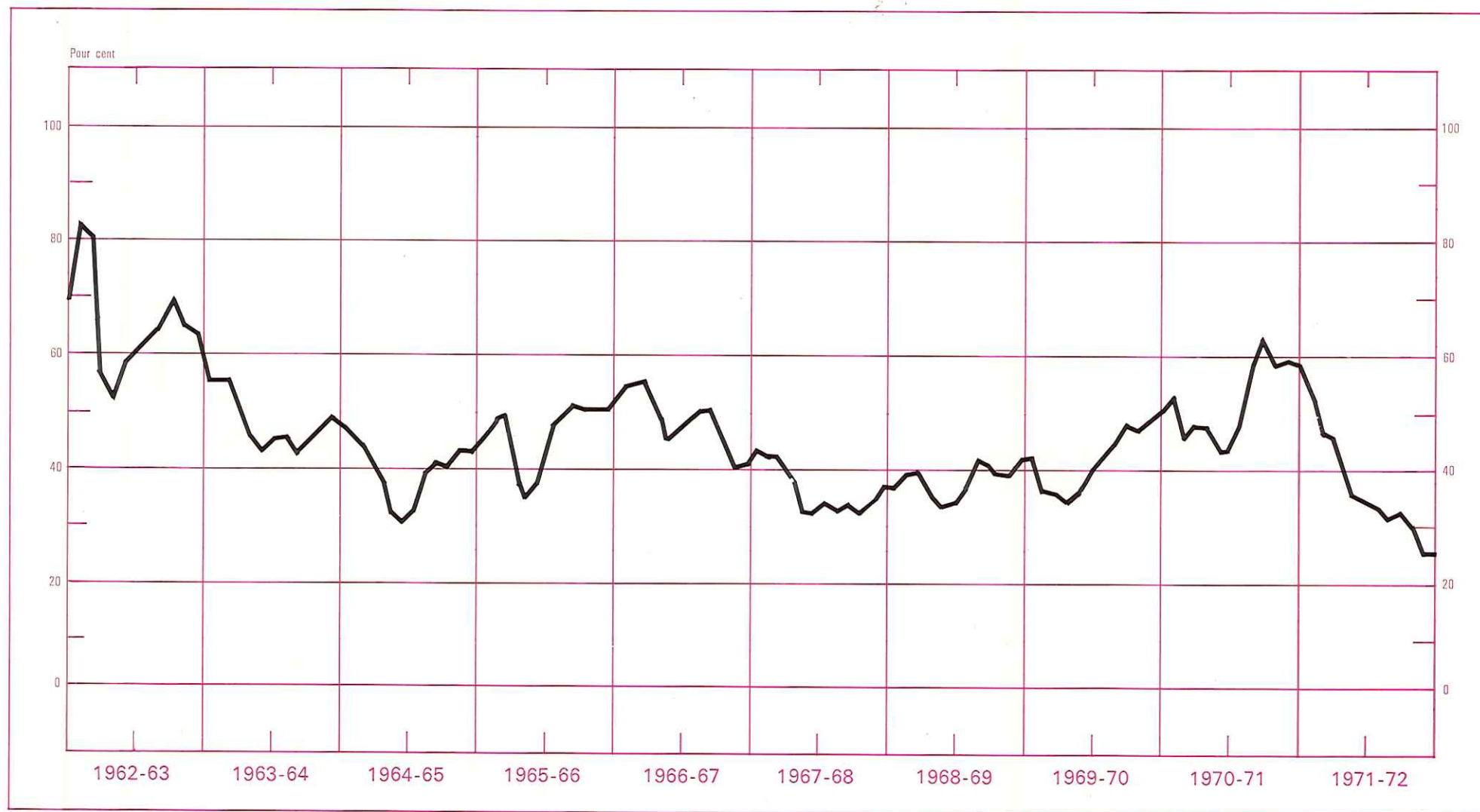
	Quote-part	Position tranche or		Rapport	
au 30 septembre	1972	1971	1972	1971	1972
	milliers d'unités de D.T.S.			pour cent	
Côte d'Ivoire	52 000	10 750	10 750	20,7	20,7
Dahomey	13 000	2 125	2 125	16,3	16,3
Haute-Volta	13 000	1 375	2 500	10,6	19,2
Mauritanie	13 000	501	629	3,8	4,8
Niger	13 000	2 071	2 081	15,9	16,0
Sénégal	34 000	3 248	3 548	9,5	10,4
Togo	15 000	2 062	2 062	13,7	13,7
Total	153 000	22 132	23 695	14,5	15,5

La répartition par État des réserves officielles de change de l'Union était la suivante au 30 septembre 1972 :

RÉSERVES OFFICIELLES DE CHANGE AU 30 SEPTEMBRE 1972

	Position	D.T.S.	Devises	Total
	tranche-or F.M.I.	détenus	convertibles	
	milliers d'unités de D.T.S.			
a) Banque centrale et Trésors publics				
Côte d'Ivoire	10 750	15 282	43 696	69 728
Dahomey	2 125	4 448	18 860	25 433
Haute-Volta	2 500	4 429	37 521	44 450
Mauritanie	629	2 286	9 064	11 979
Niger	2 081	4 437	27 141	33 659
Sénégal	3 548	6 011	16 740	26 299
Togo	2 062	5 083	27 701	34 846
Non répartis	—	—	27 294	27 294
Total	23 695	41 976	208 017	273 688
b) C.A.A.C.I.	—	—	18 854	18 854
Total a + b	23 695	41 976	226 871	292 542
Répartition :	pour cent			
y compris C.A.A.C.I.	8,1	14,3	77,6	100,0
non compris C.A.A.C.I.	8,7	15,3	76,0	100,0

ÉVOLUTION DU RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIERS NETS AUX CRÉDITS DOMESTIQUES



Le Conseil d'administration de la Banque centrale a décidé, dans sa séance du 24 mars 1970, que, leur allocation étant assortie d'obligations, les droits de tirage spéciaux alloués aux États de l'Union et inscrits au passif de la Banque centrale seraient également, pour le calcul du rapport considéré par l'article 44 des statuts de la Banque centrale, comptés parmi les engagements à vue de celle-ci. Ainsi, les allocations de D.T.S. sont sans effet sur l'estimation par la Banque centrale du montant net de ses avoirs extérieurs (a). Ce rapport entre le montant des avoirs extérieurs de la Banque centrale ainsi défini et celui de ses engagements à vue a ainsi évolué au cours du dernier exercice.

RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIEURS AUX ENGAGEMENTS A VUE DE LA BANQUE CENTRALE

Fin de mois	Exercices		
	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	pour cent		
Septembre	63,9	73,6	77,7
Octobre	62,0	68,7	72,1
Novembre	59,6	68,1	67,9
Décembre	54,8	66,3	65,2
Janvier	51,8	60,0	60,1
Février	48,5	57,7	57,9
Mars	51,5	61,2	58,9
Avril	53,3	64,8	58,7
Mai	54,5	66,6	60,0
Juin	60,7	68,4	62,8
Juillet	65,8	70,1	62,1
Août	69,3	73,4	61,7
Septembre	73,6	77,7	63,4

Bien qu'en nette diminution au cours du deuxième semestre de l'exercice, il reste très éloigné du premier seuil d'alerte de 20 % prévu par l'article 44 précité.

Un jugement sur le niveau des réserves monétaires d'un pays est toujours difficile à formuler tant le choix des éléments à considérer est délicat, les retournements de conjoncture rapides et difficilement prévisibles. Il en est d'autant plus ainsi pour l'Union que ses recettes en devises sont sous l'étroite dépendance d'aléas climatiques, de variations de prix de ses exportations sur des marchés extérieurs et des aides financières extérieures.

Relevons cependant que, selon les deux critères les plus communément admis, rapport des avoirs extérieurs nets au montant des importations, d'une part, au crédit intérieur (b), d'autre part, la situation au 30 septembre 1972 des réserves en devises des institutions monétaires de l'Union ne paraît pas critique, malgré sa détérioration récente.

(a) Par contre, les statistiques établies par le Fonds monétaire, si elles comptent également parmi les avoirs extérieurs les D.T.S. détenus, ne considèrent pas les allocations de D.T.S. comme un engagement extérieur (leur montant est incorporé au poste « divers »). Les « réserves » décomptées par le Fonds Monétaire pour leur montant brut incorporent les D.T.S. détenus.

(b) Montant des crédits à l'économie des institutions monétaires diminué de la créance « monétaire » nette des Trésors publics sur les autres institutions monétaires, les particuliers et les entreprises.

Le montant moyen des avoirs extérieurs représentait encore, en 1971/1972, entre trois et quatre mois d'importations selon la façon dont ils sont définis, proportion généralement jugée satisfaisante.

RÉSERVE DE CHANGE ET IMPORTATIONS

	Niveau moyen			
	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
millions d'unités de DTS				
Réserves officielles de change :				
y compris C.A.A.C.I.	223,6	269,5	348,8	323,0
non compris C.A.A.C.I.	177,4	203,8	270,6	278,8
compte non tenu allocations DTS	177,4	196,7	243,2	235,2
Avoirs extérieurs nets Banque centrale	151,6	175,8	231,5	227,6
Importations contrôlées	779,0	831,8	911,0	1 007,2
journées d'importation				
Réserves officielles de change :				
y compris C.A.A.C.I.	105	118	140	117
non compris C.A.A.C.I.	83	89	108	101
compte non tenu DTS	83	86	97	85
Avoirs extérieurs nets Banque centrale	71	77	93	82

Quant au rapport entre les avoirs extérieurs nets et le crédit intérieur, il était encore voisin de 28 % en fin d'exercice, taux, il est vrai, le plus faible enregistré depuis la création de l'Union monétaire, mais néanmoins sensiblement supérieur à celui de nombreux pays en voie de développement.



Photo Normand

L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE SON EXPLOITATION EN 1971-1972

3.1. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

Le Conseil d'administration de la Banque centrale a continué à alterner la tenue de ses réunions entre le Siège des Services centraux et celui de ses agences; il s'est ainsi réuni le :

- 16 décembre 1971 à Ouagadougou,
- 19 février 1972 à Paris,
- 22 juin 1972 à Lomé,
- 19 septembre 1972 à Paris.

La présidence du Conseil a été assurée, tout au long de l'exercice sous-revue, par M. BABACAR BA, Ministre des Finances et des Affaires Economiques de la République du Sénégal (a).

La représentation au Conseil des Gouvernements participant à la gestion de la Banque centrale n'a connu aucune modification au cours de la même période, si même les hautes fonctions exercées par les administrateurs titulaires les ont parfois contraints à se faire représenter à certaines des séances.

Cette remarquable stabilité de la composition, tant du Conseil d'administration de la Banque centrale que du Conseil de l'Union monétaire, n'a pu que faciliter l'exercice par ces hautes instances de leurs délicates attributions.

Cette même continuité d'autorité s'est naturellement manifestée au sein des Comités monétaires nationaux dont sont statutairement membres, dans chaque Etat de l'Union, ses deux représentants au Conseil d'administration, l'un d'entre eux assurant la présidence du Comité. S'agissant des trois autres membres de celui-ci, les modifications apportées à leur désignation ont été généralement la conséquence de changement de fonction des titulaires.

Comme il en a été durant les exercices précédents, le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses réunions, de l'activité et des problèmes particuliers rencontrés par les comités monétaires dans l'exercice de leur fonction, et le Conseil a tenu le plus grand compte de leurs remarques et suggestions.

(a) M. BABACAR BA avait été appelé, le 23 juin 1971, à succéder à M. COLLIN, élu alors qu'il était Ministre des Finances et des Affaires Economiques du Sénégal à la présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale, le 16 décembre 1970, en application des dispositions de l'article 42 des statuts de la Banque centrale. Le mandat ainsi donné à un représentant de la République du Sénégal étant venu à son terme en décembre 1972, le Conseil d'administration, en sa séance du 2 décembre 1972, a élu à sa présidence M. Jean TEVI, Ministre des Finances et de l'Economie de la République togolaise.

3.2. LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

L'organisation générale et l'implantation territoriale des services de la Banque centrale n'ont pas connu de modifications substantielles durant l'exercice. Le développement le plus important est celui qui a complété l'organisation de la formation de base des cadres de la Banque centrale et que celle-ci a constituée à Abidjan.

A côté du **Centre de Formation** assurant en deux ans la formation de « cadres moyens » par recrutement de stagiaires au niveau de fin d'études secondaires, a été organisé un **Centre d'application technique et de perfectionnement** devant former des agents d'encadrement supérieur par un complément d'enseignement et de travaux pratiques échelonné sur deux années. Ce centre reçoit des stagiaires recrutés au niveau d'études de licence ès sciences économiques et ayant satisfait à un examen probatoire.

A l'un et l'autre cycle de formation, peuvent être admis en qualités d'auditeurs des agents appartenant aux administrations publiques et institutions de crédit de l'Union monétaire ou d'autres pays sur la demande de celles-ci.

Le Centre pourvoit également au « recyclage » des agents supérieurs de la Banque centrale lorsque le besoin en apparaît et sert de cadre d'accueil à des séminaires dispensant un complément de formation aux agents en exercice.

Placés sous une même direction, le Centre de formation et le Centre d'application technique et de perfectionnement ont été installés dans un nouvel immeuble édifié à côté de celui abritant l'agence de la Banque centrale d'Abidjan.

Au cours de l'exercice sous-revue, le Centre de formation a dispensé son enseignement à dix stagiaires, le Centre d'application à douze stagiaires et, en qualité d'auditeurs, à trois fonctionnaires ivoiriens et à un agent de la Banque centrale du Mali. Deux agents supérieurs ont également suivi les enseignements du Centre d'application afin de compléter leur formation.

Les installations nouvelles du Centre lui ont permis d'accueillir dans les meilleures conditions, du 4 au 25 février 1972, un important séminaire tenu avec l'assistance technique d'une mission de cinq hauts fonctionnaires de trois départements du Fonds Monétaire International, gracieusement détachés par celui-ci.

Ce séminaire a traité de l'organisation du système monétaire international et du rôle dévolu au Fonds monétaire, des opérations financières de celui-ci, et, par ailleurs, des méthodes d'élaboration des statistiques monétaires et financières (a).

(a) Un compte rendu détaillé de ce séminaire a été publié au bulletin de la Banque centrale, n° 198, d'août-septembre 1972.

Trente-cinq agents supérieurs ou stagiaires du Centre de formation de la Banque centrale ont bénéficié de l'enseignement ainsi dispensé, qui a également été suivi par deux hauts fonctionnaires du Ministère des Finances et du Commerce de Haute-Volta; plusieurs autres hauts fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire ont assisté à certaines des conférences données.

Les facilités matérielles offertes par les installations d'Abidjan n'ont pas fait pour autant renoncer à l'organisation de séminaires dans d'autres sièges, ne serait-ce que parce que cette variété des lieux de réunion contribue à étendre la connaissance des agents de la Banque centrale sur l'ensemble de l'organisation pour laquelle ils œuvrent et de sa zone d'activité.

Au cours de la période sous-revue, a été ainsi organisé à Cotonou, du 6 au 18 décembre 1971, un séminaire pour l'étude de certains problèmes d'établissement de la balance des paiements des Etats de l'Union; ce séminaire a également bénéficié de l'assistance d'un technicien particulièrement qualifié du Fonds Monétaire International.

Celui-ci a, par ailleurs, largement ouvert les cours de son institut du Fonds Monétaire International à des agents de la Banque centrale; cinq d'entre eux ont ainsi suivi un cours de méthodologie de la balance des paiements et deux autres un enseignement d'analyse et politique financières.

Aux services du siège de la Banque centrale, ont été enfin appelés, en plus grand nombre, des agents supérieurs des agences de la Banque centrale, soit pour y exercer des fonctions, soit pour y acquérir un complément de formation.

Les efforts patiemment poursuivis par la Banque centrale pour la formation de ses cadres supérieurs lui ont permis d'appeler certains d'entre eux, au cours de l'exercice sous-revue, à des fonctions de direction.

A l'agence d'Abidjan, ont été promus Directeurs adjoints M. Lamine DIABATE et M. Tiémoko COULIBALY.

A l'agence de Dakar, ont été nommés Directeurs adjoints M. Ady NIANG et M. Ousmane M'BAYE.

A l'agence de Nouakchott, M. Cheikh MOHAMEDOU a été nommé Fondé de pouvoir.

La responsabilité de la Direction de l'agence auxiliaire de Kaolack a été confiée, le 16 mars 1972, à M. Hamet FALL et celle de l'agence auxiliaire de Bouaké, le 20 mars 1972, à M. François GUEDE.

Aux services du siège de la Banque centrale, de graves raisons de santé ont conduit M. Marcel BOYER, Directeur Général Adjoint, à demander à ce que soit mis fin aux lourdes attributions qu'il assurait depuis 1962. Pour lui succéder, M. le Président de la République du Sénégal a bien voulu dégager des fonctions de Ministre du Développement Industriel, qu'il exerçait au Gouvernement sénégalais, M. Daniel CABOU, qui, entré en 1957 à l'institut d'émission, avait été appelé à le quitter peu après pour occuper des postes élevés dans l'administration et au Gouvernement du Sénégal. M. Daniel CABOU a pris ses fonctions de Directeur Général Adjoint à la Banque centrale le 1^{er} août 1972.

3.3. LE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque centrale :

- En Côte d'Ivoire : M. André LABADENS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan.
- Au Dahomey : M. Augustin de CAMPOS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Cotonou.
- En Haute-Volta : M. Edouard Noaga OUEDRAOGO.
- En Mauritanie : M. Mohamed MOULAYE.
- Au Niger : M. Dodo HAROKOYE.
- Au Sénégal : M. Doudou SEYDI, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Dakar.
- Au Togo : M. G.B. SOSSAH, Expert-comptable, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan et les tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, est présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Jean WALLET,
- pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1971/1972

Le compte de pertes et profits qui a enregistré des recettes s'élevant à	5 083 063 513 francs
contre, en 1970/1971	5 200 266 715 francs
et des dépenses pour	2 845 126 599 francs
contre	2 384 699 469 francs
se solde par un excédent de recettes de	2 237 936 914 francs
contre	2 815 567 246 francs

Malgré le maintien à 3,50 % du taux d'escompte pratiqué par la Banque centrale, la baisse très sensible du taux de rémunération de ses disponibilités extérieures et une légère diminution du montant de ces dernières, les produits de l'exercice 1971/1972 n'ont été inférieurs que de 2 % environ à ceux de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du volume des crédits consentis par la Banque.

Les charges ayant poursuivi leur progression, les résultats de l'exercice sont cependant inférieurs de 20 % à ceux de 1970/1971.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1971/1972

COMPTÉ DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1977/1972			
Charges		Produits	
francs c.f.a.			
Entretien de la circulation	8 18 194 518	Intérêts, commissions et produits	5 083 063 513
Frais généraux et charges diverses	1 879 494 751		
Amortissements	147 437 330		
Résultats de l'exercice	2 237 936 914		
	5 083 063 513		5 083 063 513

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 5 083 063 513 francs.

Les intérêts sur fonds déposés au Trésor français ont été de 3 386 millions de francs. Le taux moyen de rémunération de ces avoirs a été sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent, étant passé de 6,88 % à 6,057 % par suite :

— des variations du taux d'escompte de la Banque de France fixé successivement à :

6,75 % le 1 ^{er} octobre 1971	6,00 % le 13 janvier 1972
6,50 % le 28 octobre 1971	5,75 % le 6 avril 1972

— d'une baisse du montant moyen des avoirs en dépôt :

55 900 millions de francs contre 57 180 millions.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
RÉSULTATS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET LEUR AFFECTATION

Exercices	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
	1963*	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
millions de francs c.f.a.										
Produits	1 724	2 183	2 157	2 141	2 485	2 976	4 135	5 250	5 200	5 083
Charges	1 037	1 334	1 309	1 348	1 384	1 613	1 653	1 966	2 238	2 698
Amortissements	120	148	159	156	149	144	137	147	146	147
Résultats	567	701	689	637	952	1 219	2 345	3 137	2 816	2 238
Affectation										
Réserve statutaire	54	66	65	57	98	129	278	376	277	—
Provisions										
Matériel émission	—	—	—	—	—	—	—	—	52	50
Risques	20	110	99	55	154	150	177	246	247	228
Formation professionnelle	—	—	—	—	—	—	—	51	—	—
Fonds spécial habitat	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—
Fonds spécial inter-Etats	—	—	—	—	—	—	—	504	490	490
Répartition aux Etats (brut)	493	525	525	525	700	840	1 890	1 960	1 750	1 470

* Exercice de 11 mois.

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte à court et moyen terme se sont élevés à 1 882,4 millions contre 1 559,8 millions. L'augmentation constatée est due à l'accroissement du montant des crédits portés par la Banque, le taux d'escompte étant, pendant tout l'exercice, resté fixé au taux de 3,50 % en vigueur depuis 1956.

Une partie des avoirs en compte d'opérations et des opérations de crédit ayant été financée à l'aide de fonds déposés par les Trésors et autres organismes publics, il a été ristourné à ces derniers 738 millions de francs.

Les **charges d'exploitation** avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier s'élèvent à 2 697 millions dont 818 millions pour l'entretien de la circulation.

L'excédent des produits d'exploitation s'élève ainsi à 2 237 936 914 francs.

En application des dispositions statutaires, une somme de 610 000 000 francs a été affectée à la redevance statutaire à verser aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Le Conseil d'administration a décidé, en sa séance du 6 mars 1973, de donner au solde s'élevant à 1 627 936 914 francs l'affectation suivante :

- Dividende complémentaire à verser aux Etats 860 000 000 francs
- Dividende supplémentaire à verser aux Etats et à affecter au Fonds Spécial inter-Etats destiné à favoriser le développement économique et renforcer la solidarité des Etats membres 490 000 000 francs
- Provisions pour commandes de matériel d'émission (billets et monnaies) en cours de fabrication 50 000 000 francs
- Provisions pour risques 227 936 914 francs

A la suite de cette décision :

- le montant des bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine se trouve porté à 1 960 millions de francs ;
 - le montant cumulé des sommes affectées depuis 1962 à la provision pour risques s'élève à 1 486 299 150 francs, chiffre inférieur à 3 % du montant moyen des crédits accordés par la Banque dans le courant du dernier exercice.
-

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE
1972

BANQUE CENTRALE DES

BILAN AU

Actif

	francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission	
Billets de la zone franc	638 294 933
Correspondants en France	48 410 536
Trésor français	55 324 578 002
Autres créances et avoirs en devises convertibles	589 977 653
Fonds monétaire international	18 236 255 233
FMI - Tranche or	6 579 089 441
FMI - Droits de tirage spéciaux détenus	11 657 165 792
Disponibilités dans la zone d'émission	3 459 968
Effets escomptés	49 518 221 882
Effets à court terme	32 861 371 767
Obligations cautionnées	1 763 830 030
Effets à moyen terme (a)	14 893 020 085
Effets pris en pension	—
Effets à court terme	—
Obligations cautionnées	—
Trésors ouest africains découverts en compte courant	979 000 000
Opérations pour le compte des Trésors ouest africains	520 778 517
Accords de paiement	—
Convention du 4 décembre 1969 (FMI)	520 778 517
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1 849 123 766
Comptes d'ordre et divers	1 733 224 160
	129 441 324 650

(a) sur autorisation en cours de **31 429 000 000 francs c.f.a.**

ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

30 SEPTEMBRE 1972

Passif

francs c.f.a.	
Billets et monnaies en circulation	82 227 230 781
Banques et institutions étrangères	608 364 273
Comptes courants	608 364 273
Banques et institutions financières ouest africaines	4 478 049 855
Comptes courants	1 637 049 855
Comptes spéciaux	2 841 000 000
Trésors ouest africains	17 172 647 892
Comptes courants	1 328 647 892
Comptes de placements	—
Dépôts spéciaux	15 844 000 000
Autres comptes courants et de dépôts ouest africains	14 957 919
Transferts à exécuter	580 912 359
Fonds monétaire international	
Allocations droits de tirage spéciaux	13 494 206 610
Capital et réserves	4 200 000 000
Comptes d'ordre et divers	6 664 954 961
	129 441 324 650

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

I. — OPERATIONS DE CREDIT A COURT TERME

- 1° Taux d'escompte des effets à court terme :
- a) Tirages documentaires sur pays hors Union monétaire 3,00 % l'an
(usage d'un mois maximum)
 - b) Tous autres effets 3,50 % l'an
- Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte.
- 2° Avances sur effets publics :
- à terme fixe 5,00 % l'an
 - en compte courant 5,50 % l'an
- 3° Avances sur titres admis en garantie 5,00 % l'an
- 4° Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :
- a) à l'intérieur du plafond de réescompte, en cas de remise tardive de documents statistiques, dont la production est prescrite 6,00 % l'an
 - b) hors plafond, dans la limite de 10 % du plafond de réescompte 6,00 % l'an
 - c) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite 8,00 % l'an
- 5° Escompte ou pensions d'obligations cautionnées 3,50 % l'an

II. — OPERATIONS DE CREDIT A MOYEN TERME

- a) Taux d'escompte des effets de mobilisation 3,50 % l'an
- b) Commissions :
 - commission d'attente 0,15 % l'an
perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification d'accord ;
 - commission d'engagement
 - sur la partie du crédit amortissable au cours des cinq premières années 0,25 % l'an
 - sur la partie du crédit amortissable au-delà de la cinquième année .. 0,50 % l'an

La commission d'engagement est perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la période d'attente.

Les autorisations de réescompte de crédits à moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de la zone d'émission sont exonérées de toute commission. Il en est de même en ce qui concerne les crédits à moyen terme assortis de l'aval d'un fonds de garantie national et à condition que cet aval représente au moins 50 % du montant du crédit auquel il s'applique.

* Déterminés par les Conseils d'administration des 23 novembre 1962, 21 février 1963, 11 avril 1963, 17 décembre 1963, 5 juin 1969, 16 septembre 1970 et 31 mars 1971.

III. — DECOUVERTS EN COMPTE COURANT AUX TRESORS NATIONAUX 3,50 % l'an

IV. — COMMISSIONS DE TRANSFERT

	Télégraphique	Courrier
1° France sur Union monétaire	0,10 ‰ minimum 100 F	0,10 ‰ minimum 100 F
2° Union monétaire sur France	0,40 ‰ minimum 100 F	0,20 ‰ minimum 100 F
3° Union monétaire sur Afrique du Nord	0,40 ‰ minimum 200 F	0,20 ‰ minimum 200 F
4° Union monétaire sur Afrique Équatoriale, Cameroun ou Mali	0,25 ‰ minimum 100 F	0,20 ‰ minimum 100 F
5° Entre sièges de l'Union monétaire		
a) Tarif général	0,10 ‰ minimum 100 F	0,10 ‰ minimum 100 F
b) Produits d'escompte : Dakar sur Kaolack ou Ziguinchor		sans commission

PUBLICATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Traité, conventions et statuts établissant l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (4^e édition, février 1971)**.

Rapport annuel : 1963, 1964, 1965, 1966, 1967*, 1968, 1969*, 1970, 1971, 1972.

PUBLICATIONS DIVERSES DU SERVICE DES ÉTUDES

Notes d'Information et Statistiques

Revue mensuelle.

Études économiques ouest africaines :

- N° 1 - Tableau économique de la Fédération du Mali pour l'année 1956*.
- N° 2 - La Gomme arabique*.
- N° 3 - Comptes économiques du Togo pour les années 1956, 1957 et 1958*.
- N° 4 - Statistiques monétaires ouest africaines 1959-1960*.
- N° 5 - Données actuelles sur l'économie voltaïque.
- N° 6 - Comptes économiques de la Mauritanie 1960 et 1961*.
- N° 7 - Contributions à l'étude des échanges extérieurs des États de l'Afrique de l'Ouest*.
- N° 8 - Le développement économique de la République du Sénégal*.
- N° 9 - Des comptes nationaux pour l'Afrique*.
- N° 10 - Essai d'analyse économique et fonctionnelle des budgets des États de l'Afrique de l'Ouest (Prévisions exercice 1963)*.
- N° 11 - Principes et modalités du concours de la Banque Centrale au financement de l'économie ouest africaine*.
- N° 12 - Les groupements économiques régionaux des pays en voie de développement : pour une réévaluation.
- N° 13 - La Banque Togolaise de Développement.
- N° 14 - Structure et résultats financiers des entreprises de Côte d'Ivoire (Centrale des bilans, 1968*).
- N° 15 - Essai d'analyse des budgets des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine 1969*.
- N° 16 - Association des Banques Centrales Africaines : Rapport final de la deuxième réunion du Comité sous-régional de l'Afrique de l'Ouest. Dakar - mai 1972.
- N° 17 - Le marché des hydrocarbures au Sénégal.

Bibliographies B.C.E.A.O. :

- N° 1 - Une communauté économique ouest africaine? (1968).
- N° 2 - L'Afrique des monnaies et des banques (a).

Annuaire des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

Édition 1964*.
Édition 1969*.

Bilans des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

- N° 1 - Bilans au 30 septembre 1966, 1967, 1968.
- N° 2 - Bilans au 30 septembre 1967, 1968, 1969.
- N° 3 - Bilans au 30 septembre 1968, 1969, 1970.
- N° 4 - Bilans au 30 septembre 1969, 1970, 1971.

Publications diverses :

Réglementation de la monnaie et du crédit des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (recueil sur feuilles mobiles). *

Togo 1960 - Faits et chiffres*.

Sigles ouest africains*.

Bronze et poudre d'or.

Annuaire des Banques Centrales Africaines - Directory of African Central Banks.

** Une traduction, non officielle, en langue anglaise de la 2^e édition (juin 1966) de ce recueil est également disponible.

* Épuisé.

(a) En préparation.

